

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. YVES COCHET

1. **Loi de finances pour 1998 (première partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

DISCUSSION DES ARTICLES (*suite*) (p. 2)

Prélèvement au titre du budget européen (p. 2)

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances.

M. Gérard Fuchs, rapporteur spéciale de la commission des finances.

Mme Marie-Hélène Aubert, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires européennes.

M. Alain Barrau, au nom de la délégation pour l'Union européenne.

M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes.

Mme Nicole Catala,
M. Jean-Claude Lefort,

Mme Nicole Ameline,

M. Guy Hascoët,

Mme Nicole Péry.

MM. Le ministre, Jean-Claude Lefort.

Article 24 (p. 25)

M. Georges Sarre.

Amendement n° 143 de M. Lefort : M. Jean-Pierre Brard.

Amendements n°s 144 et 145 de M. Lefort : MM. Jean-Pierre Brard, le rapporteur général, le rapporteur spécial, Jean-Claude Lefort, le ministre, Jean-Jacques Jegou. – Rejet des amendements n°s 143, 144 et 145.

Adoption de l'article 24

Article 5 (p. 29)

M. Marc Laffineur.

Amendements de suppression n°s 43 de M. Sauvadet, 183 de M. de Courson et 199 de M. Gantier : MM. Charles de Courson, Gilbert Gantier, le rapporteur général.

Suspension et reprise de la séance (p. 30)

MM. le rapporteur général, Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget ; Jean-Pierre Brard. – Rejet des amendements de suppression.

Amendement n° 377 de M. Bouvard : MM. Michel Bouvard, le rapporteur général, le secrétaire d'Etat. – Rejet.

Adoption de l'article 5.

Article 6 (p. 32)

MM. Christian Bergelin, Michel Bouvard, Christian Cabal, Charles de Courson, le rapporteur général, Henri Emmanuelli, président de la commission des finances ; le secrétaire d'Etat.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Pêche maritime et cultures marines.** – Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 36).

3. **Ordre du jour** (p. 36).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. YVES COCHET, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 1998 (PREMIÈRE PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1998 (n^{os} 230, 305).

Discussion des articles (*suite*)

M. le président. En accord avec le Gouvernement, nous allons en venir à l'article 24, relatif à l'évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes, que nous allons examiner dans les conditions arrêtées par la conférence des présidents.

PRÉLÈVEMENT AU TITRE DU BUDGET DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

M. le président. La parole est à M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Didier Migaud, *rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.* Monsieur le président, monsieur le ministre délégué chargé des affaires européennes, mes chers collègues, l'évaluation du prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes, dans un article spécifique de la première partie de la loi de finances, s'inscrit désormais dans une tradition bien établie. Tout aussi solide est celle qui consiste, pour l'Assemblée, à adopter une résolution sur l'avant-projet de budget communautaire. La dernière en date est devenue définitive le 20 juillet dernier et le débat sur le prélèvement communautaire constitue le cadre adéquat pour comparer les résultats obtenus lors du Conseil des ministres chargé du budget du 24 juillet 1997 par rapport aux souhaits exprimés par l'Assemblée.

J'en viendrai par la suite au calcul de l'évaluation du prélèvement sur recettes lui-même.

Je souhaiterais toutefois, avant d'aborder ces questions, faire deux remarques qui sont étroitement liées au sujet qui nous occupe aujourd'hui : l'une sur les aspects financiers du rapport « Agenda 2000 » de la Commission européenne, l'autre sur la procédure budgétaire communautaire.

Le projet de budget communautaire pour 1998 est en effet l'avant-dernier qui doit être établi dans le cadre des perspectives financières définies à Edimbourg. Le rapport « Agenda 2000 » comporte donc un certain nombre de propositions concernant de la définition du cadre financier pour la période 2000-2006, déjà surnommées « paquet Santer », comme il y eut des « paquets Delors ».

Cette redéfinition des perspectives financières est importante et s'articule avec les objectifs définis par le rapport « Agenda 2000 ». Ce dernier, répondant à une demande faite à la Commission par le Conseil européen de Madrid du mois de décembre 1995, propose plusieurs analyses sur les défis qui attendent l'Union.

Le premier défi réside dans le développement et l'approfondissement des politiques communautaires. A cet égard, la Commission européenne a tracé les esquisses de réforme des fonds structurels et de la politique agricole commune, en associant ses réflexions au second défi mis en avant : l'élargissement. Sans revenir sur la désignation des futurs Etats membres, il est évident que l'élargissement imposera des réformes profondes.

Les propositions de la Commission européenne en matière financière sont, certes, marquées par la continuité, notamment avec le maintien du plafond des ressources propres à 1,27 % du PNB. Je pense néanmoins que le Gouvernement doit faire preuve de vigilance afin que ces nouvelles perspectives financières ne débouchent pas sur un accroissement exagéré de la contribution de la France au budget de l'Union.

Ma seconde remarque préliminaire concernera à la fois la procédure budgétaire communautaire et le contrôle exercé par le Parlement sur les actes communautaires au titre de l'article 88-4 de la Constitution.

En effet, le 16 juillet dernier, le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil des ministres ont signé un accord inter-institutionnel concernant le financement de la politique étrangère et de sécurité commune.

Cet accord stipule que les dépenses de la politique étrangère et de sécurité commune sont traitées comme des dépenses non obligatoires, mais arrêtées d'un commun accord entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission. Il s'agit là d'une remise en cause de la distinction entre dépenses obligatoires et dépenses non obligatoires ainsi que d'une modification non négligeable de la procédure budgétaire communautaire. Aussi nous apparaît-il particulièrement regrettable que l'accord n'ait pas été transmis au Parlement au titre de l'article 88-4 de la Constitution. Nos collègues de la Délégation pour l'Union européenne ne me contrediront sans doute pas sur ce point.

J'en viens maintenant aux principales caractéristiques du projet de budget communautaire.

L'avant-projet de budget proposé par la Commission européenne prévoyait, tout en ayant une apparence de rigueur, une évolution déraisonnable – 2,9 % – des crédits pour paiements.

C'est la constatation de cette dérive qui avait amené l'Assemblée, dans sa résolution du 20 juillet dernier, à rappeler tout d'abord qu'il était « nécessaire que le budget général des Communautés européennes ne soit pas exonéré de l'effort de maîtrise des dépenses publiques qui s'impose aux Etats membres pour la préparation de l'Union économique et monétaire » et à estimer ensuite que « la croissance des dépenses de 2,9 % proposée par la Commission européenne dans l'avant-projet de budget communautaire pour 1998 n'est pas en cohérence avec l'objectif de rigueur budgétaire poursuivi par l'ensemble des Etats membres ».

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Au regard de ces objectifs et de ces critiques, les résultats du Conseil du 24 juillet dernier apparaissent satisfaisants.

En effet, l'effort de maîtrise de la dépense a été particulièrement vigoureux, puisque la progression des crédits pour engagements a été ramenée à près de 2 % et celle des crédits pour paiements à 0,7 %. Ces chiffres témoignent d'une volonté sans faille des Etats membres de modérer durablement la progression des dépenses communautaires.

Pour arriver à ce résultat, le Conseil a procédé à des coupes importantes. Les crédits pour paiements ont été diminués de 1 830 millions d'écus, les économies étant réparties de la façon suivante entre les rubriques budgétaires : 1 milliard d'écus pour les actions structurelles ; 416 millions d'écus pour les politiques internes ; 341 millions d'écus pour les actions extérieures ; 73 millions d'écus pour les dépenses administratives.

Au sein de ces différentes rubriques, les souhaits de l'Assemblée ont cependant été diversement suivis, et je pense que notre rapporteur spécial aura l'occasion d'y revenir.

Je relèverai quant à moi deux points, qui appellent des réserves.

Je parlerai en premier lieu de la résolution du 20 juillet, qui invitait le Gouvernement à étudier les possibilités de réduction des crédits pour paiements afférents aux actions structurelles tout en préservant les objectifs qui contribuent de façon significative à la lutte contre le chômage, à savoir : la reconversion des régions affectées par le déclin industriel – l'objectif 2 –, la lutte contre le chômage de longue durée et les aides à l'insertion professionnelle – l'objectif 3 –, l'adaptation des travailleurs aux mutations industrielles – l'objectif 4 – et le développement des zones rurales – l'objectif 5 b. Or l'effort d'économies a porté principalement sur ces derniers, les dotations en faveur des régions des objectifs 1 et 6 étant préservées. Cela suscite quelque étonnement de notre part.

En second lieu, les crédits pour paiements en faveur de la recherche ont été diminués de 3 % par rapport au budget de 1997, alors que chacun s'accorde à reconnaître l'atout décisif que constitue celle-ci pour assurer la compétitivité des entreprises européennes.

Hormis ces deux points, les aménagements apportés aux crédits des autres rubriques correspondent très largement à ce qui avait été demandé par l'Assemblée nationale.

Pour ce qui concerne notamment les actions extérieures, on constate une concentration accrue des crédits sur les actions prioritaires. La poursuite du rééquilibrage entre les programmes destinés à l'Europe de l'Est, PHARE et TACIS, et ceux destinés au partenariat euro-méditerranéen, conformément aux décisions du Conseil européen de Cannes du 27 juin 1995, doit également être saluée.

Enfin, la croissance des dépenses administratives est ramenée de 2,1 % à 0,4 %, ce qui est très positif. Je note cependant qu'au sein de cette rubrique, la progression de 3,1 % des crédits du Parlement européen tranche singulièrement avec l'effort général d'économies.

Par parenthèse, je remarque que, lors du vote du calendrier des réunions du Parlement européen pour 1998, le 17 septembre dernier, une majorité s'est dégagée pour supprimer une session plénière sur les douze prévues à Strasbourg. Cette attitude ne me paraît conforme ni à l'esprit des accords d'Edimbourg, conclus par les chefs d'Etat et de gouvernement des douze Etats membres de la Communauté au mois de décembre 1992, ni à celui du traité d'Amsterdam signé le 2 octobre 1997.

Dans un arrêt du 1^{er} octobre dernier, la Cour de justice des Communautés européennes, saisie par la France, a d'ailleurs annulé cette décision. Elle a estimé que la déclaration d'Edimbourg imposait au Parlement certaines contraintes quant à l'organisation de ses travaux et que son programme de travail devait bien comprendre douze sessions plénières ordinaires à Strasbourg.

Il convient donc de soutenir la démarche que vous avez vous-même engagée, monsieur le ministre, au nom du Gouvernement, fort de la décision de la Cour, auprès du Parlement européen en vue de porter à douze le nombre des sessions à Strasbourg et de maintenir ainsi son statut de capitale européenne.

Pour le moment, la prise de position de la présidence du Parlement européen ne peut nous satisfaire.

Avant de conclure, il n'est pas inutile d'apporter quelques précisions sur le calcul du prélèvement sur recettes au profit des Communautés européennes.

M. Charles de Courson. Ah oui !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Celui-ci est évalué à 91,5 milliards de francs pour 1998, contre 87 milliards de francs en loi de finances initiale pour 1997. Il augmente donc rapidement, de 5,2 %. Certains de nos collègues ont manifesté leur perplexité, relevant que la contribution française augmentait alors même que le budget communautaire était stable.

M. Jean-Claude Lefort. Eh oui !

M. Didier Migaud, rapporteur général. L'explication de ce hiatus apparent réside dans la relative complexité du calcul du prélèvement communautaire, qui prend en compte non seulement le budget de 1998, mais aussi les résultats de l'exécution de l'exercice en cours.

Or, en 1995 et 1996, le budget communautaire a été caractérisé par une sous-exécution importante qui a permis d'alléger fortement les contributions des Etats membres. L'amélioration de la consommation des crédits en 1997 conduit à anticiper des « reversements » à la France nettement moins élevés que par le passé, ce qui explique l'effet de ressaut attendu pour 1998.

Pour conclure, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je dirai que le projet de budget rigoureux adopté par le Conseil des ministres chargé du budget doit être soutenu. En effet, toute aug-

mentation des dépenses communautaires conduirait à une augmentation du prélèvement, ce qui n'est pas souhaitable compte tenu des contraintes budgétaires actuelles. A cet égard, la commission des finances a marqué son approbation en adoptant l'article 24 du projet de loi de finances. Le rapporteur spécial reviendra sans doute sur ce point dans quelques instants.

Ces contraintes ne sont d'ailleurs pas uniquement budgétaires. L'annonce d'un accord franco-allemand sur la création d'un groupe de coordination économique pour l'euro marque le début d'une concertation accrue en matière de politiques économiques et budgétaires, qui est, certes, encore informelle, mais qui a vocation à s'approfondir afin de renforcer les bases politiques de l'Union européenne et d'établir, j'insiste sur cet aspect des choses eu égard aux décisions intervenues récemment en la matière, un dialogue nécessaire avec ceux qui ont en charge la politique monétaire.

Je sais, monsieur le ministre, que vous partagez également ce point de vue. Je vous encourage à poursuivre dans cette voie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Fuchs, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Gérard Fuchs, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, mes chers collègues, monsieur le ministre, ainsi que vient de le dire le rapporteur général, le projet de budget des Communautés pour 1998 reflète l'effort de maîtrise des dépenses des États alors que l'échéance du passage à la monnaie unique se rapproche.

La structure du projet de budget n'offre pas de grandes variations par rapport à l'exercice 1997. Le contexte économique dans lequel s'inscrit ce projet se caractérise par une reprise indéniable de la croissance et une situation de l'emploi malheureusement plus inégale selon les pays, la moyenne communautaire demeurant très élevée.

D'après les études, qu'elles émanent de l'OCDE ou de la Commission, la croissance du PIB devrait atteindre 2,4 % en moyenne dans l'Union européenne en 1997, la France pouvant espérer 2,6 %, voire plus. Les perspectives pour 1998 sont encore plus favorables, avec 2,8 % de croissance dans l'Union européenne et 3 % pour la France.

Le chômage diminuera donc en moyenne dans la plupart des pays. La situation demeurera cependant difficile en Allemagne et, en France, des inflexions seront probables en fin d'année.

L'inflation poursuit sa décélération. En glissement annuel, onze pays étaient au-dessous de 2 % au mois de juillet 1997, contre trois l'année dernière à la même époque.

Quelles sont les grandes lignes du projet de budget général des Communautés ?

On rappellera d'abord pour mémoire que la préparation de l'avant-projet de budget donne lieu à une actualisation des perspectives financières, conformément à l'accord inter-institutionnel d'octobre 1993.

Réuni le 24 juillet dernier, le Conseil a établi le projet de budget de 1998.

Les crédits pour engagements s'élèvent à 90,88 milliards d'écus et les crédits pour paiements à 82,94 milliards d'écus, soit, respectivement, une augmentation de 1,96 % et de 0,7 %.

En ce qui concerne les dépenses agricoles, le total des crédits s'élève à 41,48 milliards d'écus, tant en engagements qu'en paiements, soit une augmentation de 0,44 % par rapport à 1997, qui concerne pour l'essentiel les crédits relatifs aux cultures arables et tenant compte de l'évolution de certains prix agricoles.

Quant aux actions structurelles, le Conseil a accepté la totalité des crédits pour engagements par la Commission. Mais il a procédé à un abattement de 1 milliard d'écus sur les crédits pour paiements afin de tenir compte d'un rythme d'exécution plus réaliste. Les crédits pour engagements progressent donc de 6,3 % – cela peut paraître beaucoup, mais il s'agit d'engagements pluriannuels – et les crédits pour paiements de 4,2 %.

La répartition des moyens disponibles est effectuée sur la base de la programmation arrêtée pour 1994-1999.

On notera enfin que le Conseil a respecté les perspectives pluriannuelles concernant le fonds de cohésion en dotant ce dernier de 2,871 milliards d'écus en engagements, soit 4,4 % d'augmentation, et de 2,648 milliards d'écus en paiements, soit 13,88 % d'augmentation. Cela illustre la priorité politique que le Conseil accorde à cette action dont l'objectif est d'assurer le rattrapage économique des régions et, en fait, des pays les plus défavorisés.

En ce qui concerne les politiques internes, M. le rapporteur général a remarqué à juste titre une baisse, qui peut paraître étonnante compte tenu de nos priorités, des crédits de recherche. Je pense que le ministre délégué chargé des affaires européennes reviendra sur ce point. Si l'on raisonne en exécution de budget 1997, ce qui a été retenu par le Conseil marque cependant encore une progression. Je rappelle par ailleurs que nous ne sommes pas le dernier intervenant puisque le Parlement européen a une marge sur ces dépenses non obligatoires. Je soupçonne d'ailleurs que, depuis quelques années, le Conseil intègre pour une bonne part les marges dont usera, selon toutes probabilités, le Parlement européen pour fixer ses propres évaluations.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances. Avec duplicité !

M. Gérard Fuchs, rapporteur spécial. Ce n'est pas moi qui me permettrais une telle appréciation, monsieur le président !

En ce qui concerne les réseaux transeuropéens, on rappellera que la mise en œuvre des dix projets adoptés par le Conseil européen de Corfou – cela commence à dater – demeure incertaine. Sur la base d'un coût actualisé pouvant approcher 80 milliards d'écus, nous sommes dans une situation où un effort considérable reste à faire, tant sur le plan du budget que sur celui de la mobilisation des marchés financiers.

S'agissant des actions extérieures, le Conseil a poursuivi son effort en faveur du Proche et du Moyen-Orient, dont les crédits sont en augmentation de 14,3 % par rapport à 1997. On ne peut cependant qu'être frappé par le contraste entre l'ampleur de l'engagement financier de la Communauté européenne et la faiblesse de son influence politique dans cette région du monde, surtout par rapport aux États-Unis. Cela démontre, s'il en est besoin, les limites de la politique étrangère et de sécurité commune en l'absence d'une réelle volonté politique commune des États membres ou, du moins, d'une majorité d'entre eux.

La coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale est maintenue, avec une baisse pour le programme TACIS, que nous avons nous-mêmes critiquée à diverses reprises.

Enfin, conformément à la volonté du Conseil, l'évolution des dépenses institutionnelles est extrêmement modérée puisqu'elle est limitée à 0,70 %

J'en viens aux recettes. Je vous rappelle à cet égard que, par définition, ou plutôt par traité, le budget européen doit être présenté en équilibre. Le montant total des ressources propres nécessaires au financement des dépenses prévues dans le projet de budget correspond à 1,1193 % du PNB communautaire, c'est-à-dire loin du plafond autorisé pour l'année prochaine qui est, je vous le rappelle, de 1,26 %. Plus précisément, l'assiette de la TVA s'établira à 34 milliards d'écus, avec un taux uniforme d'appel de 0,9958 %. Quant à la ressource complémentaire, le taux uniforme lié au PNB s'élèvera à 0,4649 %.

S'agissant de la contribution de notre pays au budget communautaire, de 1992 à 1997 nos versements sont passés de 5,8 % à 6,3 % des recettes fiscales et, en dépit de quelques aléas, cela marque une progression assez régulière. On peut noter la relative stabilité de la part française au sein du budget communautaire : 17 % en prévision pour l'année 1998. Le retour du budget communautaire en notre faveur s'élève, en revanche, à 16 %, ce qui confirme ce que nous savons, c'est-à-dire que la France demeure un pays contributeur net, avec cependant un taux de retours particulièrement intéressant pour les versements agricoles puisqu'il s'établit à 24,4 %. Je dis que la France est un pays contributeur net, mais il faut nuancer un peu cette appréciation, non pas quant à sa réalité, mais quant à son ampleur. En effet, les calculs sont faits en termes de retours qui ne portent que sur une partie du budget, une partie des dépenses n'étant pas attribuable au bénéfice d'un Etat membre particulier. Je rappelle en complément que, par essence, certaines politiques communautaires sont des politiques coopératives que nous ne pourrions mener seuls. L'impact de leur retour ne saurait donc se mesurer à une évaluation monétaire.

S'agissant de l'évaluation du budget des Communautés européennes de 1996 – partie traditionnelle de ce rapport –, je me contenterai de deux remarques.

L'une a trait au budget européen, lequel a été capable de faire face à la crise liée à l'apparition de l'encéphalopathie spongiforme bovine au Royaume-Uni. L'ensemble des dépenses entraînées a été considérable : 1,5 milliard d'écus. Mais la situation du budget a permis de faire face grâce simplement à des redéploiements enregistrés dans un budget supplémentaire.

L'autre remarque concerne le taux d'exécution des budgets qui est en amélioration générale, dépassant le plus souvent les 90 %, ce qui explique, comme le soulignait le rapporteur général, l'élévation de la contribution française qui ne peut plus compter, selon toute probabilité, pour 1998, sur des dépenses non payées du budget européen.

J'emploierai le reste de mon temps à évoquer le contexte budgétaire, c'est-à-dire la deuxième phase de l'Union économique et monétaire et la lutte contre le chômage. Le débat sur les avantages ou les inconvénients de la monnaie unique s'est estompé alors même que sa réalisation devient probable. En revanche, le volet politique et social de l'UEM est devenu le point central de la discussion en raison de l'action menée par la France depuis le mois de juin de cette année pour changer le cours de la construction européenne. Le Premier ministre a ainsi rappelé, en septembre dernier à Montpellier, que « la monnaie unique n'aura pas de sens sans une instance de coordination des politiques économiques. L'euro doit

s'accompagner d'une véritable prise en compte de l'emploi dans la construction européenne ». Cette politique trouve sa crédibilité dans les efforts budgétaires faits pour le budget général, que nous discutons par ailleurs, et qui permettront à la France d'atteindre 3,1 % de déficit par rapport au PIB pour cette année et les 3 % fatidiques l'année prochaine. La France sera donc au rendez-vous de l'UEM, ce qui n'était pas toujours évident compte tenu du budget dont nous avons hérité. Il en sera probablement de même pour tous les pays de l'Union européenne, sauf la Grèce, même si, selon toute probabilité, trois d'entre eux ne saisiront pas, ou du moins pas immédiatement, cette opportunité.

Mais si la sensibilisation des acteurs au passage à la monnaie unique est confirmée par les indications que je viens de donner, sa prise en compte en termes de conséquences économiques et de l'emploi demeure largement insuffisante. La monnaie unique engendrera en effet une régionalisation des économies rendant l'Europe sensible à un phénomène constaté aux Etats-Unis, à savoir les chocs asymétriques. Mais, à la différence des Etats-Unis, l'Europe ne dispose pas des instruments budgétaires pour y faire face, son budget ne représentant qu'environ 1,2 % du PIB communautaire.

Par ailleurs, l'article 199 du traité de Rome prévoyant que « le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses », il n'est pas non plus possible de compter sur un déficit contracyclique pour une stabilisation macroéconomique. L'Europe apparaît donc aujourd'hui privée d'un instrument dont on mesure depuis longtemps l'utilité dans les Etats fédéraux, où le budget joue un rôle important pour la stabilisation régionale.

L'absence de budget fédéral européen exige donc, à mes yeux, la mise en place d'un système de stabilisation encore inexistant, soit sous forme d'un mécanisme d'assistance mutuelle, soit en instituant un fonds, en se référant aux différences du taux de change entre pays membres.

Une première méthode, qui ne doit pas être écartée, est la possibilité d'inscrire au budget communautaire, l'année prochaine, une ligne correspondant au remboursement d'intérêts d'emprunts exceptionnels souscrits soit par la Communauté soit par la Banque européenne d'investissement. Le principal de ces emprunts pourrait alors soit créer une marge de manœuvre utilisée pour une politique contracyclique globale – par exemple, la mise en œuvre du Livre blanc de Jacques Delors de 1993 –, soit être mis à la disposition d'un Etat membre victime d'un choc particulier, cette mise à disposition supposant bien sûr des conditions à préciser.

Une autre méthode possible serait d'utiliser les reliquats existants des fonds structurels ou les crédits non dépensés du budget et, même si l'on doit les retourner aux Etats membres, d'exiger que ces retours soient faits au bénéfice de politiques de l'emploi. Enfin, le moment venu, l'avenir du fonds de cohésion méritera une discussion. Celle-ci sera politiquement difficile, mais nécessaire. Les questions précédentes ne seront alors qu'une illustration parmi d'autres de la nécessité de la création d'un pôle économique européen. Ce pôle économique a été demandé par la France lors du Conseil d'Amsterdam. Il vise à améliorer la coordination des politiques de l'ensemble des pays de la Communauté, afin que celles-ci renforcent leur efficacité au service d'objectifs communs et, bien sûr, prioritairement de l'emploi.

Ce pôle économique fait l'objet d'après négociations qui semblent progresser, mais j'imagine qu'il nous en sera dit quelque chose tout à l'heure, s'agissant notamment des relations franco-allemandes. L'enjeu du débat sur ce

pôle économique est en réalité le degré d'intervention de la puissance publique dans une économie qui, selon nous, ne doit pas se réduire à la sphère monétaire gérée par la future Banque centrale européenne. Les relations entre l'euro et les autres monnaies relèvent de la même problématique. L'article 109 du traité de Maastricht prévoit qu'« en l'absence d'un système de taux de change vis-à-vis d'une ou de plusieurs monnaies non communautaires... », le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, soit sur recommandation de la Commission et après consultation de la BCE, soit sur recommandation de la BCE, peut formuler les orientations générales de politique de change vis-à-vis de ces monnaies... » L'application de cet article reste à préciser, la marge de manœuvre étant large entre la conception allemande visant à n'utiliser ces pouvoirs que dans des circonstances exceptionnelles en cas de graves déséquilibres sur les marchés et la conception française visant à tout le moins à faire en sorte que l'euro puisse être utilisé pour contrer des manœuvres négatives provenant des autres principales monnaies mondiales.

A partir des débats sur le pôle économique ou la gestion de l'euro, c'est donc la question d'une Europe politique, dotée d'une volonté et d'un projet communs, notamment la lutte contre le chômage, qui se trouve ainsi en réalité posée. Ma conviction est que nous devons répondre rapidement à ces défis ; par rapidement j'entends avant que surviennent les prochains élargissements de l'Union européenne.

En attendant, la commission des finances, sur ma proposition, a adopté les crédits des affaires européennes et vous propose de faire de même. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les affaires européennes.

Mme Marie-Hélène Aubert, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les affaires européennes. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le projet de loi de finances pour 1998, le prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au profit du budget des Communautés européennes est évalué à 91,5 milliards de francs, soit 6,3 % des recettes fiscales perçues par l'Etat, contre 87 milliards en 1997, soit 6,2 % des recettes fiscales nettes. Il s'agit donc d'un prélèvement quasiment stable qui correspond à un financement à hauteur de 17 % du budget communautaire, contre 17,7 % en 1997. Il convient toutefois de préciser qu'il s'agit seulement d'une évaluation et que le taux d'exécution de ce budget est variable. Il s'agit d'une contribution obligatoire et le vote du Parlement n'a pas véritablement le sens d'une autorisation au sens du droit budgétaire habituel.

La croissance zéro du budget communautaire correspond au respect des critères de convergence imposés par le traité de Maastricht et traduit un souci de réalisme, de façon à ne pas demander aux Etats membres des prélèvements qui dépasseraient des dépenses réelles.

La France est un pays contributeur net au budget communautaire. Son solde négatif s'est situé, en 1995, à 1,7 milliard d'écus. Ce résultat nous situe au quatrième rang des contributeurs nets, mais ce classement doit être interprété avec prudence. La France est, en effet, très bénéficiaire dans certains secteurs. Elle a reçu 24,4 % des dépenses au titre du FEOGA-Garantie et, s'agissant des fonds structurels, sa part monte à 24,7 % pour l'objec-

tif 2, à 30,3 % pour l'objectif 5 a et à 32,6 % pour l'objectif 5 b. Il faut donc se méfier de la théorie du donnant-donnant monétaire que certains prônent parfois.

La commission des affaires étrangères a donc émis un avis favorable sur ce prélèvement, mais je pense qu'il ne faut pas en rester là. En effet, tout budget est l'expression d'une politique et le budget communautaire pour 1998 traduit, à cet égard, un certain attentisme. Il s'inscrit, certes, dans le cadre des contraintes imposées par ce que l'on appelle habituellement le « paquet Delors II » pour la période 1993-1999. Les prochaines années s'annoncent cruciales, car l'Union européenne va devoir faire face à une collision sans précédent d'échéances nouvelles. L'élargissement, avec des institutions aujourd'hui inadaptées, sera au cœur des négociations à venir. Nous sommes nombreux sur ces bancs à avoir souligné l'insuffisance du traité d'Amsterdam, ratifié sans doute un peu hâtivement, même si des compléments intéressants y ont été apportés.

Autre échéance : la convention de Lomé V qui devrait entrer en vigueur en l'an 2000 et qui implique également un certain nombre de renégociations. L'« Agenda 2000 », quant à lui, reste très classique quant à son approche budgétaire. La volonté européenne de la France doit donc s'illustrer dans la redéfinition d'une Europe politique forte, sociale, citoyenne, environnementale et pas seulement économique et monétaire. Le passage à l'euro donne l'occasion de cette réflexion indispensable. Il faudra aussi réadapter le budget européen en conséquence et faire preuve d'innovation.

J'aborderai certains points qui me paraissent essentiels, sans prétendre broser en quelques minutes l'ensemble d'une politique française en matière européenne.

Les institutions, tout d'abord. L'idée de « gouvernement économique » qui se dessine concernant l'euro est certes une avancée intéressante que nous saluons. L'initiative prise par la France, l'Italie et la Belgique qui demandent un préalable institutionnel est également intéressante, mais elle ne va pas assez loin, me semble-t-il. Les petits pas ne suffisent plus. C'est d'un saut qualitatif que nous avons aujourd'hui besoin pour créer les institutions européennes de demain. Certains ont parlé de « nouvel acte fondateur » pour l'Europe. Nous souhaitons que l'Europe s'engage résolument vers plus de fédéralisme,...

M. Jean-Claude Lefort. Et voilà !

M. Christian Cuvilliez. Hors sujet !

Mme Marie-Hélène Aubert, rapporteur pour avis. ... vers une constitution européenne, un parlement bicaméral, en appliquant un principe de subsidiarité, aujourd'hui embryonnaire. Pour cela, le débat démocratique est absolument indispensable. On peut regretter que le Parlement ne soit pas amené plus rapidement à discuter du traité d'Amsterdam, à engager un débat européen, et que l'ensemble du pays ne se saisisse pas non plus de ces questions.

S'agissant de la dimension extérieure, la coopération politique intergouvernementale connaît aujourd'hui ses limites. Il convient donc de redonner de la vigueur à la politique étrangère et de sécurité commune au travers de l'OSCE – office statistique des Communautés européennes. Là encore le traité d'Amsterdam reste en deçà des besoins, en dépit de quelques avancées minimales. L'OTAN et l'UEO qui lui est subordonné, ne peuvent constituer les outils d'une politique étrangère européenne où la France, comme d'autres, pourrait réellement faire porter sa voix. Il convient donc de préserver la politique

de coopération, de la doter de moyens accrus et de rédéfinir son contenu qualitatif vers un développement soutenable, vers d'autres façons d'induire le développement. L'Union européenne doit renégocier, au sein de l'OMC, les règles du commerce international afin de préserver nos intérêts, et ceux des pays en voie de développement. Enfin, il faut intégrer le fonds européen de développement dans le budget communautaire, comme cela est demandé depuis plusieurs années.

Autre thème : l'Europe sociale et l'emploi. L'Europe sociale est indispensable aujourd'hui pour répondre aux attentes de nos concitoyens et pour défendre notre modèle de développement. Faut-il rappeler qu'il y a aujourd'hui, dans la Communauté, 18 millions de chômeurs, soit 11 % de la population active, c'est inacceptable. Certes, des avancées encourageantes ont été obtenues. La Grande-Bretagne a accepté de signer le protocole social qui sera dorénavant inclus dans le traité. À l'initiative de la France, un sommet de l'emploi est prévu pour le mois prochain à Luxembourg. Ce sommet doit absolument être une réussite et certainement pas une grande messe de plus proclamant certains principes sur l'emploi. Pour qu'il soit une réussite, il faudra également des moyens financiers.

Nous constatons avec plaisir et intérêt que la stratégie de réduction du temps de travail redémarre en Europe, que l'initiative de Lionel Jospin a été suivie par d'autres en Italie. Ainsi, après le pessimisme des semaines passées, l'espoir d'une politique européenne à ce niveau renaît.

Il s'agit donc de choisir clairement entre deux options : une Europe libérale, qui reste encore la règle aujourd'hui,...

M. Charles de Courson. Heureusement !

Mme Marie-Hélène Aubert, rapporteur pour avis. ... ou une Europe du développement soutenable, englobant tous les aspects du développement : social, économique, environnemental, citoyen, démocratique. Il faut tirer toutes les conséquences de l'affaire de Vilvorde ainsi que de tous les phénomènes de délocalisation que nous connaissons ; souvent, ce sont les mêmes qui condamnent ces délocalisations et refusent de construire plus d'Europe. Il est donc nécessaire d'élaborer des politiques sociales et fiscales cohérentes tirées vers le haut.

Pour appliquer toutes ces nouvelles orientations, il faudra, bien évidemment, réadapter le budget européen et le refondre totalement sur deux points : d'abord le rééquilibrage de dépenses, ensuite l'identification des recettes.

Sur le rééquilibrage des dépenses, il faut constater que la PAC occupe aujourd'hui un peu plus de la moitié du budget européen ; là aussi il convient de la réévaluer, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. En effet, la perspective de l'élargissement induit forcément une refonte profonde de cette politique à laquelle nous sommes particulièrement attachés et qu'il convient de réorienter qualitativement en y introduisant les critères de l'emploi, de l'aménagement du territoire, de préservation de l'environnement, de qualité et de sécurité alimentaire.

Deuxième point, les actions extérieures. Elles représentent aujourd'hui 4,2 milliards d'écus, soit 5 % du budget communautaire. La Commission a souligné à plusieurs reprises le saupoudrage de ces actions sans que soient définis des objectifs clairs en matière de politique étrangère. Elle a relevé également une disproportion du volume de l'aide humanitaire et de l'aide alimentaire par rapport à des objectifs clairement définis de politique étrangère et d'aide au développement.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

Mme Marie-Hélène Aubert, rapporteur pour avis. Comme je l'ai dit, il convient d'intégrer rapidement le fonds européen de développement qui représente tout de même 1,3 milliard d'écus, ce qui est considérable. Pour mémoire, les fonds attribués à la politique étrangère et de sécurité commune sont de 30 millions d'écus, soit 0,7 % du budget. On voit qu'on est très loin d'une politique étrangère forte avec un budget correspondant ! L'Europe apparaît donc dans ce domaine comme un bailleur de fonds et non pas comme une véritable puissance politique.

Enfin, la part des pays ACP est passée de 65 % en 1990 à 33,5 % en 1996. Il convient donc, là aussi, de veiller à préserver les actions en faveur des pays ACP. La politique que nous pouvons mener à l'égard des pays de l'Europe orientale ne doit pas conduire à renoncer à une politique de coopération forte en direction des pays ACP. Nous devons y être vigilants. D'autant que le huitième fonds européen de développement ne prévoit pas de rééquilibrage à ce sujet.

Dernier point : l'identification des recettes. La TVA constitue 41 % des ressources du budget communautaire ; 42 % pour le PNB provenant des Etats membres. Nous suggérons plusieurs pistes afin d'améliorer ces recettes.

Tout d'abord, nous proposons la création d'un impôt communautaire direct...

M. Charles de Courson. Encore un !

Mme Marie-Hélène Aubert, rapporteur pour avis. ... qui permettrait de simplifier et de rendre plus transparent le fonctionnement du budget communautaire – le sabir budgétaire européen est totalement abscons, même quand on veut bien se donner la peine de le déchiffrer ! Ainsi, le citoyen européen, et français notamment, pourrait mieux identifier quelle part il verse à la construction européenne et ce qu'il peut en retirer.

Ensuite, nous suggérons d'instituer une écotaxe, proposition qui est d'ailleurs au cœur des réflexions et des débats depuis de nombreuses années. Cette taxe, assise sur la consommation d'énergie, permettrait, d'une part, d'honorer les engagements pris au sommet de Rio en 1992 sur la limitation de l'effet de serre et, d'autre part, d'engranger des recettes supplémentaires, notamment pour financer une réduction du coût du travail. La Commission européenne y travaille.

Enfin, une taxe sur les mouvements internationaux de capitaux pourrait également être mise à l'étude.

Ce ne sont que quelques pistes. Il faudra bien sûr y revenir lors de vastes débats au Parlement et dans l'ensemble du pays.

En conclusion, dans ce domaine comme dans d'autres, il s'agit de faire des choix clairs en matière de politique européenne. On ne peut pas à la fois réclamer plus d'Europe et moins d'Europe. On ne peut pas vouloir préserver les intérêts nationaux et ne demander à l'Europe que ce qui vous arrange ! Pour nous, il s'agit, à l'horizon du XXI^e siècle, de s'engager résolument vers un projet global, à même d'être discuté et approuvé par notre Parlement et nos concitoyens. C'est une échéance essentielle pour les mois à venir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Barrau, au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

M. Alain Barrau, au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion de l'article du projet de loi de finances évaluant la contribution française au financement des Communautés est l'occasion d'évoquer les questions budgétaires communautaires. Notre assemblée s'est toujours efforcée de faire le meilleur usage de cette pratique. Espérons qu'elle ne tardera pas à l'inscrire dans les textes en adoptant la proposition de loi organique – déjà ancienne – qui tend à modifier l'ordonnance du 2 janvier 1959 afin de mettre en mesure le Parlement d'approfondir sa connaissance et son contrôle des relations financières de la France avec l'Union européenne.

Le débat que nous ouvrons aujourd'hui est particulièrement opportun. D'une part, il permet de suivre les étapes de la procédure communautaire et d'apprécier les orientations qui y ont été retenues au regard des objectifs poursuivis par les politiques de l'Union européenne. D'autre part, il nous permet d'examiner la contribution française au regard des versements communautaires dont nous bénéficions aujourd'hui et d'engager un premier débat sur l'évolution probable de ce prélèvement dans les prochaines années.

S'agissant tout d'abord de la procédure budgétaire communautaire pour 1998, disons que les contours de celle-ci commencent maintenant à se dessiner, après le « Conseil budget » du 24 juillet dernier. Les ministres des finances des Quinze ont souhaité, comme ce fut le cas pour le budget de 1997, faire prévaloir une approche rigoureuse, susceptible d'accompagner les efforts d'encadrement des dépenses publiques mis en œuvre à l'échelon national. Dans le projet de budget pour 1998 établi par le Conseil, les crédits de paiement n'augmentent que de 0,7 % par rapport à 1997, amplifiant ainsi la démarche qu'avait initiée la Commission européenne dans l'avant-projet de budget pour 1998.

Alors même que le « Conseil agriculture » venait peu avant de refuser le principe d'une économie, le Conseil a décidé d'un abattement forfaitaire de plus de 9 milliards de francs sur les dépenses agricoles qui sont évaluées, rappelons-le, de façon prévisionnelle et qui feront prochainement l'objet d'une lettre rectificative de la Commission qui actualisera les besoins agricoles. Outre des abattements sur les actions extérieures et les dépenses administratives, le projet de budget établi par le Conseil prévoit une réduction de 2,7 milliards de francs sur les politiques internes qui comptent pourtant en leur sein plusieurs actions susceptibles de favoriser la relance de l'emploi.

De même, le Conseil a convenu d'un abattement à hauteur de 6,6 milliards de francs des crédits pour paiements consacrés aux actions structurelles, crédits que le Parlement européen semble vouloir restaurer lors de sa première lecture du projet de budget communautaire.

L'Assemblée nationale, dans sa résolution adoptée le 20 juillet dernier, à l'initiative de la délégation et après examen en commission des finances, sur l'avant-projet de budget général des communautés pour 1998, avait souhaité que prévale cette orientation rigoureuse que le rapporteur général a rappelé tout à l'heure. Mais, saluant la décision, prise lors du Conseil européen d'Amsterdam des 16 et 17 juin derniers, de mettre l'emploi au cœur des politiques communautaires, elle avait également souligné tout l'intérêt de promouvoir les dépenses susceptibles d'avoir un effet positif sur l'emploi.

Alors que se prépare le Conseil européen extraordinaire de Luxembourg sur l'emploi, à la réussite duquel nous sommes tous attachés, on ne peut que regretter, à l'instar

de M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, que le Conseil ait souvent fait porter son effort d'économies sur des actions dont les effets en termes d'emploi sont évidents : il en est ainsi des actions structurelles au titre des objectifs 2, 3, 4 et 5 b ou encore de la recherche et des réseaux transeuropéens. La voie, entre rigueur budgétaire et redéploiement au profit de l'emploi, est étroite. Il appartient désormais au Parlement européen, lorsqu'il procédera à sa lecture du projet de budget communautaire, de la tracer. Il convient également de ne pas condamner hâtivement les initiatives de l'Assemblée de Strasbourg sur l'emploi ; ainsi lorsqu'elle envisage de dégager, sous la rubrique des politiques internes, un financement de près de 985 millions de francs pour une initiative sur l'emploi dans la perspective du prochain Conseil européen de Luxembourg dont je parlais tout à l'heure.

L'orientation retenue par le Conseil évitera un appel excessif aux contributions nationales et concourra à assurer une évolution maîtrisée des dépenses publiques nationales. Conjuguée à une amélioration de la gestion financière de la Commission et à une intensification de la lutte contre la fraude, cette nouvelle maîtrise permettra sans doute d'atténuer ou de mettre fin à « l'excès d'indignité » dont souffre souvent le budget communautaire.

Pour la France, le prélèvement sur recettes au profit des Communautés est évalué, pour 1998, à 91,5 milliards de francs. Il est sensiblement supérieur à celui de 1997 – de l'ordre de 4,5 milliards de francs –, cette évolution résultant en partie de la meilleure exécution des crédits en 1997 grâce à l'adoption, pour cet exercice, d'un budget plus conforme aux profils de consommation des crédits communautaires.

L'importance de cette contribution dans le budget national – 5,7 % des charges nettes du projet de budget pour 1998 – doit être mise en regard des versements communautaires dont nous bénéficions et qui alimentent souvent nos propres interventions publiques.

Le calendrier des travaux de la Cour des comptes européenne ne met aujourd'hui à notre disposition que des données relatives à l'année 1995. Durant cet exercice, la France a ainsi bénéficié de plus de 54 milliards de francs au titre de la PAC, dont elle est le premier bénéficiaire et, au total, ce sont près de 66 milliards de francs qu'elle s'est vu attribuer au titre des différentes politiques communautaires.

De la double évolution de notre contribution et des versements communautaires dont nous bénéficions, découle notre solde net. Le concept est lui-même critiquable, puisque les institutions communautaires répugnent à utiliser cet indicateur qui doit toujours être interprété avec prudence et ne saurait, par ailleurs, être le seul prisme d'analyse des politiques communautaires, qui sont fondées sur une solidarité entre les Etats membres.

Toutefois, cet indicateur existe et est éclairant sur certains points : notre solde net s'est élevé en 1995 à moins 11,2 milliards de francs et semble encore devoir s'améliorer en 1996. Si nous demeurons le deuxième contributeur au financement de l'Union européenne, derrière l'Allemagne, nous sommes aussi désormais devenus le deuxième bénéficiaire des politiques communautaires, derrière l'Espagne. Si la France reste encore structurellement contributeur net, elle l'est aujourd'hui dans une moindre mesure que les Pays-Bas, le Royaume-Uni et surtout l'Allemagne dont la contribution nette est maintenant presque huit fois plus élevée que la nôtre.

Au-delà de ce constat, quelle sera à l'avenir l'évolution de notre position nette ?

La délégation pour l'Union européenne a entamé ses travaux, qu'elle poursuivra au rythme des échéances communautaires, sur la communication *Agenda 2000* de la Commission européenne. Aux propositions de réforme des grandes politiques communes et d'élargissement, se trouvent jointes, vous le savez, les propositions de la Commission exécutive pour le renouvellement du cadre financier après 1999, lorsqu'arrivera à échéance la programmation financière pluriannuelle arrêtée en 1992 à Edimbourg.

Consacrant des développements aux perspectives d'évolution des contributions des Etats membres, la Commission souligne l'ampleur des besoins des pays candidats, qui seront tous des bénéficiaires nets et annonce, avec fermeté et réalisme, que la situation des Quinze se dégradera sans qu'il y ait là de surprise, puisque si l'on veut maintenir les mêmes politiques communes avec un nombre plus important de pays, il y aura forcément, pour les contributeurs nets, une dégradation de la situation.

Sommes-nous prêts à entériner cette évolution ? C'est à cette interrogation qu'il nous incombera de répondre. Nous ne pourrions faire l'économie de cette réflexion, tant il est vrai que nous ne pourrions, tout à la fois, élargir l'Union, conserver les politiques communautaires, voire en développer de nouvelles, tout en refusant un accroissement du volume du budget communautaire et, ce faisant, de notre contribution. Il nous reviendra donc sans doute de procéder à un arbitrage – délicat mais nécessaire – entre notre position de contributeur et de bénéficiaire du budget de l'Union, mais aussi entre l'élargissement et la mise en place de politiques communes nouvelles, y compris en matière d'emploi.

Pour se prononcer en connaissance de cause sur ces questions, l'Assemblée nationale devra s'appuyer sur une analyse des nouvelles perspectives financières. Il sera de même indispensable qu'elle connaisse l'accord interinstitutionnel auquel elles seront annexées, afin de pouvoir examiner l'équilibre des pouvoirs entre les deux branches de l'autorité budgétaire communautaire. Si notre Assemblée a déjà vu soumettre à son examen les propositions de révision et d'adaptation des perspectives financières, la situation est moins satisfaisante pour ce qui concerne les accords interinstitutionnels, le dernier d'entre eux notamment, relatif au financement de la politique étrangère et de sécurité commune, ne nous ayant été pas été transmis.

Aussi, je demande aujourd'hui, monsieur le ministre, au nom de la délégation, et afin d'assurer l'information de l'Assemblée nationale, que le Gouvernement s'engage à soumettre au Parlement, conformément à l'article 88-4 de la Constitution, les propositions de perspectives financières pour 2000-2006 ainsi que l'accord interinstitutionnel auquel elles seront sans doute annexées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Pierre Moscovici, *ministre délégué chargé des affaires européennes.* Monsieur le président, madame et messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les députés, comme chaque année, le Gouvernement vous rend compte du projet de budget de l'Union européenne pour l'année à venir, et de ses conséquences sur le budget de l'Etat à travers le prélèvement européen.

Je souhaite donc, à cette occasion, vous apporter bien sûr une appréciation circonstanciée sur ce projet de budget, les orientations qu'il dessine, les équilibres financiers communautaires et nationaux qu'il s'efforce de respecter. Mais, pour mettre en perspective notre débat et pour répondre à certaines des préoccupations qui se sont déjà exprimées à cette tribune, je m'efforcerai d'aller au-delà. L'agenda européen est en effet chargé dans les mois et dans les années qui viennent. Plusieurs échéances essentielles pour le devenir de l'Union se profilent à un horizon très proche : Conseil européen sur l'emploi en novembre, Conseil européen en décembre avec des décisions attendues sur le processus d'élargissement et sur ce qu'on appelle le pôle économique de l'Union européenne, enfin – et je m'en tiendrai là – décisions sur le passage à l'euro en mai prochain. Je vous dirai comment le Gouvernement prépare actuellement ces rendez-vous et ce que nous en attendons pour l'Union et pour notre pays.

Mais auparavant, je voudrais remercier Mme Marie-Hélène Aubert, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, M. Didier Migaud, rapporteur général du budget de l'Etat, M. Gérard Fuchs, rapporteur spécial, ainsi que M. Alain Barrau qui représente la délégation pour l'Union européenne, laquelle exerce en permanence, en particulier en application de l'article 88-4 de la Constitution, la vigilance de votre assemblée sur les actes de la Communauté et leur traduction en droit interne. J'ai travaillé avec eux de manière étroite et extrêmement positive, et je veux saluer la qualité de leur réflexion.

En premier lieu je veux vous donner quelques éléments d'information sur la manière dont la procédure budgétaire communautaire s'est déroulée jusqu'à aujourd'hui, et sur la façon dont elle va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

Ainsi que vous le savez, la Commission, qui a l'initiative dans le domaine budgétaire, a élaboré dès le début de l'année 1997 un avant-projet de budget. Elle a fait preuve, à l'approche de l'échéance décisive de la monnaie unique, d'un certain souci de rigueur en présentant un avant-projet de budget avec une progression limitée à 2,4 % en crédits d'engagement et à 2,9 % en crédits de paiement, soit respectivement 91,3 milliards d'écus et 84,7 milliards d'écus.

Ces chiffres, qui peuvent paraître élevés, n'en marquent pas moins une rupture notable par rapport aux habitudes hélas ! traditionnellement beaucoup plus dépensières prises par la Commission dans le passé. C'est pourquoi j'ai tenu à exprimer la satisfaction du Gouvernement au commissaire Liikanen, en charge du budget, que j'ai rencontré à deux reprises au cours de l'été à Bruxelles puis à Paris.

Chacun se rend néanmoins bien compte que ce rythme de progression, proposé par la Commission, demeure encore beaucoup trop élevé au regard des contraintes fortes qui s'exercent sur les budgets nationaux, sur le budget que l'Assemblée est en train d'examiner, en particulier dans les pays impliqués par le processus de convergence. C'est la raison pour laquelle il s'est trouvé une majorité d'Etats – et la France en fait partie – pour demander au sein du Conseil une plus grande maîtrise budgétaire au niveau de l'Union.

En juin et juillet derniers, la France a donc plaidé à Bruxelles, par la voix de M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget, pour une croissance nominale nulle du budget de l'Union. Cette démarche a été payée de succès, comme l'année dernière du reste, puisque le Conseil consacré au budget a adopté le 24 juillet dernier un pro-

jet de budget en croissance de 1,9 % en crédits d'engagement et de 0,7 % seulement en crédits de paiement, soit respectivement 90,9 milliards d'écus et 82,9 milliards d'écus.

La France s'est efforcée de faire valoir à Bruxelles plusieurs principes, qui ont également dirigé son action pour l'élaboration de son propre budget national : rigueur d'ensemble pour l'évolution des dépenses, mais identification de priorités clairement assumées. Pour le reste – j'aurai l'occasion d'y revenir –, le Gouvernement a choisi de faire prévaloir un principe de sincérité dans l'évaluation de la contribution française au budget communautaire, en retenant un montant de 91,5 milliards de francs qui est soumis à votre approbation.

Le projet de budget de l'Union est maintenant entre les mains du Parlement européen. La commission des budgets est en train d'achever son examen et le Parlement européen devrait se prononcer en séance plénière le 23 octobre prochain. Le vœu du Gouvernement est que ce dernier fasse preuve de sagesse, comme l'année dernière, en ne remettant pas en cause les efforts d'économies entrepris par le Conseil, lesquels touchent aussi bien les dépenses obligatoires que les dépenses non obligatoires.

De ce point de vue, j'espère que le « trilogue » – expression assez barbare – habituellement mené par la Commission, le Conseil et le Parlement européen, et considérablement facilité par les règles établies dans le cadre de l'accord inter-institutionnel de 1993, portera ses fruits. En tout état de cause, le Conseil se prononcera en deuxième lecture le 27 novembre et le budget définitif de l'Union sera adopté à l'issue de la seconde lecture du Parlement européen, en principe vers la mi-décembre.

Bien entendu, nous respectons les prérogatives du Parlement européen en matière budgétaire. Mais je tiens à vous affirmer – en écho à diverses interventions – que nous serons vigilants sur deux points : le maintien d'une évolution d'ensemble compatible avec les disciplines de l'UEM qui s'imposent aux Etats-membres à propos de laquelle j'ai noté le soutien de M. le rapporteur général à une approche rigoureuse que j'approuve totalement ; le maintien d'un certain équilibre dans la répartition de l'effort de maîtrise budgétaire entre les différentes rubriques, afin de garantir un développement harmonieux de l'Union.

Venons-en au fond du projet de budget adopté par le Conseil en première lecture.

En ce qui concerne la politique agricole commune d'abord, le Conseil a décidé une économie de 1,4 milliard d'écus s'appliquant linéairement au taux de 3,3 % à l'ensemble des lignes du FEOGA-Garantie. Cela s'est fait en substitution à l'économie d'un montant équivalent initialement proposée par la Commission, mais qui ne s'appliquait qu'aux aides compensatoires. Compte tenu du taux de retour, particulièrement élevé pour notre pays, sur les aides compensatoires aux grandes cultures notamment, le schéma finalement retenu respecte mieux les intérêts de notre agriculture, et nous nous félicitons qu'il ait pu être adopté par le Conseil, à vrai dire sur initiative française.

En outre, cette économie ne remettra aucunement en cause l'engagement de l'Union en faveur de l'agriculture. Le montant arrêté des dépenses, qui s'élèvera à 41 milliards d'écus reste supérieur de 5 % aux paiements effectivement constatés en 1996, année pourtant excep-

tionnelle en raison des aides tout aussi exceptionnelles débloquées pour apporter une réponse aux éleveurs victimes de la crise dite de la vache folle.

Les modalités du soutien en accompagnement de la réforme de la PAC décidée en 1992 ne sont affectées en aucune manière. Le paquet-prix pour la campagne 1997-1998 est intégralement financé.

S'agissant de la politique structurelle, le projet de budget, qui s'établira à 33,5 milliards d'écus en crédits d'engagement et à 27,4 milliards d'écus en crédits de paiement respecte pleinement la programmation arrêtée à Edimbourg en 1992. Cette programmation marque un engagement résolu à réduire, dans un délai raisonnable, les disparités de développement entre les différentes régions de l'Union. Sa traduction concrète dans le projet de budget est indispensable pour assurer le bon fonctionnement du marché unique et la poursuite du processus de convergence.

Pour autant, elle ne dispense pas d'un effort d'analyse lucide sur la politique structurelle. La complexité des procédures administratives et celle des circuits de financement constituent des freins indéniables au bon déroulement des projets. Ces difficultés de mise en œuvre sont clairement attestées par l'écart important que l'on constate année après année entre les engagements et les paiements.

Confronté à ce phénomène, le Conseil a décidé d'apporter deux types de réponse.

La première, de court terme, a consisté en une économie de 1 milliard d'écus sur les crédits de paiement de la rubrique 2. Là encore, cette économie ne gênera en aucune manière l'exécution des programmes en cours ou à venir, puisqu'elle est concentrée sur les objectifs caractérisés par une sous-exécution chronique. L'objectif 1 et le fonds de cohésion, qui sont caractérisés, au contraire, par un taux d'exécution satisfaisant, sont totalement exonérés de cette économie, ce qui ne préjuge pas la suite qui sera donnée à ces crédits dans la réforme à venir. Je crois donc que l'on peut dire que, dans cette affaire, le Conseil a agi avec un certain discernement.

Toutefois il faut aller plus loin pour traiter le problème à la racine, et assurer un meilleur contrôle sur la dépense communautaire de manière à en accroître l'efficacité. A cet égard, le Conseil a souhaité que l'on complète les mesures déjà prises au cours des dernières années pour améliorer les circuits financiers et permettre un acheminement plus rapide des crédits structurels sur le terrain.

Le respect de l'engagement solennel d'Edimbourg entraîne une progression des dépenses structurelles de 6,3 % en engagements. Le souci d'une plus grande rigueur de gestion conduit, lui, à une progression des dépenses structurelles limitées à 4,2 % en paiements après prise en compte de l'abattement de 1 milliard d'écus que je viens d'évoquer.

La France, par définition, n'est pas la principale bénéficiaire des fonds structurels, puisque nous faisons partie des pays les plus développés de l'Union. Pour autant, l'apport de la politique structurelle au développement de nos régions n'est pas négligeable, chacun ici le sait. Ainsi, sur la période couverte par les perspectives financières actuelles – 1994-1999 – nous recevons presque 100 milliards de francs en provenance de Bruxelles au titre de cette politique.

Pour ce qui est des politiques internes, que l'on regroupe dans la rubrique 3 du budget, les crédits d'engagement sont en réduction de 8,8 % et les crédits de paiement en diminution de 6,6 % par rapport à 1997.

On peut s'interroger sur ces fortes baisses. Elles ne sont que la traduction budgétaire de la forte sous-exécution qui caractérise cette catégorie de dépenses. Les niveaux adoptés par le Conseil, tant en engagements qu'en paiements, soit respectivement 5,4 et 4,8 milliards d'écus, se situent au-dessus du niveau atteint par les dépenses de la rubrique 3 en 1996 en exécution.

De plus, nous avons veillé à assurer un traitement favorable à deux catégories de dépenses, qui représentent à elles seules près des trois-quarts des dépenses de la rubrique 3, et auxquelles le Gouvernement est particulièrement attaché, comme le Parlement.

Ces deux politiques, que nous tenons absolument à préserver, sont la politique de recherche d'une part, la politique mise en place pour les réseaux transeuropéens d'autre part. Elles sont, en effet, emblématiques des dépenses d'avenir que nous voulons privilégier aussi bien à Bruxelles qu'au sein du budget de l'Etat. Elles illustrent le bon usage que l'on peut faire de la puissance publique pour développer notre compétitivité tant au plan européen qu'à l'échelon national. A ce titre, elles doivent bénéficier de toute notre sollicitude.

Le projet de budget pour la recherche-développement marque une progression de 2,2 % en engagements et une légère réduction, comme l'a remarqué M. Gérard Fuchs, de 1,4 % en paiements. Ces derniers s'établissent toutefois à plus de 3 milliards d'écus, soit une progression de plus de 6 % par rapport à l'exécution de 1996. Conformément au quatrième programme cadre de recherche et de développement, ces crédits seront consacrés, pour près des deux tiers, à trois secteurs clés pour l'avenir de l'Europe comme grande puissance industrielle : les technologies de l'information et de la communication, l'énergie et les technologies des matériaux.

Les crédits pour les réseaux transeuropéens sont en nette augmentation de 16,4 % en engagements et de 22,9 % en paiements, soit de très loin la plus forte augmentation dans l'ensemble du budget communautaire. Cela correspond à une volonté politique, insuffisante sans doute, mais marquée, de mettre en œuvre le programme de grands travaux adopté au Conseil européen d'Essen en décembre 1994, lequel, je l'espère, sera confirmé et amplifié dans les mois et les années qui viennent.

A cet égard, je suis conscient, comme l'ensemble des parlementaires qui sont intervenus dans ce débat, que la mobilisation des ressources du budget communautaire est indispensable, mais sans doute pas suffisante. Comme vous le savez, les concours de l'Union sur la ligne « réseaux » ne peuvent pas dépasser 10 % du coût de l'ouvrage. Le complément peut être apporté par des cofinancements nationaux, mais aussi par des prêts de la Banque européenne d'investissements, la BEI. Celle-ci a déjà octroyé pour près de 30 milliards d'écus de prêts à long terme pour un coût total de travaux estimés à 100 milliards d'écus.

Cet effet considérable est trop souvent méconnu. Il doit encore être amplifié si l'on veut voir les ouvrages sortir de terre à un horizon pas trop éloigné. Je pense en particulier au TGV-Est, dont on a parlé ici même hier, au TGV-Sud, Madrid-Barcelone-Perpignan-Montpellier, au TGV Lyon-Turin et au TGV Rhin-Rhône, même s'il ne figure pas dans les grands travaux d'Essen, dont j'espère aussi la réalisation.

C'est pourquoi la France a souhaité et obtenu à Amsterdam que le Conseil européen invite la BEI à présenter des propositions en vue d'intensifier ses interventions en faveur des projets prioritaires de grands réseaux euro-

péens. Ces propositions feront l'objet d'un examen approfondi lors du Conseil européen extraordinaire sur l'emploi du 21 novembre prochain dont j'attends, comme le Gouvernement, des résultats concrets et opérationnels après le très bon travail préparatoire de la Commission et du Conseil.

Pour être tout à fait complet sur ce panorama de la dépense communautaire prévue pour 1998, j'en viens à l'action extérieure de l'Union en direction des pays tiers, dont Mme Aubert a souligné l'importance.

Dans ce domaine, le projet de budget prévoit une réduction des crédits de 2,2 % pour les engagements et de 6,5 % pour les paiements, soit respectivement 5,4 milliards et 4,2 milliards d'écus. Néanmoins, là encore, même s'il n'y a pas lieu de se réjouir de cette évolution, le montant des dépenses arrêté par le Conseil représente une quasi-reconduction du niveau atteint en exécution 1996 pour les engagements et, surtout, une progression de plus de 11 % pour les paiements, toujours par rapport à cette dernière référence.

Le projet de budget est donc conforme aux engagements souscrits au Conseil européen de Cannes sous présidence française, en faveur des pays d'Europe centrale et orientale comme des pays méditerranéens.

Les pays d'Europe centrale et orientale bénéficient d'une enveloppe de 1 125 millions d'écus en crédits d'engagement. Cette dotation a principalement pour objet de promouvoir la réforme économique à l'Est à travers les actions du programme PHARE et la coopération transfrontalière. Dans le cadre de la stratégie de pré-adhésion, dont je parlerai ultérieurement, les actions du programme seront réorientées vers des priorités directement liées à l'élargissement.

La politique méditerranéenne de l'Union est dotée de 1 142 millions d'écus en crédits d'engagement. Il s'agit d'aider à la stabilité politique de l'ensemble du bassin méditerranéen, en contribuant à son développement.

Au total, ce tableau rapide, et pourtant long, des actions que l'Union entend mener en 1998 – mais je voulais un peu déchiffrer le sabir – conduit à un budget communautaire de 90,9 milliards d'écus en crédits d'engagement et de 82,9 milliards d'écus en crédits de paiement.

Compte tenu du système de ressources de l'Union – j'en viens à mon troisième point –, l'évaluation de la contribution française au budget de l'Union pour 1998 s'établit à 91,5 milliards de francs, soit une progression de 4 % par rapport au montant révisé de notre contribution pour 1997, qui est estimée à 88 milliards de francs. Cette progression nettement plus importante que celle du budget communautaire, limitée à 0,7 %, prend paradoxalement sa source dans l'effort même de maîtrise du budget communautaire.

Je comprends que ces évolutions aient suscité la perplexité de la commission. Je reprends à mon compte, intégralement, les explications fournies par son rapporteur général, M. Didier Migaud. En effet, comme vous le savez, l'exécution du budget communautaire se traduit en fin d'année par un solde positif, qui correspond à l'écart entre les dépenses arrêtées dans le projet de budget communautaire et l'exécution réelle. Il se traduit concrètement par un excédent de ressources propres appelées par la Commission, qui est ensuite déduit du prélèvement opéré l'année suivante.

Le chiffrage du prélèvement européen en loi de finances initiale intègre l'effet de ce solde positif sur la contribution nationale de la France. Or l'adoption d'un

budget en croissance zéro, déjà l'année dernière, visant principalement à anticiper la sous-exécution prévisible du budget communautaire, conduit à ne retenir pour 1998 qu'un abattement de 2,6 milliards de francs seulement au titre du solde positif, inférieur de moitié environ à l'abattement effectué en 1997. Cette différence entre un budget plus sincère et un budget auparavant sous-estimé explique la progression relativement forte de notre contribution au budget communautaire pour 1998, ce qui ne devrait plus être le cas ultérieurement dès lors que le rythme de croissance du budget communautaire restera durablement maîtrisé. On ne devrait donc pas assister au même effet l'année prochaine.

Au total, en l'état actuel des prévisions, le prélèvement européen devrait représenter, comme vous l'avez tous dit, 6,3 % des recettes fiscales nettes de l'Etat en 1998, soit très précisément le même niveau que celui qui devrait être atteint en clôture d'exécution 1997.

Comme je vous l'ai indiqué dans mon propos liminaire, et comme les parlementaires qui se sont exprimés à cette tribune en ont formulé la demande, la présentation du budget communautaire doit être resituée dans la perspective de nos prochains rendez-vous européens.

D'une certaine manière, en effet, ce projet de budget illustre bien ces prochains engagements : engagement en faveur de la monnaie unique, à travers une évolution globale des dépenses compatible avec les efforts nationaux de maîtrise budgétaire ; engagement en faveur de l'emploi, avec la préservation et le développement des lignes budgétaires les plus créatrices d'emplois européens pour l'avenir ; engagement en faveur des pays d'Europe centrale et orientale, avec l'effort consenti au titre de la stratégie de pré-adhésion.

Je veux vous indiquer brièvement la manière dont la France entend aborder ces échéances.

Je commence par l'euro, tant la réussite de ce grand projet européen conditionne désormais celle de tous les autres chantiers qui nous attendent et que nous entreprenons. Ma conviction rejoint celle des rapporteurs : elle est aujourd'hui que l'euro se fera, sur une base large et stable, et, bien sûr, que la France sera au rendez-vous, les prévisions de la commission le montrent. C'est pourquoi il nous faut d'ores et déjà voir loin, et réfléchir, au-delà du « comment faire l'euro ? » ou du « va-t-on faire l'euro ? », au « comment vivre avec l'euro ? ».

Aujourd'hui, notre principal souci – je partage à cet égard l'approche de M. Gérard Fuchs –, est de parvenir à organiser le pôle économique qui doit permettre une réelle coordination des politiques économiques en Europe. Les pays qui participeront à l'euro dès 1999 doivent pouvoir se retrouver dans le cadre d'une enceinte pour confronter leurs analyses sur la situation économique de l'Union, sur la cohérence de leurs politiques budgétaire et fiscale, ainsi que de leurs politiques structurelles.

La politique économique est en effet un tout. On ne peut pas avoir d'un côté une autorité monétaire et de l'autre côté neuf, dix, onze ou douze gouvernements demeurant autonomes pour la mise en œuvre des instruments de politique économique qui restent entre leurs mains.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Tout à fait !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Une telle construction serait en effet déséquilibrée par nature.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il y a un risque !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Je l'ai dit à plusieurs reprises ; le Premier ministre l'a dit ; le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie s'est exprimé sur ce sujet : nous respectons l'indépendance de la future banque centrale européenne. Ainsi que l'a souligné Lionel Jospin, cela fait désormais partie de notre culture. Cette indépendance est d'ailleurs la meilleure garantie pour assurer la stabilité interne de l'euro, objectif auquel nous sommes tous, surtout le président de la commission des finances, très attachés.

Cependant l'indépendance n'est pas l'apesanteur. Comme dans tous les pays qui sont dotés d'une banque centrale indépendante, il faut que la banque centrale européenne soit en mesure d'anticiper ou de réagir à des orientations de politique économique fixées par les autorités politiques.

M. Gérard Fuchs, rapporteur spécial, et M. Dominique Baert. Très bien !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Pour anticiper, elle anticipe ! Deux ans avant !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Il faut donc que ces orientations puissent s'incarner dans une instance qui soit à la fois visible et légitime, même si elle est informelle.

Ce sujet sera discuté et sans doute tranché lors du Conseil européen de décembre à Luxembourg.

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est souhaitable !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Je le crois d'autant plus après la conclusion d'un tout récent accord sur ce point entre les ministres français et allemand de l'économie et des finances, M. Waigel et M. Strauss-Kahn, par la création d'un euro-groupe dont ce dernier rendait compte ici même hier lors de la séance des questions au Gouvernement.

Faire ce pôle économique est la condition pour bâtir cette Europe puissante, cette Europe politique que plusieurs d'entre vous ont appelée de leurs vœux, mais il faut être conscient que cette Europe, l'euro lui-même seront jugés aussi, et sans doute d'abord, à l'aune de leur capacité à créer un environnement européen plus favorable à l'emploi. C'est la deuxième orientation que je veux développer.

Nous devons sans tarder remettre l'emploi et la préservation des droits sociaux au cœur de l'Union économique. C'est l'enjeu du prochain Conseil européen extraordinaire consacré à l'emploi, demandé et obtenu – je m'en réjouis avec Alain Barreau – par la France à Amsterdam. Nous souhaitons – je l'ai dit et Mme Aubert y a insisté – que ce sommet débouche sur des résultats concrets démontrant que l'Union économique peut aussi servir l'emploi.

Nous sommes particulièrement attachés à mettre en place les instruments d'une vraie coordination des politiques de l'emploi, notamment à travers une série d'objectifs quantifiés, mis en relation avec des politiques adaptées, actuellement en cours de discussion au sein du Conseil. Il y a eu les critères de Maastricht. Pourquoi n'y aurait-il pas, demain, les objectifs de Luxembourg ? Ils n'auraient sans doute pas la même portée contraignante, mais sûrement beaucoup plus de capacité de mobilisation. Nous devons affirmer clairement la volonté des Quinze de mettre la lutte pour l'emploi au premier rang de leurs priorités.

Au-delà des engagements pris par les Etats, il faudra d'ailleurs que l'Union elle-même se mobilise pour réorienter ses propres politiques dans un sens plus favorable à l'emploi. J'évoquais à l'instant l'initiative que nous attendons de la BEI en faveur d'une relance des grands réseaux. Une stratégie européenne au service des PME innovantes, principales créatrices d'emplois nouveaux, doit, sur les mêmes bases, être élaborée.

Quelques mots enfin de l'élargissement et sur le financement futur de l'Union, qui constitueront le cœur de l'ordre du jour du Conseil européen de décembre.

Le Conseil européen ordinaire de Luxembourg devra prendre une décision sur le lancement des négociations d'adhésion. La Commission a présenté ses avis sur chacun des dix pays candidats d'Europe centrale et orientale. Elle recommande, vous le savez, d'ouvrir les négociations avec la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Slovénie et l'Estonie. Comme vous le savez, le Conseil a déjà pris l'engagement d'ouvrir ces négociations avec Chypre.

La Commission propose, en outre, de mettre en œuvre une stratégie commune à l'ensemble des candidats : pré-adhésion, conclusion de partenariats d'adhésion, qui instituent un contrat entre chacun des candidats et l'Union, réorientation du programme PHARE.

Faut-il le rappeler, le Gouvernement soutient le processus d'élargissement, chance historique de réunifier le continent européen une décennie seulement après la chute du mur de Berlin ?

Les avis de la commission constituent à cet égard un travail technique d'une très grande qualité ; nous ne pouvons que saluer le sérieux de la démarche proposée. Cependant, j'y insiste, il est essentiel que tous les pays candidats se sentent inclus dans une même démarche d'adhésion future, quelles que soient les décisions qui seront prises sur l'ouverture pratique des négociations d'adhésion avec les uns ou les autres.

C'est pourquoi la France propose un projet de conférence européenne, qui a précisément pour objet de contribuer à créer ce sentiment d'appartenance à un même ensemble, et à faire en sorte que le processus d'élargissement soit global et évolutif. Nous ne répondons pas de façon satisfaisante au défi de l'élargissement si nous donnons le sentiment de préférer les uns aux autres. Prenons garde de ne pas créer des lignes de fractures artificielles au cœur de l'Europe, quand la logique même de l'élargissement est au contraire de refermer les fractures anciennes.

Prenons garde aussi de ne pas laisser de côté un pays comme la Turquie, dont nous connaissons tous les spécificités, qui a une vocation européenne, et qui est aussi le premier pays associé depuis 1963 à l'Union.

En revanche, il est vrai de dire que l'Union actuelle doit se préparer à accueillir ses futurs membres dans de bonnes conditions. Notre position sur la question institutionnelle, que nous avons abordée sans fard dans la déclaration conjointe faite avec l'Italie et la Belgique et annexée au traité d'Amsterdam, dont la ratification, madame Aubert, viendra en temps utile devant le Parlement après la consultation du Conseil constitutionnel – le Gouvernement s'y attelle – doit être bien comprise. Il ne s'agit en aucune manière de refermer la porte de l'Union. Il s'agit simplement d'indiquer qu'aucun Etat, qu'il soit déjà dans l'Union ou qu'il soit candidat à entrer dans l'Union, n'a intérêt à vivre demain dans une Europe diminuée où tous les mécanismes de prise de décision seraient grippés, alors qu'ils sont déjà dans un état de dysfonctionnement marqué.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Cela ne va pas s'arranger !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Le Gouvernement estime qu'il est sage de résoudre ce problème difficile à quinze. C'est la raison pour laquelle il souhaite faire de la réforme institutionnelle un préalable, non pas à l'ouverture, mais à la conclusion des négociations d'élargissement.

Quant au financement de l'élargissement, je tiens à indiquer clairement ici que nous souhaitons qu'il soit justement proportionné aux besoins des pays d'Europe centrale et orientale qui entreront dans l'Union. Nous commençons actuellement à Bruxelles l'examen des premières idées avancées par la Commission dans le cadre de sa communication dite « Agenda 2000 ». Alain Barrau souhaite que nous informions l'Assemblée nationale du déroulement de ces travaux ; nous le ferons, mais, à ce stade, il est trop tôt et je me contenterai d'indiquer quelques orientations.

Notre souhait est de dissocier très clairement dans cet exercice les besoins entraînés par l'élargissement et les besoins liés à la poursuite des politiques communes actuellement menées à quinze. A ce titre, nous défendons, à Luxembourg, le principe d'une double programmation permettant d'assurer l'étanchéité entre les dépenses consacrées à la poursuite des politiques communes à quinze, qui doivent être préservées et les dépenses nouvelles consacrées aux futurs adhérents.

La nouvelle programmation financière devra en outre marquer une certaine rigueur pour les dépenses bénéficiant aux Quinze, dans la lignée de l'approche « croissance zéro » développée depuis deux ans. En effet, il est indispensable de tenir compte des contraintes fortes qui pèsent sur nos propres équilibres budgétaires. En même temps, il faut s'assurer que les politiques communes pourront continuer à être financées dans de bonnes conditions, dans leur périmètre actuel. C'est le sens des observations que les rapporteurs ont présentées.

M. Fuchs et Mme Aubert ont suggéré, à propos de la future programmation financière, des approches en termes de juste retour. Ces approches ne doivent pas être retenues car elles sont étrangères à la logique financière, à la logique politique de l'Union européenne. Si des dispositions doivent être revues, elles devront l'être par la redéfinition des politiques et non pas par le biais des contributions ou des seuils.

Nous pensons que le maintien du plafond de ressources propres à 1,27 % doit permettre d'assurer le financement de l'élargissement dans des conditions satisfaisantes, tout en préservant nos politiques communes. Pour autant – j'y insiste – il doit demeurer un plafond de ressources, et non pas devenir un objectif de dépenses.

Les contraintes de l'exercice sont fortes, mais je suis convaincu qu'un équilibre satisfaisant pourra, au bout du compte, être trouvé. Nous avons déjà commencé, avec Hubert Védrine, à travailler en ce sens au Conseil affaires générales.

Pour le reste, nous plaiderons également pour une approche dynamique de la réforme de la politique agricole commune et de la réforme des fonds structurels.

S'agissant particulièrement de la PAC, nous n'en sommes encore qu'à l'examen préliminaire des suggestions de la Commission. D'ores et déjà, le Gouvernement a exprimé sa volonté de maintenir la ligne directrice agricole, dans son principe et dans ses modalités d'indexation. Pour le reste, il veillera jalousement, dans cette

négociation, à la défense des intérêts français, et donc à la préservation du modèle social agricole, compétitif et tourné vers l'exportation, mais aussi soucieux du maintien de structures familiales et d'une occupation équilibrée de l'espace.

Un tout dernier mot sur Strasbourg. Comme M. Didier Migaud, je me réjouis de l'arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes, conforme au souhait exprimé par la France. Nous avons demandé au Parlement européen d'en tenir compte pour revenir sur ses décisions quant aux sessions prévues pour 1998. Il doit se prononcer la semaine prochaine sur ce point. Nous avons confiance en sa sagesse, sachant aussi que l'arrêt de la Cour nous donne des armes pour faire prévaloir une position que nous croyons juste.

En conclusion, mesdames, messieurs les députés, je veux réaffirmer avec force l'engagement européen sans faille du Gouvernement. Cet engagement marque l'ensemble de la politique économique et sociale que nous conduisons. Comme l'a dit le Premier ministre, Lionel Jospin, notre priorité est claire : nous voulons l'emploi avec l'euro.

Comme nous l'avons dit avant d'accéder aux responsabilités, nous voulons faire l'Europe sans défaire la France.

M. Patrick Ollier. C'était le slogan du RPR ! Merci de reconnaître que les gaullistes avaient raison !

Mme Nicole Catala. Merci de ce témoignage d'adhésion !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Vous avez eu l'occasion de le faire prévaloir. On a pu vous juger aux actes ! Les Français ont tranché sur cette question et l'approche de l'Europe a, je crois, été déterminante dans leur vote.

Mme Nicole Catala. Je ne le pense pas !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Nous veillerons donc scrupuleusement au respect des intérêts nationaux ; en particulier, nous affirmerons sans relâche notre volonté de réorienter la construction européenne dans un sens plus favorable à la croissance et à l'emploi.

Le Gouvernement, mesdames, messieurs les députés, rêve d'une Europe à nouveau populaire, qui réponde aux aspirations des Français, notamment des plus modestes d'entre eux, qui ne soit plus perçue comme une menace, mais comme l'espace indispensable au plein épanouissement de notre pays.

Je crois que, dans ce rééquilibrage, dans cette construction nouvelle, dans cette conception nouvelle de l'Europe, la représentation nationale doit apporter son concours. Il est indispensable et il sera le bienvenu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Plusieurs orateurs sont inscrits dans la discussion.

J'observe que les groupes ont désigné plutôt des femmes que des hommes pour intervenir sur ces questions européennes.

La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'article 24 du projet de loi de finances nous donne aujourd'hui l'une des très rares occasions de débattre, dans cette assemblée, de la construction européenne puisque, au-delà du budget que nous examinons, ce sont bien des grandes orientations de l'Union dont nous pouvons parler maintenant.

D'emblée, je me réjouis, avec la plupart des députés, de voir que l'Union européenne s'efforce d'être enfin vertueuse – si je puis dire – puisque l'évolution des masses budgétaires en jeu n'affiche qu'une croissance très modérée : 1,96 % de plus pour les crédits d'engagement, 0,7 % de plus pour les crédits de paiement. Tout cela semble très raisonnable. Bien que l'objectif de croissance zéro, défendu par certains Etats membres, n'ait pu être atteint, je constate que l'effort de rigueur consenti par les institutions communautaires est en cohérence avec les sacrifices que, au nom de la préparation de la monnaie unique, on impose à la plupart des citoyens de l'Union.

Je tiens particulièrement à saluer l'effort de maîtrise des dépenses de la Commission elle-même, puisque, hors pensions, elles n'augmenteront pas en 1998 par rapport à 1997. La Commission fait bien de montrer ainsi l'exemple.

En revanche, monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur la nécessité de poursuivre et d'amplifier les efforts de lutte contre la fraude qui continue de sévir au sein de la Communauté. Je pense aux différents mécanismes de fraude qui affectent aussi bien les recettes, notamment la TVA intracommunautaire, que les dépenses communautaires. La Commission a remis un rapport sur ce sujet pour l'année 1996 qui révèle que ce phénomène n'est pas allé en s'atténuant, au contraire. Dans la résolution adoptée par la délégation aux affaires européennes, nous demandons au Gouvernement de veiller à ce que cette lutte contre la fraude soit poursuivie et amplifiée.

La participation française au budget de l'Union s'élèvera, en 1998, à 91,5 milliards de francs, soit une augmentation de plus de 4 milliards par rapport à l'année en cours, ce qui est d'autant plus considérable, à mes yeux, qu'elle représente, par rapport à notre propre budget, 6,3 % des recettes fiscales de la France. Notre contribution au budget communautaire occupe le cinquième poste des dépenses budgétaires ; c'est beaucoup. C'est la raison pour laquelle nous devons nous montrer à la fois exigeants et vigilants – j'y reviendrai – dans la définition des politiques et dans la mise en œuvre des politiques de l'Union.

La France fournit, en effet, avec cette contribution, 17 % du budget communautaire, ce qui la place au deuxième rang des pays contributeurs, juste derrière l'Allemagne. Elle fait ainsi partie des Etats qui versent à l'Union plus que ce qu'ils en reçoivent directement. Elle n'est pas la seule. Nous savons bien que l'un des principes mêmes de l'Union est de ne pas recevoir, en retour, l'équivalent de ce que l'on verse. Néanmoins, je le répète, nous sommes fondés, nous, responsables politiques, à être particulièrement exigeants et vigilants.

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez raison, madame Catala, comme souvent !

Mme Nicole Catala. Merci, monsieur Brard, de ce soutien !

M. Patrick Ollier. Oui, merci de le reconnaître !

M. Gérard Fuchs, rapporteur spécial. Quelle alliance !

Mme Nicole Catala. Je vois que je reçois des approbations sur tous les bancs de cette assemblée, et je m'en réjouis.

M. Jean-Pierre Brard. Il y a un axe horizontal !

Mme Nicole Catala. J'essaierai de faire porter cet exercice d'exigence et de vigilance sur trois points.

S'agissant d'abord des crédits prévus pour la politique agricole commune, vous avez dit, monsieur le ministre, que ceux figurant dans le projet de budget communautaire ne prenaient pas en compte le refus opposé par le ministre français de l'agriculture à la réduction des aides accordées aux grandes cultures, aux cultures des terres arables. Ils représentent plus d'un milliard d'écus, si ma mémoire est bonne, et ne sont donc pas financés dans le projet de budget qui a été présenté aux commissions. Sauf erreur de ma part, le rapporteur général du budget a inscrit dans son rapport que des économies correspondantes devraient être réalisées pour faire face à cette absence de financement. C'est un point sur lequel j'attire votre attention car nous souhaitons y voir parfaitement clair dans les crédits dégagés pour la politique agricole commune.

C'est surtout l'avenir de cette politique agricole commune qui m'inspire quelques préoccupations, pour ne pas dire de l'inquiétude. Vous avez vous-même évoqué le choc que va représenter l'entrée, dans l'Union européenne, de pays de l'Europe centrale et orientale. Nous savons bien que cet élargissement risque de faire exploser certaines politiques classiques de l'Union, au premier rang desquelles se trouve la politique agricole commune.

Monsieur le ministre, je formulerai quelques observations sur ce point.

D'abord, nous considérons que la Commission est mal fondée à envisager une sorte de réforme clandestine de la PAC à travers les propositions qu'elle nous fait dans son document « Agenda 2000 ». Ces questions sont trop graves pour ne pas être largement débattues, notamment avec les agriculteurs, avec leurs représentants et avec les élus nationaux.

M. Patrick Ollier. Très bien !

Mme Nicole Catala. Donc, de grâce, qu'on nous laisse le temps d'examiner ce dossier et de formuler nos observations à cet égard.

M. Christian Cabal. Tout à fait.

Mme Nicole Catala. Par ailleurs, les orientations qui figurent dans « Agenda 2000 » laissent en suspens la question des moyens à dégager pour assurer la survie de la PAC au-delà de l'adhésion de nouveaux Etats membres.

M. Christian Cabal. C'est vrai !

Mme Nicole Catala. Un flou artistique continue de régner. Nous n'avons toujours aucune évaluation précise, à ma connaissance en tout cas, des fonds qu'il faudra réunir. Notre collègue Christian Jacob a avancé le chiffre de 40 milliards d'ici à l'an 2006, au titre de la seule contribution française, pour le maintien de la PAC. Ces chiffres ne sont pas supportables. Nous souhaitons, monsieur le ministre, être le plus rapidement possible éclairés sur ce point. Du reste, M. Le Penec lui-même s'interroge ; je pourrais citer des propos tout récents du ministre de l'agriculture qui révèlent une inquiétude parallèle à celle que j'exprime à cette tribune.

Autre point sur lequel je voudrais que nous restions attentifs et vigilants, la priorité nouvelle accordée, parmi les objectifs principaux de l'Union, la lutte contre le chômage.

Nous admettons bien évidemment la nécessité de mobiliser tous nos efforts pour l'emploi. Mais je suis gênée, monsieur le ministre, par la contradiction flagrante que l'on observe entre les déclarations auxquelles vous souscrivez au niveau européen et la pratique que nous observons au niveau national. Je l'illustre par deux exemples rapides.

La résolution sur l'emploi adoptée à Amsterdam déclare que, pour favoriser l'emploi, il faut alléger la pression fiscale et les cotisations sur les salaires, alléger tout au moins la pression fiscale globale. Or quel sera le résultat de ce projet de budget ? Une augmentation de la pression fiscale et qui s'accroîtra encore à l'avenir, puisque vous multipliez les emplois publics ou parapublics. Je trouve quasiment schizophrène – pardonnez-moi le terme un peu fort – de proclamer à Bruxelles ou demain à Luxembourg l'inverse de ce que l'on fait à Paris.

M. Jean-Pierre Delalande. C'est juste !

Mme Nicole Catala. Cela vaut également pour la réduction du temps de travail qu'aucun des documents européens ne mentionne comme instrument de lutte contre le chômage.

M. Gérard Fuchs, rapporteur spécial. Cela va venir !

M. Jean-Pierre Brard. Ils n'ont pas toujours raison, à Bruxelles !

Mme Nicole Catala. Il ne s'agit pas de savoir si l'on peut ou non aujourd'hui réduire le temps de travail, s'il faut le faire dans le cadre hebdomadaire ou dans un autre cadre, mais de savoir si une réduction imposée de la durée hebdomadaire de travail sera créatrice d'emplois,...

M. Jean-Pierre Brard. On a déjà entendu cela quelque part ce matin !

Mme Nicole Catala. ... puisque c'est ainsi que vous avez abordé la question.

M. Jean-Claude Lefort. Absolument !

Mme Nicole Catala. Des quatre propositions de la Commission pour le sommet de novembre sur l'emploi, aucune ne comporte quelque allusion à une réduction du temps de travail jugée susceptible de créer des emplois.

M. Jean-Claude Lefort. Mais vous êtes pour ou contre ?

M. Christian Cabal. C'est que ce n'est pas nécessaire, justement !

M. Jean-Pierre Brard. C'est une bonne suggestion que vous faites là, madame Catala !

Mme Nicole Catala. Vous apporterez cette fois votre soutien au Gouvernement, monsieur Brard.

Cette lacune est tout de même frappante, monsieur le ministre.

M. Jean-Claude Lefort. Mais vous, vous êtes pour ou contre ?

Mme Nicole Catala. Je n'ai pas tout à fait fini, monsieur Lefort.

Elle est d'autant plus frappante que Mme Aubry tient à Luxembourg un discours opposé à celui qu'elle nous tient ici.

M. Jean-Pierre Delalande. Non ? Ce n'est pas possible ! *(Sourires.)*

M. Christian Cabal. Ça, c'est bête, alors !

M. Jean-Claude Lefort. Je n'y crois pas !

Mme Nicole Catala. La presse a relevé ses propos au dernier conseil des ministres des affaires sociales – j'ai là quelques coupures de presse. Mme Aubry a dit très clairement à ses interlocuteurs européens à Luxembourg : « Je suis contre les trente-cinq heures payées trente-neuf. »

M. Jean-Jacques Jegou. Ce n'est pas possible ! Elle s'exprimait en allemand, et l'on aura mal traduit !

M. Jean-Pierre Brard. Elle voulait dire trente-cinq heures payées quarante ! (*Sourires.*)

Mme Nicole Catala. Cette contradiction me paraît assez fâcheuse. L'opinion publique française devrait être éclairée sur ce double langage, peu conforme à l'honnêteté, peu conforme, irais-je même jusqu'à dire si vous me poussez un peu loin, à l'honnêteté intellectuelle que revendique le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Un mot enfin sur un point peut-être annexe ou extérieur au projet de budget communautaire dont nous débattons : le financement futur de la politique extérieure et de sécurité commune.

Monsieur le président. Pouvez-vous conclure, madame Catala ?

Mme Nicole Catala. Je conclus dans un instant, monsieur le président.

Je voudrais attirer l'attention du Gouvernement et de mes collègues sur le fait que le financement de la PESC, tel que prévu par le traité d'Amsterdam, fait partie des dépenses communautaires et non des dépenses obligatoires. En d'autres termes, le Parlement européen y aura un droit de regard. Cela me paraît en totale contradiction avec la nature même de la politique extérieure et de sécurité commune, par essence intergouvernementale, et paralysera, j'en fais le pari, la mise en œuvre de la PESC le jour où l'on se décidera à lui donner un contenu effectif. Ce dispositif n'est pas bon ; si nous avons un jour la possibilité de revenir sur ce point du traité, il faudra le faire.

Enfin, je veux exprimer mon étonnement après l'intervention de Mme Aubert. Rapporteur de la commission des affaires étrangères, elle a déclaré qu'elle souhaitait une Europe fédérale, avec un système bicaméral, des institutions traduisant les structures d'un Etat fédéral.

M. Jean-Louis Idiart. Bonne idée !

Mme Nicole Catala. Je me suis demandé si c'était là la position de la commission des affaires étrangères.

M. Patrice Ollier. Celle des communistes, peut-être ?

Mme Nicole Catala. Au nom de qui Mme Aubert s'est-elle exprimée ?

M. Jean-Jacques Jégou. D'elle-même !

Mme Nicole Catala. Si son président est là, je souhaite savoir si c'est la position de la commission des affaires étrangères ou celle de Mme Aubert. J'espère avoir des éclaircissements sur ce point.

Monsieur le ministre, au-delà du fait que nous saluons l'effort de modération des dépenses européennes, nous nous montrerons très vigilants pour la mise en œuvre de la politique que vous nous proposez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voici comme chaque année, à un moment particulier, très particulier même, de notre discussion budgétaire : l'examen du prélèvement français en faveur des communautés européennes.

C'est, en effet, un moment très particulier, car ce prélèvement est obligatoire. A tel point que, si, par hypothèse, notre assemblée venait à voter contre, nous serions néanmoins contraints de verser la somme indiquée, en vertu d'un arrêt de la Cour de justice. Ce projet n'est donc pas à prendre ou à laisser ; il est à prendre, point.

M. Jean-Pierre Brard. A délaissier peut-être... (*Sourires.*)

M. Jean-Claude Lefort. Nous nous livrons donc à un exercice qui mérite bien le qualificatif de très particulier, qui souligne à quel point notre parlement, notre assemblée, et pour une somme considérable, très supérieure à bien des budgets, sont dessaisis alors qu'ils sont censés exprimer la souveraineté. Dans ces conditions, et afin de rendre cette discussion néanmoins profitable, autant qu'il est possible, je me propose d'exprimer quelques remarques qui ne contrarient pas l'exposé du rapporteur de notre délégation pour l'Union européenne, mais qui sous-tendent des questions dont le Gouvernement ne manquera pas de se saisir, afin d'éclairer quelques points.

M. Charles de Courson. Elle est belle, la majorité !

M. Jean-Jacques Jégou. Elle est plurielle !

M. Christian Cabal. Très plurielle !

M. Jean-Louis Idiart. Pandraud et Séguin, ce n'est pas mieux !

M. Gérard Fuchs, rapporteur spécial. Vous manquez de mémoire, monsieur de Courson !

M. Jean-Claude Lefort. Ainsi notre discussion trouvera-t-elle quelque utilité.

Première remarque : ce prélèvement obligatoire de 91,5 milliards constitue le cinquième budget de l'Etat, après ceux de l'éducation nationale, de la défense, des affaires sociales et de l'équipement. C'est une masse considérable, je l'ai dit. Or c'est un budget de prélèvement qui, contrairement aux budgets nationaux, en particulier le nôtre, échappe aux efforts de maîtrise des dépenses publiques qui s'imposent aux Etats membres. Il entre en contradiction avec l'objectif de rigueur budgétaire poursuivi par tous les Etats, puisque sa croissance par rapport à l'an passé est de 5,2 %. Autrement dit, il augmente de 4,5 milliards, avec un taux de croissance supérieur même à celui préconisé par la Commission européenne - 2,9 % - et déjà jugé excessif par notre assemblée le 20 juillet dernier dans une résolution adoptée.

Nous cherchons de l'argent pour mettre en œuvre une politique de changement voulue par le pays, et nous voilà en présence de véritables niches fiscales, qui doivent faire envie à bien des ministères.

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est plus une niche, c'est un chenil !

M. Jean-Claude Lefort. Cette première remarque débouche sur les questions suivantes : quand donc pourrions-nous être entendus par la Commission ? Que compte faire la France à cet égard ?

Ma deuxième remarque rejoint un thème récurrent de tous les débats sur ce prélèvement obligatoire : le problème de la fraude au budget communautaire, sans cesse dénoncé par tous, la Commission en tête, qui chaque année brandit ses foudres, et chaque année, loin de reculer, la fraude augmente ; les chasseurs de primes, il est vrai, sont d'une inventivité sans limite. Mais l'exigence de rigueur, monsieur le ministre, s'impose clairement à nous et au Gouvernement.

du fait Notre estimée collègue Nicole Pery, dans son rapport, note également les lacunes des dispositifs communautaires qui favorisent « une grande délinquance financière, bien organisée, intervenant parfois à l'échelle de plusieurs Etats ». Monsieur le ministre, vous serez, j'en suis certain, sensible à cette situation, où l'on voit les irrégularités détectées augmenter de 20 % en 1996 par rapport à 1995. Relativement à ce que nous versons, cela représente une somme de 1,4 milliard de francs environ ! Rappelons que, pour financer les mesures sociales nouvelles, la commission des finances de notre assemblée est à la recherche, une recherche désespérée, de 660 millions de francs, soit deux fois moins ! Il y a là, vous l'admettez, monsieur le ministre, quelque aberration : nous savons à l'avance, en versant notre contribution à l'Union européenne, qu'une partie non négligeable s'évapora dans la fraude, alors que, d'un autre côté, nous cherchons des sous pour payer des mesures et financer des budgets utiles à notre peuple !

Et puisque je parle de la fraude, comment ne pas évoquer aussi – bien que cela déborde un peu le sujet – celle liée à la TVA au niveau européen, qui représente un manque à gagner estimé, pour notre pays, de 60 milliards de francs ! Quels effets attendez-vous, monsieur le ministre, des modifications qui doivent intervenir prochainement en matière de paiement de la TVA, pour juguler cette fraude comme il convient ? Tout esprit habité par le sens de l'Etat, et c'est notre cas, devrait s'y engager. Ces 60 milliards représentent plus que les sommes attendues de la privatisation de France Télécom – infiniment plus, puisqu'il s'agit là d'un montant annuel.

Autre remarque touchant à l'avenir de l'Europe : les chiffres annoncés sur ce qui reviendra à la charge de notre pays, du fait de l'élargissement, sont des plus fantaisistes. Ici l'on parle de 30 milliards, ailleurs de 60 milliards en plus. C'est à y perdre son latin. J'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous éclairiez sur ce point. Dans le même ordre d'idée, quel lien convient-il d'établir entre cet élargissement, que nous souhaitons, et la baisse de notre aide à la politique agricole commune, en particulier la réduction annoncée de 30 % des prix de la viande bovine ?

N'est-on pas en train d'entrer dans un processus de négation progressive de la politique agricole commune, du fait aussi des prochaines négociations du GATT ? Le système de production agro-alimentaire de notre pays pèse un tel poids que ces questions sont, vous l'aurez compris, très lourdes de sens.

Une autre remarque à propos du prochain sommet de Luxembourg sur l'emploi. Si j'en juge aux sommes prévues pour l'emploi dans le cadre de ce sommet – dérisoires – j'imagine qu'il n'est guère question de développer une réelle et féconde politique de grands travaux en Europe. Mais peut-être suis-je dans l'erreur ; aussi aimerais-je connaître, monsieur le ministre votre opinion.

Ce sommet est tellement – et à juste titre – mis à l'actif du gouvernement français, que la montagne ne saurait accoucher d'une souris. Hélas, les premières lignes directrices dégagées par la Commission n'apparaissent guère en harmonie avec l'objectif proclamé par notre gouvernement. En tout cas, je le ressens ainsi. A quand, monsieur le ministre, un débat en séance publique, afin que la représentation nationale dise son mot, et ce n'est pas rien, sur ce sujet ? Cela pourrait d'ailleurs donner une certaine force à la volonté affirmée d'avancer en matière de création d'emplois au niveau européen.

M. Alain Barrau. Très bien !

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le ministre, comment ne pas utiliser le débat d'aujourd'hui pour évoquer encore deux sujets d'importance, et tout d'abord la mise en place d'un conseil de l'euro, présenté comme une grande victoire française, organisme informel, selon les dires de M. Dominique Strauss-Kahn, à la manière du G 7 ou du G 8 ?

Questions en vrac : le traité sera-t-il modifié sur le point de l'indépendance de la Banque centrale ? A l'inverse, que signifie – si elle est avérée – la révision envisagée du statut de la Banque de France, qui, bien que déjà indépendante, semblerait encore trop dépendante aux yeux de Bruxelles ? Que se prépare-t-il en ce domaine ?

Par ailleurs, si le G 7 ou le G 8 sont effectivement des instances bien informelles, les institutions financières internationales – FMI, Banque mondiale – ne le sont absolument pas. La comparaison me paraît excessive, étant entendu que, là comme ailleurs, comparaison n'est jamais tout à fait raison.

Je suis, vous l'avez compris, très surpris du peu de cas réservé à cette victoire française. Je reste pour le moins perplexe, mais j'imagine bien que vous ne manquerez pas, monsieur le ministre, de m'éclairer sur ce point.

M. le président. Il vous faut conclure, monsieur Lefort !

M. Jean-Claude Lefort. Une dernière remarque. Mon ami, notre collègue, M. Robert Hue, vient de proposer au Gouvernement une initiative euro-constructive pour réorienter la construction européenne. Initiative d'importance, puisqu'elle propose que la France soumette à ses partenaires européens l'idée d'engager des discussions pour construire l'Europe dans le sens du social, de l'emploi, du progrès, de la paix et de la sécurité.

Nous savons bien qu'une telle réorientation ne peut se faire en un jour, naturellement. Mais j'attire votre attention sur l'intérêt qu'a suscité, dans les opinions publiques européennes, la prise de position du nouveau gouvernement sur l'euro-emploi.

D'ailleurs, mes chers collègues, ce qui s'est passé en France le 10 octobre à propos des trente-cinq heures n'a-t-il pas donné des idées aux Italiens quatre jours plus tard ?

M. Jean-Pierre Brard Ils les avaient peut-être déjà un peu !

M. Jean-Jacques Jégou. Vous les avez fait chanter ?

M. Jean-Claude Lefort. Les contraintes imposées aux peuples par la marche à l'euro, et durcies par le pacte de stabilité, obèrent l'emploi et les politiques sociales. Chacun sait bien ici qu'il est abusif de répéter « Les Français ont voté » en parlant du scrutin de Maastricht. Nous sommes désormais face à un nouveau traité ; il faut donc que notre peuple puisse se prononcer sur celui-ci.

Je ne pense pas malheureusement, en dépit de la déclaration commune du parti communiste et du parti socialiste, que nous nous engagions encore – mais j'ai bon espoir – dans une réorientation de la politique européenne vers une Europe de progrès et d'emploi.

Nous voulons, monsieur le ministre, comme vous sans aucun doute, une Europe qui redonne espoir aux Européens. Il faut pour cela, conformément aux engagements des communistes et des socialistes, réorienter la construction européenne vers le progrès et l'emploi. Hélas ! nous n'en sommes pas là !

M. Jean-Jacques Jégou. Il vous faudra encore avaler quelques couleuvres !

M. Gérard Fuchs, rapporteur spécial. L'union est un combat !

M. le président. La parole est à Mme Nicole Ameline, pour dix minutes.

Mme Nicole Ameline. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en établissant sur deux exercices consécutifs un budget proche de la croissance zéro, le Conseil européen confirme l'évolution souhaitée notamment par la France et l'Allemagne d'un nouvel encadrement budgétaire plus conforme à l'effort engagé au niveau de l'ensemble des Etats membres en matière d'assainissement des finances publiques. Cette évolution, on l'a précédemment dit, marque une rupture avec la progression non maîtrisée des dépenses communautaires qui a porté, à titre d'exemple, la contribution française, au cours des années précédentes, de 60 à 91 milliards de francs.

Une nouvelle culture économique s'affirme en Europe. Elle concerne la réduction des déficits et la maîtrise des dépenses publiques.

Il ne s'agit d'ailleurs pas uniquement de la traduction comptable des critères de Maastricht et du passage à l'euro, mais de l'évidente nécessité de stabiliser, puis de diminuer les charges sociales et fiscales qui pèsent notamment, et inutilement, sur l'appareil productif européen et en freine la compétitivité.

Il était donc particulièrement nécessaire et justifié que le budget européen suive les évolutions de ceux des Etats membres, tendance qui doit naturellement se confirmer dans les prochaines années.

De ce point de vue, monsieur le ministre, l'aggravation des dépenses publiques et des prélèvements fiscaux et sociaux qui sont en germe dans le projet de loi de finances...

M. Patrick Ollier. Eh oui ! Elle a raison !

Mme Nicole Ameline. ... nous paraît contradictoire avec l'évolution du budget de l'Europe et plutôt inquiétante.

J'avais déjà signalé une telle contradiction dans le domaine de l'immigration entre ce que l'on dit pour Schengen et ce que l'on fait aujourd'hui. S'agissant de l'emploi, je reprends à mon compte également l'observation de Mme Catala...

M. Patrick Ollier. Très bien !

Mme Nicole Ameline ... selon laquelle les propositions faites aujourd'hui à Paris ne vont pas dans le sens européen, ni même, tout simplement, dans le sens de l'histoire.

M. Jean-Pierre Brard. Je ne suis pas sûr que Mme Catala soit aussi maastrichtienne que vous !

Mme Nicole Ameline. Examiner la contribution de la France au budget communautaire, c'est d'abord en analyser la structure financière qui traduit les choix et, dans certains cas, les « non-choix » de l'Europe.

Je reprendrai brièvement le commentaire général. Malgré les variations annoncées on peut considérer que le budget pour 1998 confirme, dans le domaine agricole, la politique qui a été arrêtée depuis 1992. Pour 1998, les modalités de soutien aux marchés n'ont pas été modifiées, les prix agricoles restant inchangés par rapport à la pré-

cédente campagne. On pourrait même dire que le budget agricole comporte, au-delà de la préoccupation exprimée sur les terres arables, un motif de satisfaction concernant les mesures de soutien aux exportations de céréales.

Vous avez évoqué tout à l'heure, monsieur le ministre, le problème de la vache folle. J'avais pu observer, à la lecture du budget, qu'il y avait une réduction sensible des crédits. On s'en réjouit, bien évidemment, car on peut supposer qu'ils résultent de l'évolution vers une éradication réelle de cette maladie. Mais est-ce vraiment le cas ?

M. Guy Hascoët. Qu'est-ce qui fait qu'elle existe, cette crise ?

Mme Nicole Ameline. On peut en douter si l'on se réfère à certaines sources qui mettent l'accent sur la sous-estimation du risque, par certains Etats membres ou d'autres Etats européens.

En deuxième lieu, le projet de budget maintient globalement dans ses priorités la cohésion économique et sociale amorcée en 1988 et qui concerne les fonds structurels. Je ne ferai que deux observations à ce sujet, me référant à ces rapports que nous avons élaborés – notamment à la Délégation – sur l'efficacité de ces fonds. Il est clair que, malgré l'effet correctif qu'ils portent en eux, l'écart entre les régions riches et les régions pauvres ne s'est pas notablement réduit et que cela appelle une évaluation tout à fait radicale, tant au plan interne qu'au plan européen.

M. Patrick Ollier. C'est très important !

Mme Nicole Ameline. Deuxième observation : la perspective de réforme de ces fonds. Le premier courage en politique étant celui de la lucidité, il faut convenir que nous ne pourrions imaginer d'en maintenir la ligne comptable à l'identique pour chaque Etat membre. Donc une redéfinition s'impose de leur montant, de leur finalité et de leur gestion.

Deux faiblesses apparaissent dans ce budget. J'interviendrai, moi aussi, plus particulièrement sur la politique de la recherche et du développement : tout un symbole quand on voit qu'elle bénéficie d'un crédit de 3 milliards d'écus alors que – la remarque en a été faite notamment en commission des finances – les dépenses de fonctionnement des institutions européennes, à titre de comparaison, sont financées à hauteur de 4 milliards.

Cette politique doit faire l'objet non seulement d'une réflexion, mais d'une véritable pression des Etats membres en faveur de son développement. Comment, en effet, déconnecter aujourd'hui l'Europe des défis majeurs qui sont ceux du monde ? C'est l'une des conditions du développement et de l'emploi, demain, en Europe.

L'autre faiblesse, je le souligne à mon tour, concerne la lutte contre la fraude. Beaucoup de nos parlementaires, et je pense en particulier à François d'Aubert, avaient consacré leurs travaux à l'estimation de cette fraude et à la dénonciation de ces pratiques, qui outre qu'elles engendrent un gaspillage, c'est vrai, donnent une image perverse de l'Europe, qui doit être corrigée.

Dernier point que je souhaiterais évoquer : la sous-consommation des crédits structurels. Vous l'avez vous-même évoqué, monsieur le ministre, le bilan d'exécution du budget sur la période 1994-1996 montre une sous-exécution importante qui concerne tant les crédits d'engagement que les crédits de paiement, ainsi qu'un décalage croissant entre engagement et paiement, et enfin une concentration excessive des paiements en fin d'année.

Il est vrai qu'un effort a été engagé par la Commission, avec le programme d'amélioration de la gestion financière, baptisée SEM 2000. Mais il faut absolument travailler à la simplification des procédures, idée aussi importante aujourd'hui au niveau européen qu'au niveau national, car la lourdeur de ces procédures diminue l'efficacité des fonds et freine la compréhension de l'Europe.

Quant à la structure des ressources communautaires, je reprendrai très précisément ce que vous avez dit. Nous serons vigilants à ce que le taux de 1,27 % du PIB soit bien un plafond de ressources mais qu'il ne soit pas un objectif de dépenses. Nous devons rechercher naturellement la meilleure adéquation entre les possibilités réelles du budget européen et les nouveaux enjeux. On les connaît, il s'agit de la PAC et de sa réforme, de la préservation du modèle de développement agricole auquel nous tenons, mais aussi de la nécessaire solidarité entre régions riches et pauvres. Il s'agit aussi de la réussite de l'UEM et bien évidemment de l'élargissement.

Je passerai vite sur l'évolution de la contribution française, car nous en avons beaucoup parlé. Il est vrai que l'apparente contradiction de son évolution s'explique – c'est en réalité un effet d'optique – par une évaluation plus conforme au taux d'exécution attendu de ce budget, qui ne devrait donc pas comporter, comme les années précédentes, d'importantes perspectives de remboursement. La France est, chacun le sait, l'un des premiers contributeurs nets du budget, bien après l'Allemagne cependant, et le second bénéficiaire.

Si les taux de retour sont donc importants, particulièrement dans le domaine agricole et dans celui des actions structurelles, nous sommes convaincus que l'approche strictement comptable par le biais de la théorie du juste retour ne saurait suffire. La situation actuelle de la France est donc relativement satisfaisante, mais elle est loin d'être garantie pour l'avenir.

C'est pourquoi toute analyse de la contribution française au budget communautaire me paraît devoir être sous-tendue par une vision des politiques européennes qu'expriment ce budget, et leurs évolutions.

C'est la raison pour laquelle je ne saurais conclure sans évoquer le « paquet Santer », dont le premier danger est qu'il semble préjuger de l'acceptation de la réforme de la PAC. Il préserve néanmoins le modèle agricole pour la France. Le projet, tel qu'il est présenté aujourd'hui, est de ce point de vue, au mieux un raccourci dangereux, au pire, le risque d'une nouvelle et grave crise européenne.

Sans entrer dans les détails, rappelons qu'en son état actuel, la réforme de la PAC prévoirait une baisse généralisée des prix agricoles, non intégralement compensée par la majoration des aides directes, ce qui n'est pas acceptable.

Nous devons donc faire preuve d'une grande vigilance dans la préservation de notre modèle. Ne peut-on craindre, avec les propositions annoncées, un nouvel affaiblissement des capacités de négociation de l'Europe avec les Etats-Unis ?

Nous ne voulons pas d'un nouveau Blair House, sachant les difficultés rencontrées par la France dans cette crise, heureusement dénouée par le gouvernement d'Edouard Balladur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes nostalgique !

Mme Nicole Ameline. S'agissant des fonds structurels, le second danger réside dans la sous-évaluation manifeste des besoins pour tenir compte des nouveaux pays candi-

datés à l'adhésion. La simple comparaison entre l'effort financier entrepris par l'Allemagne pour intégrer les Länder de l'Est peuplés de seulement 16 millions d'habitants au regard de la charge liée à l'intégration des pays actuellement candidats se passe de tout commentaire.

Or, à restreindre l'approche économique de l'élargissement à une extension purement comptable, et d'ailleurs limitée des actions structurelles, l'Europe court un double risque : d'abord, celui de l'explosion des finances communautaires, à un moment où certains Etats membres, et non des moindres contributeurs, ont clairement fait connaître leur intention de voir diminuer leur effort rapidement ; mais surtout, celui d'une désillusion généralisée, d'une décrédibilisation de l'idée européenne elle-même.

Le budget n'est qu'un outil au service d'une volonté et de choix politiques. La vraie question est : quelle Europe voulons-nous ?

C'est de cette vision politique dont nous avons le plus besoin aujourd'hui. Car au-delà des risques de dérive financière, inéluctable, si l'on se contente de redéployer un modèle, nous risquons de passer à côté de l'Europe du XXI^e siècle.

Nous avons aujourd'hui un budget de gestionnaires ; nous avons besoin d'un budget de visionnaires.

M. Patrick Ollier. Très bien !

Mme Nicole Ameline. Et je ne voudrais pas que, quittant l'Europe des marchands, nous entrions dans celle des marchandages.

En réalité, aujourd'hui, une mise en perspective politique et stratégique s'impose.

Voulons-nous, oui ou non, faire de l'Europe une puissance agroalimentaire, face à l'extraordinaire capacité de production et de commercialisation des Etats-Unis ?

Voulons-nous, oui ou non, faire de l'Europe une puissance économique apte à résister à la concurrence mondiale, c'est-à-dire une Europe qui se fonde sur de vrais équipements, sur un aménagement du territoire équilibré et sur une vraie politique de la recherche et du développement technologique ?

M. le président. Veuillez conclure, madame Ameline.

Mme Nicole Ameline. Voulons-nous enfin faire de l'Europe une vraie puissance politique ?

Dans l'élaboration des réponses à ces questions, la France doit naturellement avoir un rôle majeur ; elle doit prendre conscience à la fois de ses intérêts – ils sont importants –, mais aussi de ses responsabilités. La France doit être au premier rang de la réflexion et de l'orientation politique.

Après l'échec d'Amsterdam, monsieur le ministre, des initiatives doivent être prises pour relancer la réforme des institutions, pour faire en sorte que l'euro réussisse et que ce Conseil économique soit une sorte de préfiguration – puisque ce sera l'accompagnement politique de l'euro – de cette Europe politique intégrée que nous souhaitons.

Il est essentiel, aujourd'hui plus que jamais, de vouloir une Europe forte, dont les institutions ne soient donc pas trop faibles.

Le groupe UDF approuvera naturellement la contribution française au budget 1998. Il vous demande de vous engager sans tarder dans ce nouveau projet pour l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Hascoët.

M. Guy Hascoët. Monsieur le ministre, si on regarde les documents qui nous sont proposés, on y voit la volonté nette, affirmée, après plusieurs années de hausses significatives, de stabiliser le budget de l'Union et, en conséquence, la part contributive de chacun des Etats membres.

La logique de résorption des reports, qui semble guider les responsables du budget, ne nous paraît pas critiquable dès lors que les autorisations de programme auraient été un peu trop généreuses par le passé, dépassant de loin la capacité d'affectation réelle. Je reprendrai votre terme de « déficit chronique » en faisant remarquer que celui dont souffrent certains programmes semble un peu entretenu. Mais j'y reviendrai.

C'est pour moi, et pour nous, députés des Verts – je parle en leur nom – la première fois que nous pouvons exprimer notre sentiment sur ce budget, et surtout sur les évolutions européennes en cours ou à venir.

Aussi, je profite de l'occasion qui nous est donnée pour développer notre sentiment sur plusieurs chantiers que l'Etat français et son Gouvernement devraient engager, ou dans lesquels ils se trouvent de fait engagés.

La première partie de mon intervention portera sur la structure et la nature du budget, la deuxième sur la manière de l'animer et de l'affecter au sein de notre territoire et la troisième, sur les évolutions institutionnelles en cours ou espérées.

S'agissant de la structure du budget, je l'analyserai à partir de grands chapitres : les fonds structurels, la PAC, le FSE, les programmes spécifiques.

Les fonds structurels, du fait de l'ouverture aux pays de l'Europe centrale et orientale, vont connaître un bouleversement sensible. Dès lors, leur efficacité, leur additionnalité, les contenus qualitatifs des programmes nous paraissent plus que jamais importants.

Je prendrai quelques exemples.

Voilà cinq ou six ans, nous avons signé à Rio une convention relative aux enjeux internationaux de l'effet de serre. Tout le monde s'accorde aujourd'hui à souligner le déficit de prévention sanitaire des risques. Sans parler de la vache folle, de la dioxine dans le lait, ou de l'eau qui devient peu consommable, nous sommes confrontés à un vrai problème qui nécessite de nouvelles politiques.

S'attaquer à l'effet de serre serait ainsi s'attaquer à la politique des transports, avec pour priorité une politique européenne volontariste intermodale et multimodale. Au lieu de quoi les fonds régionaux continuent allégrement de se déverser massivement pour construire des routes banales alors qu'elles constituent déjà un ensemble de centaines de milliers de kilomètres à travers toute l'Europe.

Il nous paraît donc indispensable qu'un certain nombre de priorités soient clairement affichées dans les choix budgétaires à venir pour répondre aux ambitions que l'Europe doit s'assigner pour faire face à ces nouveaux enjeux.

Autre exemple, les énergies propres : tout le monde s'accordera à dire que le zéro oxyde, zéro déchet est certainement un objectif que nous devons nous assigner à l'horizon du XXI^e siècle. Or je lisais récemment dans un rapport des Grünen devant le Parlement européen, sur le programme concernant les énergies renouvelables, qu'avec 35 millions d'écus – à comparer aux quelque milliards de francs ou d'écus mis à la disposition d'autres filières – on ne risquait pas d'accélérer la cadence et de répondre aux

Troisième exemple enfin, la société de l'information – certains n'hésitent pas à parler d'une révolution sociétale et à considérer l'apparition des services en ligne comme un changement d'ampleur comparable à celle de l'imprimerie voilà quelques siècles.

Si nous considérons la modification des savoirs, leur mode d'acquisition, les nouvelles barrières culturelles et les problèmes d'adaptation, à l'école, dans le monde du travail et dans l'ensemble des corps qui constituent nos sociétés, il apparaît, à l'évidence, qu'il faudra consacrer des moyens considérables pour accompagner cette mutation et y préparer les personnes, quel que soit l'endroit d'où elles agissent ou la place qu'elles occupent dans nos sociétés. Ces budgets devront être importants, et ce seront des budgets de fonctionnement. Ils échapperont sans doute à la logique de cet intégrisme budgétaire qui sous-entend que seul un budget d'investissement est un bon budget et que toute dépense de fonctionnement serait hérétique.

L'adaptation des programmes est un enjeu d'importance et il faudra faire des choix sur le fond comme sur la forme.

Je parlais à l'instant de l'efficacité des fonds. On s'interroge toujours sur celle de certains fonds structurels destinés aux territoires en déficit – zones rurales ou zones de reconversion – où l'additionnalité ne se concrétise guère au quotidien, l'Etat ayant parfois tendance à considérer que le FEDER se substitue en partie à son désengagement.

C'est sur ces choses concrètes que nous appelons votre attention. Nous souhaiterions qu'une adaptation se fasse progressivement, en douceur, et que, finalement, les dispositifs soient adaptés aux données nouvelles.

Pour ce qui est de l'ouverture vers les pays de l'Est, chacun s'attend à une forte diminution des fonds structurels. Parfois, on entend même parler d'une baisse de 50 %. Les régions concernées s'y préparent et essaient d'anticiper cette évolution à venir. Une diminution de 50 % des fonds dans un tel domaine, c'est colossal.

Nous ne pouvons pas imaginer une ouverture – et, bien évidemment, nous souhaitons cette ouverture – permettant de redéployer 13 à 14 % du budget de l'Union pour l'intégration européenne des PECO, sans en même temps traiter la question des rapports Nord-Sud. Je rappelle que nous sommes encore en train de débattre pour savoir si nous consacrerons 0,7 %, 0,75 % ou 0,8 % du budget pour l'aide en direction des pays du Sud. Il nous paraît effectivement indispensable d'essayer de traiter les deux problèmes simultanément, notamment à l'occasion des accords de Lomé V qui sont en préparation.

S'agissant de la PAC, nous sommes très préoccupés, pas forcément par les masses financières en cause, mais par les choix qui seront opérés à l'occasion de la négociation de la PAC III.

La PAC II avait permis de résoudre un vrai problème : l'arrêt du financement de stocks, de surproductions qui coûtaient fort cher à l'Union et qui étaient parfois destructrices d'emplois et souvent néfastes à l'environnement.

Cela dit, la PAC II ne s'est pas attaquée à un problème fondamental, celui du financement proportionnel à la quantité produite, système qui permet de donner 50 000 francs par an à un tout petit agriculteur du Limousin mais un million de francs à un agrimanager de la plaine de Brie ou de la plaine de Beauce.

M. Jean-Pierre Brard. Très juste !

M. Guy Hascoët. Nous ne pouvons pas ne pas mettre un terme à ce qui peut être considéré comme une sorte de scandale social.

M. Jean-Pierre Brard. En effet, c'est un scandale !

M. Guy Hascoët. Comment la puissance publique peut-elle donner plusieurs millions de francs à une seule exploitation agricole, alors que, dans le même temps, des dizaines de milliers d'emplois agricoles continuent de disparaître chaque année et que 37 % à 38 % de la profession agricole vit avec des revenus inférieurs ou égaux au SMIC ?

M. Jean-Pierre Brard. Le conditionnel n'est pas de mise !

M. Guy Hascoët. Ce chantier est devant nous. Défense de l'emploi, qualité de l'environnement, sécurité alimentaire, justice sociale : tels doivent être les futurs ingrédients de ce qui doit être le nouveau pacte social agricole.

Je dirai maintenant un mot sur le fonds social européen. Ce fonds est bien pourvu, mais on s'aperçoit sur le terrain que la diffusion centralisée et tardive des appels d'offres ne permet pas à certaines collectivités modestes ou à certains acteurs de terrain de répondre dans les délais aux exigences administratives. Une amélioration et une démocratisation des procédures, une accélération de la mise à disposition des informations sont autant d'évolutions qui nous paraissent souhaitables pour permettre une meilleure efficacité.

S'agissant des programmes spécifiques, je constate, pour avoir l'occasion de côtoyer nos amis anglais, que ceux-ci sont très efficaces pour aller chercher l'argent européen, mais sans doute par le fameux slogan *Give me my money back*. Nous devons, nous aussi, être capables, sur des programmes pointus ou spécifiques, de mobiliser des crédits.

Pour ce qui est des institutions, il est évident que nous sommes arrivés à un moment carrefour qui nécessite que l'Europe se montre à la hauteur des enjeux et s'affirme comme un espace capable de peser dans les nouvelles dimensions internationales. Il n'est pas imaginable que, sous la pression de la mondialisation, nous soyons capables d'adapter notre système monétaire et que, parallèlement, nous restions figés sur les institutions, la fiscalité, le droit social, le droit environnemental.

Mes chers collègues, vous savez que j'ai la chance d'être un frontalier du Royaume de Belgique. Vous n'imaginez pas avec quelle force on y débat de l'écotaxe à la télévision. C'est toujours avec un certain plaisir que j'écoute Jacques Delors, ancien président de la Commission, défendre ce concept et manifester son regret que, à quelques voix près, l'Union européenne n'ait pas réussi à adopter l'écotaxe en 1992. Quel dommage que cette conviction ne se déverse pas sur les ondes françaises avec la même force. Mais je crois que c'est un débat qui reviendra sur le devant de la scène. Il s'agit de savoir si l'Union européenne doit disposer d'une fiscalité propre lui permettant de diminuer le coût du travail et de faire baisser la pression sur les ressources et sur l'énergie.

J'ai écouté attentivement Mme Catala. Quand le mot « fédéralisme » a été prononcé, je n'ai pas entendu qu'il ait été suivi des termes des « Etats » ou « des régions ». Il me semble que, s'agissant de l'évolution institutionnelle de l'Europe, le débat n'a pas été tranché de quelque manière que ce soit.

Mme Christine Boutin. Les faits sont là !

M. Guy Hascoët. Le temps est venu où l'égoïsme à plusieurs, celui de chaque État membre, ne doit plus pouvoir empêcher le progrès voulu par tous les autres et attendu par beaucoup des citoyens européens. Pour cela, il est nécessaire qu'un certain nombre de décisions puissent être prises par une majorité, sinon absolue, tout au moins qualifiée. C'est le seul moyen de faire avancer l'Europe, car si elle n'avance pas, elle se fera dépasser par la réalité des évolutions en cours. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Nous sommes parfois, sinon des Européens ridicules, à coup sûr des Européens honteux. C'est le cas quand, face à la crise yougoslave, nous assistons au spectacle de l'impuissance. Une politique est critiquable quand elle existe. En l'occurrence, sur ce sujet, il n'en existait aucune qui soit cohérente et partagée. Une fois de plus, les Européens ont regardé le gendarme américain suppléer leurs insuffisances.

Oui, il faudra un jour une Europe politique à la hauteur des enjeux internationaux. Tel n'est pas le cas pour l'instant.

Vous l'aurez compris, monsieur le ministre, nous apporterons un soutien clair à la proposition française de contribution au budget de l'Union européenne. Toutefois, au-delà de cet acte ponctuel, nous resterons, pour les semaines, les mois et les années à venir, des acteurs européens disponibles et vigilants pour avancer concrètement sur le plan institutionnel, sur le plan de la protection du modèle social européen et sur le plan des progrès en matière d'environnement.

M. Didier Migaud, rapporteur général, et Mme Marie-Hélène Aubert, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme Nicole Péry.

Mme Nicole Péry. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, beaucoup de chiffres ayant déjà été cités, je me bornerai à évoquer la faible augmentation de 0,7 % des crédits de paiement de la part française au budget de l'Union, chiffre qui traduit la maîtrise budgétaire voulue par le Gouvernement pour l'exercice 1998. Cette orientation est comprise par le groupe socialiste au nom duquel je m'exprime.

Je ferai maintenant quelques commentaires sur les principaux chapitres.

L'agriculture, d'abord. Il est vrai que l'agriculture a subi une baisse linéaire des lignes budgétaires qui lui sont consacrées, mais elle continue à représenter une large part du budget européen : près de 50 %. C'est d'ailleurs dans le cadre de la PAC que la France perçoit un taux de retour important – le premier en Europe – et des versements de l'ordre de 60 milliards de francs.

Les actions structurelles pour aider les régions et les pays les plus en difficulté représentent 33 % du budget européen. La politique de l'Union en la matière est extrêmement importante. Il s'agit d'un effort financier considérable.

Lorsque j'ai présenté l'avant-projet de budget pour 1998 devant la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne et devant la commission des finances plusieurs de nos collègues m'ont fait part de leurs doutes sur l'efficacité de l'ensemble de ces politiques structurelles, en tout cas de leurs réserves quant au montant des crédits alloués. Il est vrai que nous pouvons remarquer une sous-exécution assez importante de ces politiques, quand ce n'est pas parfois une non-application de celles-ci par les États membres. De telle sorte que, lorsque

j'ai pris connaissance de la décision de réduire de 1 milliard d'écus le budget destiné aux actions structurelles, j'en ai pris acte, et mes amis socialistes avec moi. Cela étant, je pense que les pays du sud de l'Union et leurs représentants au Parlement européen essaieront de rétablir le budget qu'ils sont en droit d'attendre, conformément à l'accord d'Édimbourg.

Des questions ont été également posées sur les fraudes dont fait l'objet cette politique structurelle.

M. Jean-Claude Lefort. Très juste !

Mme Nicole Péry. M. Lefort, qui a bien voulu relire à la tribune une phrase de mon rapport, a largement contribué à la réflexion sur ce sujet.

M. Jean-Pierre Brard. C'est un hommage mérité !

Mme Nicole Péry. Il y a des fraudes, des abus, et la réglementation communautaire n'est pas respectée. Je demande au Gouvernement et aux autorités communautaires de tout faire pour assurer un meilleur contrôle et un meilleur suivi des dépenses et, le cas échéant, de prendre des sanctions financières. Les élus que nous sommes se doivent de l'exiger.

Néanmoins, je voudrais insister sur l'aspect positif des politiques structurelles. Il s'agit d'engagements qui traduisent, mieux que d'autres, notre volonté politique de solidarité afin d'améliorer l'aménagement du territoire européen et de renforcer la cohésion économique et sociale de nos pays. C'est tout au moins la volonté du groupe au nom duquel je m'exprime.

Dans nos circonscriptions, nous côtoyons, les uns et les autres, des citoyens qui se reconnaissent au travers de ces politiques structurelles. Ils savent que l'objectif 2 concerne les aides aux zones industrielles en déclin, que l'objectif 5 *b* est destiné à soutenir le développement rural. Il est bon que nous nous efforcions d'élaborer des politiques compréhensibles par tous les citoyens.

Sur un plan plus strictement budgétaire, la France peut espérer, d'après les chiffres que je possède, un retour en 1998 de l'ordre de 12 milliards de francs, si les taux d'exécution des crédits destinés aux actions structurelles sont améliorés.

Le troisième poste concerne les politiques internes auxquelles nous sommes également très attachés, puisqu'elles soutiennent la recherche, le développement technologique, les réseaux transeuropéens, les programmes liés à l'éducation, à la formation, à l'audiovisuel et à l'environnement.

Monsieur le ministre, constatant la baisse importante des moyens consacrés à ces politiques internes, je vous demande, là aussi, de bien vouloir prendre en compte l'attente des citoyens. Personnellement, j'avais plaidé pour que l'on respecte au mieux non seulement ces programmes liés à notre capacité de créer des emplois, d'affirmer dans le futur notre santé économique, mais aussi les programmes liés à nos valeurs universelles, au travers des programmes SOCRATES ou LÉONARDO.

Mais, époque de prudence budgétaire oblige, la réduction des crédits affectés à ces programmes est importante. Cependant, je reconnais, encore une fois, que la sous-exécution de ces crédits est très élevée depuis 1993 par manque de bases légales et que l'on préserve une marge disponible en cas de besoin.

Monsieur le ministre, parmi les réseaux que vous avez cités, je n'ai pas entendu le nom du TGV Est, qui avait bénéficié cette année de 84 millions de francs. Cette réalisation est essentielle pour Strasbourg, siège du Parlement

européen, qui, conformément à la décision de la Cour de justice de Luxembourg, continuera à accueillir douze sessions par an. Tout ce que nous pourrions faire pour permettre de rejoindre Strasbourg le plus rapidement possible est très important.

M. Germain Gengenwin. Ça, c'est vrai !

Mme Nicole Péry. Sur l'emploi, je connais la détermination du Gouvernement. Contrairement à Mme Catala – mais c'est normal, puisqu'elle appartient à un groupe politique différent du mien –, je salue les initiatives prises par le Gouvernement et par le Premier ministre en faveur de l'emploi des jeunes et de la réduction de travail à trente-cinq heures. Il s'agit de politiques exemplaires et je n'y vois pas de contradiction avec nos propositions européennes.

Les socialistes ont agi pour que l'emploi soit inscrit comme un objectif prioritaire dans le traité d'Amsterdam. Vous avez parlé, monsieur le ministre, d'un fonds pour l'emploi. Aussi, j'aimerais savoir quel est le budget prévu pour que le sommet sur l'emploi de Luxembourg débouche sur des propositions concrètes ?

J'en viens enfin aux actions extérieures. Certains de nos collègues se sont montrés très sévères sur l'exécution des programmes en faveur des pays d'Europe centrale et orientale. Les critiques à cet égard ont été nombreuses lors de nos débats au sein de la délégation européenne. J'ai pris acte de ces critiques comme du fait que, dans le projet de budget pour 1998, les fonds sont recentrés – vous l'avez vous-même indiqué, monsieur Moscovici – sur deux priorités liées à l'élargissement : la reprise de l'acquis communautaire et l'investissement.

Quant au programme MEDA, il garde toute sa force pour assurer le partenariat euroméditerranéen, gage de stabilité et de sécurité.

Dans cette rapide analyse de la contribution française, de son taux de retour, dois-je reprendre les observations de certains, indiquant que la France est un contributeur net, le deuxième, loin derrière l'Allemagne ? La France est aussi le deuxième pays, après l'Espagne, bénéficiaire des fonds communautaires.

L'évaluation à laquelle nous nous livrons ne peut être simplement financière ou budgétaire, elle doit d'abord être politique, elle doit apprécier la qualité des politiques communes par rapport à nos priorités et à nos objectifs, aux premiers rangs desquels figurent la croissance, l'emploi, la solidarité, la citoyenneté, la construction d'un cadre politique et démocratique, stable et garant de la paix.

Le budget pour 1998, quasiment stable dans sa masse, attend d'autres échéances : l'agenda 2000 et l'élargissement. C'est vraisemblablement pourquoi il ne va pas jusqu'au bout des marges fixées au sommet d'Édimbourg à 1,26 % du PNB.

Ces échéances sont devant nous. Elles vont nécessiter des discussions approfondies sur la PAC, sur les politiques structurelles, sur les nouvelles perspectives financières pour la période 2000-2006.

En attendant la véritable réforme des institutions européennes, préalable à l'élargissement, et les budgets à venir qui obéiront à des logiques politiques que nous aurons à maîtriser, le groupe socialiste soutient ce projet de budget pour 1998. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai écouté avec attention ce débat qui, comme chaque année, offre l'occasion de parler de la réalité, de la sincérité des chiffres, mais aussi de faire un tour d'horizon de la politique européenne de la France, de la politique de l'Europe, et d'avoir un début de débat sur ces sujets.

Il est difficile de synthétiser l'ensemble de vos observations ; c'est pourquoi je répondrai successivement à chaque groupe.

Mme Catala, au nom du groupe RPR, a salué l'effort de rigueur et de maîtrise des dépenses qui a été engagé depuis deux années à la fois par la Commission et par le Conseil, et je partage son sentiment. Comme plusieurs de ses collègues, comme M. Lefort, qui a particulièrement travaillé sur ce sujet, comme Nicole Péry, qui a, à très juste titre, attiré notre attention sur l'exigence d'un renforcement de la lutte contre la fraude. C'est vrai que ce travail doit être poursuivi et renforcé sans arrêt, mais vous savez bien que des progrès substantiels ont déjà été obtenus en ce domaine...

M. Jean-Pierre Brard. Trop modestes !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. ... au cours des années passées, avec l'adoption d'une stratégie antifraude en 1994, avec la mise en place, au sein de la Commission, d'une unité de lutte contre la fraude, avec, en 1995, l'adoption d'un règlement relatif à la protection des intérêts financiers dans la Communauté européenne.

Cet effort encore récent doit être confirmé et amplifié, mais il convient de l'apprécier pour ce qu'il est. D'ailleurs l'augmentation du nombre des infractions constatées est, en général la preuve non pas que ces infractions augmentent mais que l'outil de détection des fraudes se perfectionne.

M. Jean-Pierre Brard. Cela mérité débat !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Il faut poursuivre dans cette voie.

C'est d'ailleurs ce qu'à suggéré M. Brard. Je signale que le traité d'Amsterdam que, je n'en doute pas, vous vous apprêtez à approuver prochainement...

M. Jean-Pierre Brard. On en reparlera !

M. Jean-Claude Lefort. Ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. ... prévoit une institutionnalisation forte de la politique de lutte contre la fraude puisque son article 209 A, comme vous le savez, vous qui avez lu ce traité avec beaucoup d'attention, fait de la lutte contre la fraude un objectif de la Communauté. C'est un exemple de plus des progrès, certes limités mais néanmoins réels, que permettra le traité d'Amsterdam.

Madame Catala, vous avez demandé que le Gouvernement soit vigilant et exigeant quant à l'action conduite par l'Europe, notamment à propos de la réforme de la politique agricole commune. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes au début de l'exercice et je ne peux pas vous répondre dans le détail. Soyez cependant certaine que l'attitude du Gouvernement sera vigilante et fondée sur la concertation ; celle-ci a d'ailleurs déjà commencé.

Le commissaire européen chargé des questions agricoles, M. Fischler, était en visite en France lundi ; je l'ai rencontré, ainsi que M. Le Pensec. Nous lui avons fait part de ce que sont, pour nous, les grands axes de la réforme telle que nous la souhaitons.

Sur le principe, nous demandons le maintien de la ligne directrice agricole et de ses mécanismes d'indexation, qui sont à l'évidence les garanties de la pérennité d'une politique agricole commune telle que nous la concevons. Nous demandons aussi le maintien de l'emploi et du revenu agricoles. Nous souhaitons que la réforme de la PAC soit complémentaire d'une véritable politique de développement rural. Nous voulons aussi que la réforme permette l'adaptation de la politique agricole commune aux réalités sectorielles. C'est là, sans doute, qu'il y aura le plus de sujets de débat pour la France. Notons toutefois – et les parlementaires doivent en être conscients – qu'il pourrait exister de pires formules que celles qui sont proposées par la Commission.

Madame Catala, vous avez évoqué ce qui vous semble une contradiction entre la politique de l'emploi menée en France par le Gouvernement et celle de l'Europe, voire celle du gouvernement français dans l'Europe. Vous avez notamment insisté sur la contradiction qu'il y aurait entre une certaine progression des dépenses du budget communautaire et l'évolution du budget national. En ce qui concerne le budget national, je dois bien rappeler, et vous m'en excuserez, la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés au lendemain des élections. Les finances publiques n'étaient absolument pas maîtrisées...

Mme Nicole Catala. C'est trop facile !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. ... ce qui aurait conduit, si nous n'avions pas pris les mesures structurelles indispensables, à une dérive qui aurait, à la fin de l'année 1997, situé les déficits publics à 3,5 % du PIB, avec une progression attendue pour 1998 de 4 %. Ce n'est pas moi qui le dis mais une note de la direction du budget, et M. Juppé lui-même l'a reconnu dans une lettre qu'il a remise au Premier ministre lors de la passation de pouvoirs.

Tout cela a impliqué des mesures et une politique courageuse, celle qui vous est proposée dans le débat budgétaire où s'est engagée l'Assemblée nationale.

Tout cela s'est fait, et vous le savez très bien, avec un maintien des prélèvements obligatoires, voire un léger recul pour la première fois depuis plusieurs années, puisque, au cours des trois dernières années, sous les gouvernements précédents, les prélèvements obligatoires avaient atteint un niveau record.

Vous avez évoqué, et vous avez raison, la réduction du temps de travail. Mais ne nous y trompons pas – chacun doit le savoir ici et au-delà de cette assemblée – ce que propose le Gouvernement n'est pas une démarche d'obligation, c'est une démarche de négociation, d'incitation, d'impulsion et de souplesse.

Mme Nicole Catala. Avec une date butoir !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. La loi qui sera soumise au Parlement est clairement une loi d'orientation et d'impulsion qui débouchera sur un rendez-vous en l'an 2000. A ce moment-là, il y aura effectivement passage à l'horaire légal, mais on sait que l'horaire légal n'est pas exactement l'horaire effectif. Nous nous engageons dans une démarche incitative très vigoureuse.

Je suis pour ma part beaucoup plus optimiste que vous. J'ai la conviction qu'à Luxembourg on parlera de la réduction du temps de travail. Je sens monter en Europe, et pas seulement en Italie, la conviction qu'il s'agit là d'une des voies nouvelles permettant de répondre à l'épineuse question du chômage.

En ce qui concerne la politique étrangère et de sécurité, je ne partage pas votre réticence absolue à l'égard du Parlement européen. Il fallait un accord institutionnel. La solution à laquelle nous sommes parvenus n'est peut-être pas conforme à ce que souhaitait la France mais elle permettra de débloquer la situation.

M. Lefort est revenu sur la question de la fraude, notamment de la fraude à la TVA. Comme vous le savez, un rapport de l'inspection générale des finances a été commandé par M. Arthuis sur les moins-values de recettes de TVA et communiqué à Dominique Strauss-Kahn. Ce rapport préconise de nouvelles actions qui seront mises en place par la direction générale des impôts, notamment le renforcement de la coopération entre la DGI et les douanes, l'identification des opérateurs à haut risque de fraude, la création de structures spécialisées de contrôle des secteurs à risque, comme l'automobile ou le textile. Tout cela traduit une préoccupation mais je suis, comme vous, très conscient qu'il s'agit d'un travail de longue haleine qui doit se poursuivre au fur et à mesure que la fraude se développe.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean-Claude Lefort. Je vous remercie, monsieur le ministre.

En ce qui concerne la fraude, je note avec beaucoup de satisfaction, et je l'ai déjà dit tout à l'heure, le sens de l'intérêt général qui anime votre démarche. Au-delà du rapport que vous avez évoqué, il conviendrait de consentir un effort supplémentaire, et notre assemblée ne devrait pas échapper à la nécessité de travailler sur les racines de ces difficultés.

Il serait bon, selon moi, qu'un de nos collègues de la commission des finances soit chargé d'un rapport sur ce problème, afin d'effectuer toutes les investigations en amont et en aval.

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Je pense que vous aurez été entendu, monsieur le député.

Vous avez, par ailleurs, souligné le caractère obligatoire du prélèvement dont nous débattons aujourd'hui. Le débat porte à la fois sur la sincérité de l'évaluation, que je n'ai pas entendu contester sur les bancs de cette assemblée, et sur le contenu politique que l'Europe donne à l'usage de ces fonds.

Vous avez insisté sur certaines différences, sur certaines augmentations que vous jugez excessives. Vous payez là un certain tribut à la rigueur. Je vous en félicite, car vous souhaitez probablement que ce prélèvement soit diminué. Cela signifie que vous souhaitez aussi, sans doute, une très forte maîtrise des finances publiques, et vous aurez l'occasion de vous exprimer à nouveau sur ce sujet.

En ce qui concerne l'élargissement, vous avez souligné que les chiffres cités étaient fantaisistes. C'est la raison pour laquelle la France souhaite qu'il y ait une évaluation

rigoureuse, économique, financière, mais aussi politique, du coût de cet élargissement, et une remarque vaut aussi pour ce que vous avez dit sur la politique agricole commune et sur notre attitude par rapport à l'Organisation mondiale du commerce. Je le répète : nous aurons une attitude vigilante dans les négociations qui s'ouvrent, qu'il s'agisse de la réforme de la PAC ou des accords qui interviendront plus tard dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

Quant au sommet de Luxembourg sur l'emploi, j'ai la conviction que la montagne n'accouchera pas d'une souris. Il faut en effet savoir d'où nous venons et où nous allons.

Avant le sommet d'Amsterdam, l'ordre du jour de ce Conseil européen ne comportait aucun autre point que l'adoption du pacte de stabilité. C'est la France qui a fait inscrire une résolution sur la croissance et l'emploi. Elle a obtenu satisfaction, et l'inscription de cette résolution a entraîné la réunion d'un Conseil européen extraordinaire sur l'emploi à Luxembourg.

Dans cette négociation, nous étions au début isolés, reconnaissons-le, face au scepticisme général de nos partenaires, voire dans certains cas face à une franche hostilité. Là aussi, les idées françaises ont progressé. Et, peu à peu, le Conseil, la présidence du Conseil puis la Commission se sont engagés dans des démarches concrètes dont j'ai déjà parlé tout à l'heure : objectifs quantifiés, accentuation du rôle de la BEI, accentuation du rôle du dialogue social européen, thème sur lequel des progrès restent à faire.

Luxembourg ne sera qu'une étape mais j'ai la conviction que ce sera une étape fondamentale dans le rééquilibrage que je ne prétendrai pas achever, mais dont je pense qu'il s'engage ; et que vous appelez de vos vœux.

Vous avez souhaité un débat public ; j'en prends note. Je crois que le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, a suggéré qu'avant chaque Conseil européen soit organisé un grand débat à l'Assemblée. Le Gouvernement y est prêt, et je suis totalement disponible pour ces débats, car la représentation nationale, je le répète, a plus que son mot à dire : elle a un rôle fondamental à jouer dans l'impulsion de la construction européenne et dans ce rééquilibrage que nous souhaitons.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Je ne reviendrai pas sur le Conseil de l'euro, mais je répondrai d'un mot à une question. Il n'y aura pas de modification du traité en ce qui concerne l'indépendance de la banque centrale, et vous attendiez certainement cette réponse. Je considère toutefois que ce Conseil de l'euro, ou plutôt la mise en place de l'euro-groupe, constitue là encore une victoire française pour un meilleur équilibre du pouvoir monétaire, et que les thèses françaises, sans avoir totalement prévalu – mais nous sommes dans une logique de compromis –, ont néanmoins progressé à cette occasion.

Vous avez évoqué l'initiative de Robert Hue. Le Premier ministre y est attentif. Il m'a communiqué cette lettre, d'ailleurs rendue publique. La première phase de la concertation s'effectuera à travers le sommet pour l'emploi mais, je le répète, il ne s'agit là que d'une étape dans une réorientation que nous souhaitons voir accentuée.

Madame Ameline, vous avez évoqué une série d'aspects techniques et je partage en grande partie votre opinion ; j'avais d'ailleurs développé ce thème dans mon propos liminaire. Je prends acte de vos observations et je vous répondrai très brièvement sur quatre points.

La notion de juste retour est étrangère à la logique d'une Union européenne qui dispose de ressources propres, et s'il y a réforme du financement de l'Union – c'est l'objet de l'Agenda 2000 –, il faudra qu'elle s'effectue par un réexamen des politiques elles-mêmes et non par l'augmentation de telle ou telle contribution, de tel ou tel solde.

Vous avez ensuite évoqué le problème de la vache folle. Le coût financier de l'opération a diminué et il faut s'en réjouir. Cela signifie en clair que le cheptel restant à abattre se réduit de plus en plus. Mais il est vrai que toute la lumière doit être faite sur les fraudes découvertes à l'embargo et qu'on doit enfin faire prévaloir des considérations véritables de santé publique et de sécurité alimentaire. C'est pourquoi a été décidé, au plan national, la création de deux agences.

La Commission a effectivement proposé une baisse des prix pour la viande bovine. M. Le Pensec commence à engager la concertation avec les organisations agricoles et nous espérons obtenir des améliorations, notamment des dispositions plus favorables à l'élevage extensif. Mais attention ! Il ne faut pas oublier que l'Agenda 2000 est une négociation globale ; il faudra aussi faire des concessions, car chacun sait que la construction européenne, c'est aussi cela.

En ce qui concerne Amsterdam, je peux vous assurer que le Gouvernement poussera à une réforme institutionnelle préalable à l'élargissement.

M. Hascoët, au nom du groupe RCV, a formulé des réflexions intéressantes qui prouvent une disponibilité européenne forte de son groupe. Il a notamment souhaité que les préoccupations écologiques et les enjeux de la société de l'information soient mieux pris en compte dans l'Europe future. Je pourrais lui répondre que tout ne relève pas de l'Europe. Plus encore, tout ne relève pas du budget européen. Vous savez que la construction européenne et le budget européen font l'objet d'une modification progressive, avec des priorités qui évoluent. La politique agricole commune continue d'absorber une très grande partie des ressources du budget communautaire, mais l'importance de la recherche, du développement, des grands réseaux, des pays de l'Est et du soutien à la Méditerranée croît sans cesse.

Pour l'écologie, je citerai un seul exemple concernant les transports alpins. Au sommet franco-italien de Chambéry il a été décidé d'étudier, dans le cadre des grands travaux, afin de décongestionner le sillon rhodanien et de favoriser le transport combiné, un financement de crédits communautaires de plus de 300 millions de francs, ce qui sert fortement l'environnement.

Nous veillerons également à rééquilibrer les rapports Nord-Sud. Dans cet esprit, la France continue à soutenir la coopération avec les pays ACP et à œuvrer pour le rééquilibrage et l'autonomie du Fonds européen de développement.

En ce qui concerne les institutions, la vision de la France n'est pas encore celle d'un fédéralisme renouvelé ou retrouvé, et je ne sais d'ailleurs pas si ce sera le cas. Ce que nous voudrions concrètement, à court terme, c'est une Commission plus resserrée et donc plus fonctionnelle ; une meilleure pondération des voix au sein du Conseil : c'est un problème de démographie, d'efficacité

et de démocratie ; nous voudrions également qu'un plus grand nombre de votes soit décidé à la majorité qualifiée, ce qui est la seule façon d'aboutir à des décisions convenables sur des sujets comme la fiscalité ou l'environnement.

C'est la réforme institutionnelle que nous souhaitons préalablement à l'élargissement, et le Gouvernement aura une attitude très vigoureuse, qu'il a marquée par une déclaration solennelle annexée au traité lui-même.

Je répondrai enfin sur deux points précis à Mme Péry, dont je partage pour l'essentiel les propos.

En ce qui concerne le TGV-Est, M. Gayssot a répondu très clairement hier.

M. Jean-Claude Lefort. Absolument !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Il a souligné à quel point le Gouvernement s'engageait dans ce projet, à travers le financement des études de l'avant-projet, conjoint avec celui du TGV Rhin-Rhône. Je ne peux que soutenir cette attitude.

Le sommet sur l'emploi ne prévoit pas d'approche budgétaire de cette question. L'un des problèmes de l'Union européenne aujourd'hui tient aux réticences de certains de nos partenaires à voir augmenter l'effort des finances publiques en faveur des grands travaux. Mais j'espère très sincèrement que des moyens d'actions nouveaux pourront être dégagés grâce aux crédits de la BEI.

Telles sont les réponses que je voulais faire aux orateurs des différents groupes. J'ai la conviction qu'un rééquilibrage de la construction européenne s'engage. Il permettra d'avoir une Europe fondée sur une monnaie unique, sur un euro stable, large, qui sera nécessairement puissant, mais en même temps de définir une politique plus favorable à la croissance, à l'emploi et aux intérêts nationaux de la France, en bref d'avoir une Europe qui soit puissante et solidaire. C'est cela l'Europe que nous voulons, avec vous tous, continuer à construire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Article 24

M. le président. « Art. 24. – Le montant du prélèvement effectué sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes est évalué pour l'exercice 1998 à 91,5 milliards de francs. »

La parole est à M. George Sarre, inscrit sur l'article.

M. Georges Sarre. Notre pays était en 1995 le deuxième contributeur du budget communautaire. En 1997, le montant du prélèvement effectué sur les recettes de l'Etat français au profit des Communautés représente le cinquième du poste du budget national. La France est structurellement un contributeur net et sa charge financière risque de s'alourdir encore.

Dans ces conditions, comment ne pas s'interroger avec vigilance sur le sens à donner à ce poste budgétaire, évalué, chacun l'a rappelé, à 91,5 milliards de francs pour l'exercice 1998 ? Partant de là, je voudrais, monsieur le ministre, vous interroger sur la revendication forte exprimée par M. Waigel, ministre des finances allemand, qui souhaite une révision de la contribution de son pays. Vous nous avez dit par deux fois aujourd'hui que la question du juste retour ne se pose à l'évidence pas puisque ce n'est pas dans l'esprit de l'Union.

Or chacun se souvient que l'ancien Premier ministre britannique, Mme Thatcher, se battit bec et ongles et enleva la partie. Est-ce que le ministre allemand parle pour ne rien dire, ou exprime-t-il une volonté unanime de son gouvernement, ce que crois ? Dans ces conditions, que fera le Gouvernement français ? Ce n'est ni dans l'esprit de l'Union ni dans les textes. Mais est-ce que le Gouvernement français opposera son veto ?

Si c'est l'esprit de compromis qui règne, ne serez vous pas conduits finalement à accepter la demande allemande, même si elle devait être légèrement revue à la baisse ?

Dans ces conditions, monsieur le ministre, que ferait le gouvernement français ? Se contenterait-il d'avaliser la demande allemande ? Emboîterait-il à son tour le pas au gouvernement de l'Allemagne ?

Ce sont des questions simples, qui méritent que vous y répondiez franchement en nous précisant quelle est la volonté du gouvernement français à la vieille des prochaines rencontres.

Pour finir, je préciserai que, si M. Hascoët a parlé au nom des Verts, membres du groupe RCV, il n'a pas exprimé – vous vous en doutiez sans doute vraisemblablement le point de vue du Mouvement des Citoyens.

M. Jean-Louis Idiart. Ah bon ? (*Sourires.*)

M. le président. MM. Lefort, Tardito, Vila, Malavieille, Feurtet et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement, n° 143, ainsi rédigé :

« A la fin de l'article 24, substituer à la somme : "91,5 milliards de francs", la somme : "87 milliards de francs". »

La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour soutenir cet amendement.

M. Jean-Pierre Brard. Si vous le permettez, monsieur le président, je présenterai nos trois amendements ensemble. Je suis persuadé que chacun pourra ainsi se réjouir de reprendre le cours normal de notre discussion plus rapidement.

M. le président. Soit, monsieur Brard.

Je suis en effet saisi des amendements n°s 144 et 145, des mêmes auteurs.

L'amendement n° 144 est ainsi libellé :

« A la fin de l'article 24, substituer à la somme : "91,5 milliards de francs", la somme : "88,131 milliards de francs". »

L'amendement n° 145 est ainsi rédigé :

« A la fin de l'article 24, substituer à la somme : "91,5 milliards de francs", la somme : "88,218 milliards de francs". »

Vous avez la parole, monsieur Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Il est important d'échapper à une comptabilité épicière et de s'orienter vers une vraie coopération assise sur un dispositif de solidarité entre les divers pays de l'Union. Un consensus est susceptible de se dégager sur ce point. On ne peut pas se contenter de comptabiliser ce qu'on donne et ce qu'on reçoit en faisant des additions et des soustractions un peu primitives, étrangères à l'esprit de ce que doit être un projet européen.

De ce point de vue, je ne pense pas que notre modèle à penser puisse être M. Waigel, qui n'a pas compris ce qu'est l'Europe. Son problème est de savoir si l'on veut une Allemagne européenne ou une Europe allemande. Pour ce qui nous concerne, nous sommes prêts à envisa-

ger avec optimisme, intérêt, zèle même, la coopération avec une Allemagne européenne, mais nous ne pouvons évidemment pas accepter l'idée d'une Europe allemande, concept que doit partager M. Tietmeyer si l'on en juge par l'esprit de concertation qui semble ne pas l'avoir animé à l'occasion de l'augmentation des taux d'intérêt, qu'il a décidée seul, paraît-il, pour contraindre l'Europe à se conformer aux critères de convergences. M. Trichet a dû sûrement l'entendre, puisqu'il a réagi au quart de tour, le petit doigt sur la couture du pantalon, en répondant : « *Jawohl, Herr Tietmeyer!* » (*Sourires.*)

Or, ce n'est pas ainsi qu'on peut imaginer la construction de l'Europe. Je constate d'ailleurs, madame Catala, que vous partagez mon point de vue. (*Sourires.*)

Mme Nicole Catala. Presque !

M. Jean-Pierre Brard. Mais je ne veux pas m'exprimer en votre nom...

Mme Nicole Catala. Je vous écoute toujours avec plaisir !

M. Jean-Pierre Brard. Il faut être très directs entre nous, messieurs les ministres. Dans cette partie de l'hémicycle, chacun a son parcours. On a parfois des parcours européens hésitants, et cela ne concerne pas seulement les députés qui siègent de ce côté de l'hémicycle mais le peuple français dans son ensemble.

Si l'on veut construire l'Europe, il faut que le projet européen puisse, par la perspective qu'il ouvre, susciter l'adhésion du peuple français...

Mme Nicole Catala. Très juste !

M. Jean-Pierre Brard. ... et permettre une co-élaboration : ce ne doit pas être seulement l'affaire de quelques hommes politiques. C'est là le seul moyen d'échapper à la logique qu'on avait vu se dessiner au moment du référendum sur le traité de Maastricht, où, en fin de compte, mis à part les adeptes du oui bêlant ou du non bêtasse, certains avaient voté « oui » et d'autres « non » exactement pour les mêmes raisons.

Il faut donc sortir de cette logique et construire une Europe où existeront enfin les piliers démocratique et social qui manquent.

Je parle du pilier démocratique car nous avons actuellement un Parlement européen qui n'a aucun pouvoir et des parlements nationaux qui ne sont associés que pour la forme. Je parle aussi du pilier social car il devrait être l'objet, au moins pour une part, du sommet de Luxembourg.

Aujourd'hui, l'Europe ne se caractérise pas par sa transparence, et vous le savez bien, messieurs les ministres.

Monsieur Moscovici, vous avez certainement été frappé par le fait qu'une partie des débats soit consacrée à la fraude. Ce thème n'est quand même pas valorisant pour l'institution européenne, mais il est le pur reflet de la réalité. Cette fraude est sans cesse dénoncée, mais jamais combattue avec l'ardeur qui convient, même s'il y a quelques progrès en ce domaine.

J'aimerais partager votre optimisme sur le nombre des infractions qui, c'est un fait, sont relevées. Vous disposez d'ailleurs de chiffres à cet égard. Je voudrais aussi être certain que le nombre des infractions relevées progresse plus vite que le nombre de celles qu'on pourrait découvrir.

Je crois savoir que le secrétaire d'Etat au budget, en comptant ses écus dans sa cassette, a trouvé qu'il en manquait cette année quelques-uns...

M. Jean-Jacques Jegou. C'est un panier percé !

M. Charles de Courson. Il dépense trop !

M. Jean-Pierre Brard. ... du fait d'une certaine évaporation, en particulier dans le cadre intracommunautaire.

Certes, les eurocrates sont très efficaces dans la chasse aux vaches corses. Mais je ne suis pas sûr qu'il s'agisse là des fraudes les plus importantes.

Ainsi que Jean-Claude Lefort vous l'a affirmé tout à l'heure, monsieur le ministre, nous sommes prêts à coopérer. Nous souhaitons travailler avec vous sur cette question de la fraude car l'éthique ne peut pas s'arrêter aux frontières nationales.

Ce qui est vrai pour la fraude le serait pour nombre d'autres domaines. M. Hascoët n'a-t-il pas parlé de la dimension écologique ? En ce domaine aussi, il faudrait, au niveau européen, sortir des discours. Remarquons que certains Etats tiennent un discours très progressiste. Il en est ainsi des Pays-Bas, dont le discours est même assez radical. Mais cela ne les empêche pas de nous envoyer clandestinement, à travers les frontières, le lisier de leurs cochons – telle est la triste réalité – sans que cela émeuve beaucoup les autorités européennes.

Pour en rester à l'exemple hollandais, je dirai que l'on devrait passer d'une vue non pratiquante de l'écologie à un engagement beaucoup plus résolu.

M. le président. Monsieur Brard, je vous prie de conclure.

M. Jean-Pierre Brard. Accédant à votre demande, monsieur le président, je vais résumer. (*Sourires.*)

Le Conseil européen du 24 juillet a exigé une stabilité du budget des Communautés. Logiquement, nous devrions donc avoir une stabilité des prélèvements au titre des contributions.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres qui ont été cités, mais ces eurocrates, qui sont de grands pourfendeurs devant l'Eternel de la dépense publique, des services publics, des fonctions publiques, ne sont pourtant pas les premiers à s'appliquer à eux-mêmes les critères qu'ils veulent imposer aux autres. Or nos amendements ont précisément pour objet de les soumettre eux aussi à ces règles-là. Il y a des économies à réaliser, des recettes supplémentaires à dégager – je pense, par exemple, à la lutte contre la fraude et, dans la structure même de l'appareil européen, à certains gâchis dont la suppression permettrait de réduire non seulement la contribution de la France, mais aussi celle des autres Etats européens.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous avons déposé certains amendements, dont deux sont des amendements de repli par rapport au premier. Si vous faisiez un geste fort dans notre direction – rassurez-vous, je ne vais pas vous écrire votre réponse (*Rires*) –, si vous étiez prêt à nous associer à ce travail de recherche, de réflexion et de proposition pour combattre la fraude, nous serions prêts à retirer nos amendements.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les trois amendements ?

M. Didier Migaud, *rapporteur général.* M. Brard ne m'en voudra pas si je m'en tiens aux amendements en discussion. (*Sourires.*)

La commission ne les a pas retenus.

D'abord, il s'agit d'une évaluation. De ce fait les amendements n'auraient qu'une portée limitée.

Ensuite, l'inscription des crédits est une conséquence des engagements internationaux de la France.

Enfin, le projet de budget du Conseil n'augmente que de 0,7 % en crédits pour paiements et contribue à limiter le poids du prélèvement communautaire.

La hausse de 3,5 milliards par rapport à l'évolution révisée résulte, ainsi que M. Gérard Fuchs et moi-même l'avons expliqué, du mode de calcul du prélèvement qui intègre une anticipation de sous-exécution du budget de l'exercice n-1. Et l'amélioration de cette exécution laisse envisager des retours moindres que lors des exercices précédents, ce qui explique le « ressaut » du prélèvement en 1998.

Toutefois, si le projet de budget n'avait pas été aussi rigoureux, la contribution française aurait augmenté davantage.

J'invite en conséquence notre assemblée à rejeter les amendements.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Gérard Fuchs, *rapporteur spécial.* Je voudrais, à l'intention de M. Lefort, ajouter un argument à ceux du rapporteur général.

M. Lefort souhaite qu'il y ait de l'argent supplémentaire pour le budget européen en faveur de l'emploi. Il me semble qu'il y a quelque contradiction à réclamer, d'un côté, de l'argent supplémentaire et à proposer de réduire, de l'autre, le budget. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Non !

M. Gérard Fuchs, *rapporteur spécial.* C'est pour moi une raison supplémentaire de ne pas retenir les amendements.

M. Jean-Jacques Jegou. C'est fini, ce cirque ?

M. Jean-Claude Lefort. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Lefort, puisque vous avez été interpellé, je vous donne la parole, mais je vous prie d'être très bref.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur Fuchs, je suis un peu surpris que vous ayez pris la parole à ce moment de la discussion. M. le ministre avait, me semble-t-il, répondu. Je n'ai donc pas très bien saisi le sens exact de votre intervention !

Ce que j'ai dit est parfaitement logique ! Réaliser un travail sérieux en matière de réduction des fraudes sur le plan du budget européen, fraudes au demeurant reconnues, notamment par différents collègues ici présents, et travailler avec acharnement sur les fraudes liées à la TVA au niveau européen – elles représentent 60 milliards –, ce n'est absolument pas contradictoire, bien au contraire, avec notre volonté de dégager des moyens supplémentaires en faveur de l'emploi !

Pardonnez-moi, monsieur le rapporteur de je ne sais quoi, mais ce que vous venez de dire est parfaitement ridicule ! (*Sourires.*)

Je n'ai pas un bac + quelque chose, mais un bac - 3. Et je sais au moins ce qu'est un sou ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Michel Bouvard. Nous ne nous serions jamais permis d'en dire autant !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie ! La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Gérard Fuchs, rapporteur spécial. Monsieur Lefort, soyez cohérent, et demandez une réduction de 30 milliards de la contribution française au budget communautaire !

M. le président. Je vous propose, monsieur Lefort, d'en rester là !

M. Jean-Claude Lefort. Soit !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur les trois amendements ?

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Je dirai d'abord à M. Sarre que je ne sais pas encore quelle est la logique du gouvernement allemand. Nous en sommes au stade d'une discussion très préliminaire.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement français, notamment par la parole de Christian Sautter et par la mienne, est extrêmement calme. Il considère qu'une attitude qui consisterait à dire, comme le faisait Mme Thatcher dans les années 80, « *I want my money back* »...

M. Michel Bouvard. Toubon, au secours !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes ... c'est-à-dire – pardonnez-moi cet anglicisme – : « Je voudrais récupérer mon argent ! » est totalement étrangère à la logique d'union européenne.

M. Georges Sarre. Ça eût payé !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Peut-être, mais c'est une attitude qui est, je le répète, totalement étrangère à la logique d'union européenne, fondée sur des politiques communes et des ressources propres.

Nous allons, au Conseil européen de Luxembourg, faire des propositions qui répondront au cadre d'ensemble que je vous ai dessiné tout à l'heure, qui est un cadre à la fois de rigueur et de réforme des politiques structurelles agricoles ainsi que du financement de l'Union européenne.

Je précise au groupe communiste que je n'étais pas présent lors de la discussion entre M. Tietmeyer et d'autres. J'ignore en conséquence si elle a eu lieu en allemand ou en français. (*Sourires.*)

Il est clair que ce que souhaite le Gouvernement est bien un rééquilibrage de la construction européenne et, sans doute aussi, la construction de ce pilier social et de ce pilier démocratique, que vous appelez de vos vœux.

Je tiens à vous rassurer : en la matière, la démarche du Gouvernement est très résolue. Son action en faveur d'un sommet pour l'emploi ou de ce qu'on a appelé le Conseil de l'euro, qui s'appellera sûrement l'« Eurogroupe », témoigne de cette volonté très constante de parvenir à un rééquilibrage politique car, au fond, c'est de cela que nous parlons.

S'agissant de vos propositions sur la lutte contre la fraude, je m'en remettrai à la sagesse de la commission des finances, qui me paraît concernée. Cela dit, j'en prends bonne note.

Quant aux amendements, je ne peux que partager l'avis du rapporteur général. Vous savez parfaitement qu'il s'agit d'un prélèvement obligatoire sur des ressources propres, lequel découle des obligations, et notamment des traités, qui s'imposent à la France.

Aujourd'hui, nous parlons d'une évaluation que tout le monde a considérée comme sincère. Eu égard à la progression maîtrisée du budget de l'Union européenne et aux explications techniques que j'ai données et qui sont justement liées à cette maîtrise, vos amendements ne peuvent raisonnablement qu'être retirés, sinon rejetés.

M. le président. Monsieur Brard, retirez-vous les amendements ?

M. Jean-Pierre Brard. M. le ministre a interpellé la sagesse de la commission des finances et de son président. C'est clair, nous voulons, en ce qui nous concerne, avancer sur un plan concret. Nous ne tenons donc pas d'une façon définitive à ce qu'il y ait un vote sur nos amendements si nous avons la perspective de progresser dans le domaine qui nous intéresse : la lutte contre la fraude.

Il est donc encore prématuré d'annoncer, en l'absence de réponse du président de la commission, si nous maintiendrons ou non nos amendements...

M. Christian Cabal. Alors, on l'avale, cette couleuvre ?

M. Michel Bouvard. Vous étiez meilleurs sur l'Europe !

M. le président. Monsieur Brard, si vous ne retirez pas les amendements, je les mettrai aux voix et ils auront le sort que l'Assemblée voudra bien leur donner.

La parole est à M. Jean-Jacques Jegou.

M. Jean-Jacques Jegou. Contre l'amendement !

Nous venons d'assister, s'agissant de l'Europe, à une sorte de mascarade au sein de la majorité plurielle. Les acteurs en étaient des gens qui, on le sait, se fichent de l'Europe comme de leur première chemise – je pense au groupe communiste. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

On a assisté à une discussion surréaliste sur le point de savoir s'il fallait opérer une réduction d'un milliard ou de deux. Cette discussion n'a pas eu du tout le niveau qu'elle aurait dû avoir quand on sait de quoi il s'agit en fait.

De quoi s'agit-il donc ? De l'Europe ! Oui, de l'Europe, et nous, nous y croyons ! Nous avons noté que, l'année prochaine, le budget général des Communautés augmenterait de 0,7 %, et qu'il y avait donc une tentative de maîtrise.

Nous avons souvent dénoncé, depuis un certain nombre d'années, une dérive. Un effort est accompli.

Les amendements de circonstance du groupe communiste ne méritent pas de perdurer plus que le temps de cette discussion, qui nous a parfaitement édifiés sur ce que pourrait être l'Europe de la majorité plurielle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 143.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 144.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 145.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'article 24.

M. Michel Bouvard. Je m'abstiens !

(L'article 24 est adopté.)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances. Nous abordons la discussion de l'article 5.

Article 5

M. le président. Art. 5. – Le 5° du 1 de l'article 39 du code général des impôts est complété par cinq alinéas ainsi rédigés :

« La provision constituée par l'entreprise en vue de faire face à l'obligation de renouveler un bien amortissable dont elle assure l'exploitation est déductible, à la clôture de l'exercice, dans la limite de la différence entre le coût estimé de remplacement de ce bien à la clôture du même exercice et son prix de revient initial affectée d'un coefficient progressif. Ce coefficient est égal au quotient du nombre d'années d'utilisation du bien depuis sa mise en service sur sa durée totale d'utilisation.

« Les dotations à la provision visée à l'alinéa précédent ne sont pas déductibles si elles sont passées après l'expiration du plan de renouvellement en vigueur au 15 septembre 1997 ou, pour les biens mis en service après cette date, après l'expiration du plan initial de renouvellement.

« La fraction de la provision pour renouvellement régulièrement constituée, figurant au bilan du dernier exercice clos avant le 31 décembre 1997 et qui, à la clôture des exercices suivants, est supérieure au montant déterminé en application des deux alinéas qui précèdent et n'a pas été utilisée, n'est pas rapportée au résultat de ces exercices, sous réserve des dispositions du dixième alinéa.

« Lorsque le bien à renouveler ne fait pas l'objet de dotations aux amortissements déductibles pour la détermination du résultat imposable de l'entreprise, le prix de revient initial du bien est retenu pour une valeur nulle.

« Dans l'hypothèse où cette obligation de renouvellement est mise à la charge d'un tiers, les dispositions des quatre alinéas précédents sont applicables à celui-ci. »

La parole est à M. Marc Laffineur, inscrit sur l'article.

M. Marc Laffineur. Après la famille, les retraités et les épargnants, voici la quatrième cible de ce projet de loi de finances : les entreprises.

Toute mesure peut être discutée mais, encore une fois, ce qui nous choque, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est l'accumulation de celles prises contre les entreprises. Nous avons d'abord eu l'augmentation de l'impôt sur les sociétés, pour 21 milliards de francs.

M. Christian Cabal. Les entreprises sont des vaches à lait !

M. Marc Laffineur. Et voici que l'article 5 prévoit une limitation de la déductibilité des provisions pour renouvellement qui doit rapporter 4 milliards de francs mais risque d'entraîner soit une augmentation du prix de l'eau pour les consommateurs, soit des augmentations pour les collectivités locales, notamment pour les cantines.

Nous examinerons tout à l'heure la suppression de l'avantage fiscal lié à la provision pour fluctuation des cours – un milliard de francs – que vous allez d'ailleurs essayer de compenser par certains amendements, si j'ai bien compris.

Les entreprises de télécommunication, quant à elles, seront encore taxées de 25 millions de francs et les entreprises de transports publics et aériens de 350 millions de francs.

Vous avez aussi annoncé que la durée du travail allait passer à trente-cinq heures payées trente-neuf. Et les entreprises devront supporter toutes ces mesures à un moment où l'on sait que la reprise économique ne peut se faire que s'il y a une reprise des investissements, notamment des investissements industriels, qui sont tout à fait indispensables et qui font, malheureusement, défaut depuis quelques années.

M. Christian Cabal. Très bien !

M. Marc Laffineur. Comment voulez-vous que les investissements repartent si vous ponctionnez près de 30 milliards de francs sur les entreprises ?

Dès lors, que va-t-il se passer ? Quelle entreprise étrangère souhaitant investir en Europe va encore venir en France après toutes les décisions que vous avez prises ? Les déclarations de Tony Blair et des Allemands montrent bien d'ailleurs qu'ils se réjouissent de la politique menée en France, parce que les investissements risquent fort de se faire ailleurs. L'augmentation du nombre de délocalisations est un risque qui n'est pas négligeable. Dans ma région, les entreprises de textile sont importantes mais en raison de l'abandon du plan textile, les investissements vont se faire au Portugal ou dans d'autres pays.

Je ne reprendrai pas la parole sur tous les articles, monsieur le président, mais je souhaitais souligner que désigner les entreprises comme quatrième cible sera néfaste pour la reprise économique française et pèsera donc sur le chômage, contre lequel nous devons pourtant lutter en priorité. Nous pourrions tous nous rejoindre là-dessus. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Je suis saisi de trois amendements identiques n°s 43, 183 et 199.

L'amendement n° 43 est présenté par M. Sauvadet ; l'amendement n° 183 est présenté par M. de Courson ; l'amendement n° 199 est présenté par M. Gantier et M. Dominati.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Supprimer l'article 5. »

La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Quel est le but de l'article 5 que nous propose le Gouvernement ? Marc Laffineur l'a dit : prélever 4 milliards de francs. Comment ? En modifiant le mode de calcul des provisions pour renouvellement de façon à réduire le provisionnement dans une première phase pour l'accélérer après. Comme le montre bien le rapport d'ailleurs, il s'agit simplement d'opérer un décalage dans le temps, c'est-à-dire que, comme d'habitude, nous mangeons notre pain blanc.

Qui va payer les 4 milliards ? Tenez-vous bien, mes chers collègues, le premier contributeur sera EDF pour, d'après ce que l'on nous dit, 2,3 milliards ou 2,4 milliards. Mais, l'article 4 du projet de loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier ayant transféré la propriété des réseaux d'alimentation générale à EDF pour annuler son report fiscal déficitaire gigantesque, la société va maintenant payer à peu près 3 milliards d'impôt sur le revenu, qui vont s'ajouter aux 2,3 milliards ou 2,4 milliards supplémentaires. Dès lors que va-t-il se passer ? Une fois que vous aurez ponctionné EDF, il y aura une pression sur les tarifs.

Qui paiera le reste ? La CGE pour environ 600 millions, la Lyonnaise des eaux pour 400 millions et la SAUR pour environ 200 millions, d'après les ordres de

grandeur donnés en commission par M. le rapporteur général. Le reste – il ne reste d'ailleurs plus grand chose : 400 millions – sera à la charge de toute une série de petits concessionnaires, notamment de transport. Une fois encore, le Gouvernement mène une politique à la mords-moi le nœud ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Quelle trivialité !

M. Jean Tardito. Qu'est-ce que c'est que ce langage ?

M. Jean-Pierre Brard. C'est indigne d'un aristocrate ! Propos d'alcôve !

M. Charles de Courson. Il semble en effet qu'il ait une conception complètement administrative des entreprises, et je reconnais bien là la gauche. Si vous augmentez les charges des entreprises, elles essaieront de le répercuter dans leur prix.

Et comme ce sont des concessionnaires, elles demanderont une augmentation des prix lors des renégociations de conventions. Qui paiera ? Le consommateur d'eau et d'électricité ! *Quod erat demonstrandum*, comme dirait mon ami, M. Brard de Montreuil !

Donc, vous faites là une politique de gribouille. J'aimerais tout de même obtenir quelques explications du Gouvernement là-dessus, car c'est d'autant plus étonnant qu'il y a des pratiques comptables. Le Conseil national de la comptabilité a sorti une recommandation à l'encontre de laquelle vous allez pour des raisons fiscales. Nous allons donc avoir un nouvel exemple d'assiette fiscale et d'assiette comptable qui seront différentes. On va compliquer un peu plus le dispositif, tout cela pour racketter les entreprises concessionnaires de 4 milliards. Vous me direz : « Monsieur de Courson, vous n'allez pas vous apitoyer sur la situation de ces grands concessionnaires ! »

M. Michel Bouvard. Il n'y a pas que des grands ! Il y a des petits aussi !

M. Charles de Courson. Mais il ne faut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages ! (*Sourires.*)

M. Jean Tardito. Avec vous, on ne confond pas !

M. Charles de Courson. C'est très simple : cette mesure fiscale se traduira, dans les années qui viennent, par une hausse du coût des services publics concédés et, dans quelques cas limites, par des dénonciations de conventions. Voilà ce qui se passera ! En effet, selon la théorie de l'imprévision en droit administratif, à partir du moment où une concession ne peut plus s'équilibrer, le concédant a le droit de la dénoncer. Voilà, mes chers collègues, la question que je voulais évoquer. Maintenant, j'attends les réponses du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier, pour présenter l'amendement n° 199.

M. Gilbert Gantier. L'article 5 présente un grand avantage pour le Gouvernement puisqu'il rapportera 4 milliards, mais il est obscur. Certes, on comprend bien le mécanisme : pour remettre au concédant la concession en parfait état à son expiration, le concessionnaire doit constituer des provisions. C'est le cas, par exemple, d'un concessionnaire d'autoroute. Mais il n'est dit nulle part, ni dans le texte du projet de loi ni dans l'exposé des motifs, en quoi le fait de moduler dans le temps la

déductibilité fiscale de cette provision peut procurer une recette de 4 milliards. C'est la raison pour laquelle je demande la suppression de l'article 5.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Monsieur le président, nous étions quelques-uns à penser qu'il y aurait une brève suspension de séance après l'important débat sur le prélèvement pour les Communautés européennes. Je vous la demande donc maintenant, à titre exceptionnel.

M. le président. La suspension est de droit.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures trente, est reprise à dix-huit heures cinquante.*)

M. le président. La séance est reprise.

Quel est l'avis de la commission sur les amendements n°s 43, 183 et 199 ?

M. Didier Migaud, rapporteur général. La commission les a rejetés.

Mais je voudrais revenir sur les raisons qui ont conduit le Gouvernement à présenter l'article 5. Peut-être répondront-elles aux préoccupations exprimées par les auteurs des amendements.

Comme Charles de Courson l'a rappelé, les entreprises concessionnaires et locataires sont admises à constituer, en franchise d'impôt, une provision pour le renouvellement des immobilisations dont elles doivent assurer la remise gratuite aux concédants à expiration de la concession. Mais – et il n'a peut-être pas été suffisamment insisté sur ce point – les modalités de calcul de cette provision permettent des pratiques variables d'une entreprise à l'autre et quelquefois, malheureusement, préjudiciables à l'intérêt du Trésor public. Nous avons eu l'occasion de nous en entretenir en commission.

L'article 5 a donc pour objet d'instituer un système de dotations progressives qui se substituerait au mode de dotation linéaire actuellement en vigueur. La provision pour renouvellement – qu'il ne faut pas confondre avec d'autres provisions – est déterminée par la durée prévue de remplacement du bien, et non par celle de la concession. Dans les faits, la date de renouvellement du bien retenue par le plan de renouvellement correspond très fréquemment à celle où le bien a été complètement amorti, alors que la durée de vie réelle du bien est supérieure. Une fois de plus, on constate une pratique très contrastée selon les entreprises.

Les provisions pour renouvellement constituent des montants considérables pour les grands groupes concessionnaires. Pour EDF, les provisions de ce type représentaient, au 31 décembre 1996, près de 94 milliards de francs, les dotations en cours d'année s'étant élevées à près de 10 milliards. Pour la Compagnie générale des eaux, c'est plus de 10 milliards de francs ; pour la Lyonnaise des eaux, près de 6 milliards de francs. Or la Cour des comptes a mis en cause ce système des provisions qui encourage la sous-évaluation de la durée de vie des biens qui ouvrent droit à la constitution des provisions de renouvellement.

Compte tenu des excès constatés, il était nécessaire de mettre fin à cette pratique. Des provisions étaient constituées par des entreprises en vue du remplacement futur

de biens qui ne leur appartiennent pas et dont elles doivent assurer la remise gratuite, et ces provisions pouvaient être passées, après l'expiration du plan de renouvellement, sans cesser pour autant d'être déductibles. Certaines entreprises continuaient donc à provisionner alors même que le plan d'amortissement était terminé.

Enfin, monsieur Gantier, si le produit attendu de cette mesure est évalué à 4 milliards, c'est parce qu'elle porte sur les comptes des sociétés en 1997 et en 1998.

Voilà les raisons...

M. Charles de Courson. Du racket !

M. Didier Migaud, *rapporteur général.* ... pour lesquelles la commission des finances a rejeté les trois amendements de suppression de l'article 5.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget, pour donner l'avis du Gouvernement sur les amendements n^{os} 43, 183 et 199.

M. Christian Sautter, *secrétaire d'Etat au budget.* Je ne reprendrai pas les explications très claires que le rapporteur général vient de donner. Je rappellerai simplement que M. Blair a opéré un prélèvement équivalent à plusieurs dizaines de milliards de francs sur les sociétés concessionnaires pour financer notamment un ambitieux programme d'emploi des jeunes.

M. Charles de Courson. Il a aussi abaissé le taux de l'IS !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Comme le rapporteur général, j'invite évidemment l'Assemblée à rejeter ces amendements.

M. le président. La parole est à M. Brard contre les amendements.

M. Jean-Pierre Brard. Je n'évoquerai pas la forme du propos de M. de Courson que j'ai trouvée fort peu empreinte de noblesse.

M. Philippe Auberger. Allez-vous lui donner des leçons de noblesse ?

M. Jean-Pierre Brard. J'imagine que ses ancêtres avaient l'habitude de pratiquer un français plus châtié.

M. Charles de Courson. C'était de l'excellent français !

M. Jean-Pierre Brard. En fait, le fond du propos était parfaitement en accord avec la forme. Il existe une certaine trivialité dans l'amendement de notre collègue.

Rappelez-vous ce qui s'est passé l'année dernière ici, à propos d'EDF que vous utilisez comme un alibi. Nous avions attiré l'attention du ministre de l'industrie de l'époque, M. Borotra, sur le fait que la direction d'EDF avait proposé au Gouvernement d'abaisser le prix du kilowattheure d'environ 15 %. Compte tenu de l'état de ses finances, les tarifs que l'entreprise pratique ne sont pas justifiés. Elle constitue des provisions qui n'ont pas de légitimité.

En réalité, de quoi s'agit-il pour nos collègues ? Hormis EDF, qui avons-nous ? Du menu fretin et trois gros : la Générale des eaux, la Lyonnaise des eaux et la SAUR.

M. de Courson, en chantage de la pensée unique, nous dit que, dans un second temps, cette mesure provoquera un renchérissement du prix des prestations. Qu'il me permette de le renvoyer à Lyon et à la renégociation à laquelle vient de procéder M. Raymond Barre, notre éminent collègue et premier magistrat de la capitale des Gaules. Il a, en effet, obtenu une baisse très sensible du prix de l'eau.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Merci de lui rendre hommage !

M. Jean-Pierre Brard. Si vous sortiez de la pensée unique, monsieur de Courson, vous verriez bien que non seulement ces provisions sont illégitimes, mais aussi que les trois grands groupes, dont vous vous faites l'avocat ici, ont largement les moyens d'absorber le prélèvement qui va être opéré. Votre argument est donc tout à fait fallacieux et ne vise qu'à les protéger de leur devoir de contribuer au budget de l'Etat.

M. Charles de Courson. Merci pour EDF, mon cher collègue.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les amendements n^{os} 43, 183 et 199.

(Ces amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. M. Michel Bouvard a présenté un amendement, n^o 377, ainsi rédigé :

« I. – Compléter l'article 5 par les alinéas suivants :

« Les dispositions des cinq alinéas précédents ne s'appliquent pas aux sociétés concessionnaires de service public dans le cadre de l'exploitation d'un domaine skiable.

« La perte de recettes est compensée à due concurrence par le relèvement des droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Je veux appeler l'attention du Gouvernement, du rapporteur et de nos collègues sur la situation particulière des sociétés concessionnaires et exploitantes de domaines skiabiles.

Je rappelle d'abord, parce que tous nos collègues ne le savent pas, que les domaines skiabiles relèvent, au titre de la loi Montagne, de services publics. Ils sont donc exploités par des sociétés concessionnaires choisies d'ailleurs dans les termes habituels de la loi Sapin.

Or ces sociétés, à la différence de toutes les sociétés concessionnaires de service public que nous venons d'évoquer, dont le fonctionnement et le chiffre d'affaires annuel sont réguliers, ont des activités soumises à de nombreux aléas extérieurs. Le premier, et le plus connu, est l'aléa climatique, mais il existe également une concurrence internationale très vive entre les stations de sports d'hiver.

De ce fait, l'incidence des mesures contenues dans l'article 5 pourrait se révéler dramatiques pour ce type de société. En effet, la limitation de la déductibilité de la provision pour renouvellement risque non seulement de remettre en cause les rapports entre le concédant et le concessionnaire mais aussi d'affaiblir la trésorerie du concessionnaire et de diminuer sa compétitivité face à la vive concurrence européenne et mondiale.

Enfin, cette mesure comporte le risque majeur de provoquer des difficultés dans le renouvellement d'un parc de matériel qui est très tributaire des progrès technologiques.

Certes j'ai bien entendu M. le rapporteur général expliquer que la durée d'un bien était très souvent supérieure à celle de l'amortissement. Mais tel n'est pas le cas pour les remontées mécaniques, car l'obsolescence de ce matériel intervient très rapidement en raison de l'évolution des normes imposées par le service technique des remontées mécaniques qui dépend de la direction des transports terrestres. Ces deux instances ont d'ailleurs lancé une vaste réflexion en vue d'assurer une certaine pérennité du parc et de trouver les moyens pour le faire.

Telles sont les raisons qui me conduisent à proposer un amendement tendant à ce que les sociétés concessionnaires de service public dans le cadre de l'exploitation d'un domaine skiable ne soient pas concernées par l'application des dispositions de l'article 5. Ce serait une mesure de bon sens s'agissant d'une activité atypique par rapport aux autres activités de service public, même si, je le reconnais, monsieur le secrétaire d'Etat, cette mesure concernerait peu de sociétés pour des enjeux financiers relativement limités.

Néanmoins, dans certaines stations de sports d'hiver – j'ai fait le point ces derniers jours avec le syndicat national des téléphériques de France – l'adoption d'une telle mesure pourrait mettre en difficulté l'exploitation et la modernisation de plusieurs domaines skiables dont notre pays a pourtant besoin pour le développement de son tourisme et de l'emploi.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Migaud, rapporteur général. La commission, réunie en application de l'article 91 de la Constitution, a repoussé cet amendement.

M. Michel Bouvard. Elle a eu tort.

M. Didier Migaud, rapporteur général. En fait, cet article ne pénalisera que ceux qui trichent...

M. Michel Bouvard. Non, c'est honteux !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... c'est-à-dire ceux qui continuent à provisionner au-delà du plan de renouvellement. Il ne doit donc pas faire peur. Dès qu'un plan de renouvellement sera fini, une société pourra refaire des provisions pour renouveler encore son matériel plus tard. Il ne devrait donc pas y avoir de difficultés.

C'est la raison pour laquelle la commission des finances n'a pas souhaité y réserver un sort spécial à un secteur d'activités particulier.

M. Germain Gengenwin. C'est sans conviction.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat au budget. Grâce à M. Bouvard, nous prenons un peu d'altitude, ce qui est bon dans le débat actuel. *(Sourires.)*

M. Michel Bouvard. Merci !

M. Philippe Auberger. De l'oxygène !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Absolument ! Je tiens néanmoins à lui apporter quelques précisions.

D'abord, il le sait certainement mieux que moi, la plupart des remontées mécaniques sont exploitées en régie. N'ayant pas la personnalité morale, ces dernières ne peuvent donc pas faire de telles provisions, puisque les collectivités locales sont propriétaires des lieux.

Cela étant, il existe bien d'autres concessionnaires, mais ils se sont surtout intéressés aux remontées les plus rentables, ce qui est bien naturel. Ils sont donc les moins susceptibles d'être touchés par ce dispositif.

Enfin, n'oublions pas le principe d'égalité face à l'impôt, devant lequel nous devons tous nous incliner. Malgré la spécificité géographique, technique, commerciale des remontées mécaniques, il est donc difficile de leur ménager un sort juridique différent de celui des autres concessions de service public. Cet argument juridique me semble fort et même dirimant et c'est en son nom que je demande le rejet de cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Je veux donner une précision à M. le secrétaire d'Etat, que je remercie de ses propos.

Il est vrai que la majorité des remontées mécaniques sont exploitées en régie, mais ce ne sont pas celles qui ont les plus forts chiffres d'affaires.

M. Philippe Auberger. Ce sont les plus pauvres !

M. Michel Bouvard. Il s'agit effectivement des plus pauvres, comme le dit Philippe Auberger. Il n'y a donc pas de problème de provision, même dans le cas de régies intéressées qui ont le même régime fiscal que des sociétés concessionnaires privées.

Par ailleurs, je veux revenir sur les propos de M. le rapporteur général, relatifs à ceux qui trichent en allant au-delà de la durée d'amortissement raisonnable pour les engins et en les faisant fonctionner plus longtemps. A cet égard, il m'appartient d'appeler l'attention sur une caractéristique très particulière en la matière.

Il est en effet fréquent que, lorsque vient le moment de renouveler des engins de remontée mécanique, des modifications aient été imposées au niveau des débits, voire des emplacements. Il faut alors passer par la procédure des unités touristiques nouvelles, qui est lourde, et même parfois, en venir au contentieux. Il arrive donc que, malgré l'intention du concessionnaire de renouveler l'engin dans les délais répondant aux obligations fiscales, il n'ait pas toujours la possibilité de le faire, faute d'avoir l'autorisation UTN dans les délais, ou parce qu'il y a un recours devant le tribunal administratif.

J'insiste donc à nouveau sur le particularisme de ces exploitations. Je comprends bien l'argument de l'égalité devant l'impôt, mais je connais d'autres dispositifs fiscaux pour l'application desquels ont été édictées des dérogations.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 377.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'article 5.

(L'article 5 est adopté.)

Article 6

M. le président. « Art. 6. – Après le quatrième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du code général des impôts, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Les dispositions des troisième et quatrième alinéas cessent de s'appliquer pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 1997. Les provisions pour fluctuation des cours inscrites au bilan à l'ouverture du premier exercice clos à compter de cette même date sont rapportées, par fractions égales, aux résultats imposables de ce même exercice et des deux exercices suivants. »

Sur cet article, plusieurs orateurs sont inscrits.

La parole est à M. Christian Bergelin.

M. Christian Bergelin. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'article 6 qui nous est proposé dans cette loi de finances prévoit tout simplement la disparition de la provision pour fluctuation des cours. Derrière cet énoncé bref et anodin se cache une réalité économique et sociale très importante.

M. Michel Bouvard. Tout à fait !

M. Christian Bergelin. En effet, cette provision pour fluctuation des cours touche toutes les entreprises qui transforment des matières premières dans ce pays. Or

nous n'arrêtons pas de répéter que trop d'entreprises disparaissent dans notre pays, notamment parmi les transformatrices de matières premières.

Je rappelle à l'Assemblée que cette provision a été mise en place en 1949 et que, depuis, le législateur s'est toujours efforcé de maintenir ce système, parce qu'il permet aux entreprises transformatrices de matières premières de mieux gérer leurs stocks afin de faire face aux fluctuations très importantes des taux de change. La possibilité de réaliser de telles provisions a permis à nos entreprises de consolider leur gestion. Cette mesure a été très salutaire pour elles.

Par ailleurs, le confort qu'elle apportait a aidé ces entreprises à se moderniser, à investir et, pour celles qui restent encore dans notre pays, à affronter la concurrence étrangère mondiale.

La suppression de la déductibilité de cette provision et son report dans les bénéfices des entreprises dans les trois ans à venir gonfleraient artificiellement leurs bénéfices. La taxation qui les frapperait assècherait alors les trésoreries, ce qui serait extrêmement préjudiciable pour l'équilibre financier de ces entreprises.

Dans le rapport qui nous a été remis, il est indiqué que seules seront intéressées les grosses entreprises, notamment pétrolières. Pourtant, dans le secteur du bois que je connais particulièrement bien travaillent des centaines et des centaines d'entreprises qui ne sont pas de grosses entreprises. La taxation des sommes provisionnées au titre des bénéfices et l'assèchement de leurs trésoreries qui en découlera sont, pour elles, une source d'inquiétude qui les incitera à avoir des comportements frileux devant l'avenir. Or, vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsqu'un agent économique est inquiet pour l'avenir, son attitude à l'égard de l'investissement est rarement positive. L'investissement sera donc atteint, et le fait que les entreprises seront inquiètes pour l'avenir ne les incitera certainement pas à embaucher.

Je crois sincèrement que vos services vous ont mal renseigné sur la réalité de cette opération. Si vous avez l'occasion de visiter le monde rural, vous verrez que toutes les entreprises qui transforment des matières premières dans ce pays, et qui sont performantes, sont inquiètes pour leur avenir. Or la mesure en discussion aggraverait leur situation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite, comme Christian Bergelin, appeler votre attention sur les conséquences de cet article pour certains secteurs économiques, en particulier celui des industries des métaux non ferreux qui est confronté à une compétition internationale très intense.

Les dispositions de l'article 6 placent ces industries dans une situation défavorable par rapport aux entreprises concurrentes de presque tous les pays voisins, avec, de surcroît, un abandon à l'Etat au cours des trois prochaines années, d'une part notable de leurs fonds propres : jusqu'à 30 % pour certaines entreprises.

La suppression de la provision pour fluctuation des cours et la réintégration des provisions de cette nature qui figurent aux bilans des entreprises affaiblira le secteur de la transformation des métaux. Plus de 18 000 emplois sont concernés dans 50 entreprises qui disposent souvent d'établissements dans les zones de montagne. Elles s'y sont implantées pour des raisons historiques liées à

l'hydroélectricité, et un certain nombre d'entre elles sont dans des situations fragiles. Cette disposition risque d'accroître les risques de fermeture de ces établissements et de délocalisation à l'étranger, dans la mesure où elle fragilisera les maisons-mères.

Je souhaite en effet rappeler que cette PFC répondait à un problème réel unanimement admis : limiter les conséquences de nature fiscale, injustifiées, provoquées par les variations aléatoires et importantes des prix de certaines matières premières. S'agissant des métaux non ferreux, je tiens à rappeler que la plupart sont cotés au marché des matières premières de Londres dans des conditions extrêmement spéculatives, puisque n'existe aucune commission de contrôle des opérations de bourse à ce niveau.

Nos principaux concurrents – les Etats-Unis, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie – dans ce secteur de la métallurgie ont adopté pour l'évaluation des stocks la méthode LIFO qui, maintenant pratiquement constant, au prix d'achat des matières premières qui le composent, le stock outil dont la valeur figure à l'actif des entreprises, élimine les conséquences fiscales des variations de prix.

En France, où les stocks sont évalués selon la méthode FIFO, c'est la PFC qui permet de se rapprocher de la méthode LIFO pour le seul stock outil des entreprises. La PFC est en effet constituée et inscrite au passif des entreprises pour compenser précisément les variations successives des évaluations du stock que le FIFO fait apparaître à l'actif.

Il faut rappeler à ce niveau qu'une hausse des prix des métaux n'enrichit pas le transformateur. Au contraire, il a besoin de davantage de trésorerie pour acheter au comptant des métaux plus chers. On nous opposera que toute hausse des prix accroît aussi la valeur du stock outil, mais il s'agit d'une plus-value qui disparaîtra plus tard si les prix baissent et elle ne pourrait être réalisée que si le transformateur cessait son activité et vendait son stock. Depuis cinquante ans, les bilans des sociétés qui ont été autorisées à l'utiliser sont façonnés à partir de cette méthode.

L'importance du montant global des provisions, 1,5 milliard de francs pour le secteur des métaux non ferreux, ne permet pas de réintégrer sur trois ans les provisions inscrites aux bilans des sociétés sans risques majeurs pour l'équilibre de ces dernières.

J'ajoute que cette mesure n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable avec les entreprises concernées puisqu'elles l'ont découverte lors de la présentation de la loi de finances.

J'ai donc présenté, avec plusieurs collègues, un amendement de suppression qui permettrait au Gouvernement, dans le cadre d'une harmonisation européenne envisagée et souhaitable, d'adopter en France pour les métaux le système LIFO en vigueur chez nos principaux concurrents le substituant au système actuel qui ne répond pas au problème posé, puisqu'il laisse à la charge des entreprises les conséquences des hausses de prix inférieures à 10 %, très fréquentes dans le secteur des métaux.

Je souhaite donc, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement, comme l'avait fait le gouvernement de M. Balladur lorsqu'il envisageait d'instaurer une taxe hydraulique sur les barrages en montagne qui aurait pénalisé ce même secteur, ait la sagesse de ne pas fragiliser tout un secteur industriel qui contribue à l'aménagement du territoire grâce à la présence d'établissements industriels, qui sont souvent les seuls dans cette partie du territoire.

M. le président. La parole est à M. Christian Cabal.

M. Christian Cabal. Je m'adresse à nos collègues en mon nom et de la part de Jacques Kossowski.

Monsieur le secrétaire d'Etat, à travers l'article 6 de la loi de finances, vous souhaitez mettre fin à ce que le Gouvernement appelle, de façon un peu rémanente, un dispositif exorbitant du droit commun. Nous retrouvons bien là ce que l'argumentation socialiste déclare en permanence sur le caractère privilégié de l'entreprise, qui aurait obtenu de la part d'autres gouvernements qui vous ont précédé des mesures de complaisance et des passe-droits fiscaux.

Or le dispositif existant n'avait d'autre but que de permettre à des entreprises de charger et de transformer certaines matières premières, de se protéger des importantes fluctuations des cours mondiaux. Il s'agissait d'une mesure de bon sens car, nous le savons et M. Bouvard vient de le rappeler, certains métaux, par exemple le cuivre, font l'objet de variations de prix de très grandes amplitudes à la hausse ou à la baisse. Les faits l'ont encore démontré aujourd'hui.

En faisant adopter cet article 6, vous allez fragiliser financièrement un tissu industriel comme la sidérurgie, soumis à une rude concurrence internationale. Vous allez imposer à ces entreprises de nouvelles charges, appauvrir leurs fonds propres et déséquilibrer leur bilan, entraîner inévitablement des dépôts de bilan en cascade, des licenciements massifs. C'est, encore une fois, une politique de l'emploi mais en faveur des pays concurrents de la France, le chômage restant chez nous.

Mes chers collègues, je souhaite appeler plus particulièrement votre attention sur la méthode utilisée par le Gouvernement pour supprimer cet avantage fiscal. Vous pourrez noter qu'aucune concertation n'a été menée entre les professionnels et les ministres concernés. Il s'agit pourtant d'un dossier d'une infinie complexité, pour reprendre les termes de M. le rapporteur général. Je m'étonne que votre ministère ait pris autoritairement à la dernière minute cette décision de suppression sans vraiment en avoir étudié la portée ni toutes les conséquences.

Je suis bien conscient qu'une législation datant en partie de 1949 ou encore des années 60 a besoin d'être réactualisée, voire simplifiée. Pour cela, monsieur le secrétaire d'Etat, vous auriez dû réunir autour de vous l'ensemble des responsables des filières industrielles concernées afin de trouver un terrain d'entente, grâce au dialogue, à la négociation, à la concertation. Ce que l'on peut vous reprocher, c'est de toujours considérer l'entreprise non comme un partenaire, mais comme un adversaire qui souvent est dans l'obligation de claquer des portes.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Mais non !

M. Christian Cabal. Nous avons pourtant tout intérêt à favoriser une relation étroite avec un univers créateur d'emplois et de richesses.

Je souhaite aussi revenir sur les propos de certains collègues, qui me paraissent relever des idées reçues.

Lors de l'examen de l'article 6 en commission, il a été dit que « le système de provisions pour fluctuation des cours permettait en fait à certaines entreprises de spéculer tout en étant garanti par l'Etat ». Permettez-moi de vous dire qu'il s'agit d'une vision totalement erronée de la situation. En effet, dans leur intérêt et dans celui de leurs salariés, la grande majorité des entreprises, pour ne pas dire toutes, ne « jouent » pas avec leur outil de travail en participant à des mouvements spéculatifs hasardeux qui – on le sait – peuvent mener à la catastrophe. Les entreprises préfèrent sans aucun doute exercer leurs activités

dans un environnement de stabilité des prix des matières premières. La spéculation, dont il serait injuste de nier l'existence, provient surtout de grands groupes financiers mondiaux fort soucieux de faire rapidement des plus-values par des allers et retours rapides. Elle a aussi pour origine certains Etats qui ont besoin de divers métaux dans le cadre de leur expansion économique, métaux dont la production subit des à coups, par exemple, en raison de la crise monétaire actuelle, qui ont des conséquences immédiates. En réalité, cette spéculation dépasse totalement le cadre de notre petit hexagone.

En attribuer la paternité à nos entreprises, dont certaines ne sont que des PME, est une vision très réductrice frappée du sceau idéologique. Bien au contraire, le dispositif fiscal de la provision permettait aux industriels concernés de bénéficier d'une relative protection contre les spéculateurs internationaux.

En adoptant cet article, chers collègues, vous allez fragiliser nos entreprises et les laisser en proie à des mouvements artificiels du marché.

Pour conclure, nous venons d'apprendre, il y a quelques jours, que M. le rapporteur général avait demandé à M. le ministre des finances d'exonérer, de l'article 6, les PME travaillant dans les industries traditionnelles, bois, cuir, etc. Il semblerait donc que certains de nos collègues commencent à prendre conscience des conséquences catastrophiques que va avoir cette mesure pour de nombreuses sociétés dont certaines sont familiales et rurales. Des esprits, mal intentionnés, comme dit notre collègue Kossowski, prétendent que cette évolution salubre serait le résultat de pressions venant de chefs d'entreprise de certaines régions dont les élus sont bien représentés, paraît-il, à la commission des finances. Rassurons-nous, il ne s'agit que d'une simple coïncidence !

Monsieur le secrétaire d'Etat, puisque vous êtes un fervent partisan du dialogue social, il serait souhaitable que l'on supprime l'article 6 et que vous engagiez très rapidement une large concertation avec les syndicats professionnels et les chefs d'entreprise. L'emploi et la pérennité de certaines de nos industries dépendent aujourd'hui de cette décision. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Avec l'article 6, le Gouvernement fait une nouvelle fois très fort.

Il démontre tout à la fois son incohérence intellectuelle et son incohérence économique. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Incohérence intellectuelle : ...

M. Augustin Bonrepaux. Et votre incohérence ?

M. Charles de Courson. Il existe une loi comptable, en France, qui a fait le choix de la méthode FIFO. S'il existe une PFC, c'est tout simplement parce que la France a choisi la méthode FIFO. Si nous avions choisi la méthode LIFO, vous auriez pu abroger sans problème la PFC.

Vous en êtes à racketter les derniers milliards pour essayer de boucher les trous à cause de votre incapacité intellectuelle à faire des économies.

Incohérence économique : la suppression totale de la PFC avec réintégration en trois ans par tiers dans les bénéfices des entreprises va se traduire, dans beaucoup d'entreprises, par des chutes de 10, 15, 20, 30 %, dans

certain cas, de leurs fonds propres. Elles ne pourront pas y arriver. Elles seront destabilisées dans leur équilibre financier. Les banques ne voudront plus les soutenir. Elles déposeront le bilan et on aura des licenciements.

Par exemple, l'ensemble des PFC dans le secteur textile – souvent des petites et moyennes entreprises – représente 1 milliard. Vous allez donc prélever sur ces entreprises environ 450 millions dans les trois ans qui viennent. Par conséquent, votre mesure concerne, pour à peu près 15 %, le textile.

Comme en plus, le 1^{er} janvier, vous supprimez, au lieu de l'élargir, le dispositif du plan textile, il y aura une accélération des disparitions d'emplois. Merci pour les ouvriers du textile !

M. Jean-Claude Lefort. Qu'est-ce que vous y connaissez ?

M. Charles de Courson. Je vais vous lire deux paragraphes d'une lettre que m'a adressée l'entreprise Huot Parquets, petite entreprise qui fabrique des parquets.

« Notre société occupe 105 salariés. Son capital est de 2 131 000 francs, détenu à 75 % par des personnes physiques de la famille. Elle a réalisé en 1996 un chiffre d'affaires de 53 millions de francs, dont 32,6 à l'exportation. Notre parquetterie utilise des sciages de chêne français produits par sa scierie.

« Nous avons constitué progressivement, depuis l'origine de cette mesure en 1958, une provision de 13 924 000 francs qui devrait entraîner un impôt de plus de 5 millions de francs lourds si cette mesure était adoptée. L'industrie de la transformation du bois ne dégage pas suffisamment de résultats, donc de trésorerie, lui permettant de subir cette mesure, même étalée sur trois ans, sans mettre en cause son équilibre financier. »

Dans mon département, une petite société, le Bronze Industriel, qui fait dans les métaux non ferreux, va déposer son bilan.

M. Gérard Bapt. C'est votre faute ! Qu'est-ce que vous avez fait ?

M. Jean-Claude Lefort. A cause de qui, monsieur de Courson ?

M. Charles de Courson. Voilà ce que vous êtes capables de faire !

M. Jean-Claude Lefort. C'est scandaleux !

M. Charles de Courson. Monsieur le secrétaire d'Etat, vos services n'auraient-ils pas fait leur travail – je connais trop le SLF pour croire qu'il ne vous a pas crié « casse-cou » dans cette affaire – pour que vous soyez contraint, devant la levée de boucliers, de faire déposer en catastrophe par vos amis politiques un amendement qui est un désastre pour le Gouvernement puisque, M. Migaud nous le dira, à 60 millions de francs lourds de provisions cumulées, que reste-t-il de votre mesure à 1 milliard ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gilbert Mitterrand. Vous parlez pour rien !

M. Charles de Courson. Nouvelle illustration d'un budget mal préparé, mal conçu, qui part toujours du même principe : les entreprises sont taillables et corvéables à merci. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Augustin Bonrepaux. Il ne fallait pas dissoudre ! (*Sourires.*)

M. Charles de Courson. Vous le paierez et notre nation le paiera en termes d'emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie fran-*

çaise et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Didier Migaud, rapporteur général. J'ai quelques difficultés à comprendre certaines interventions !

Notre collègue vient de faire une démonstration sur la base d'une entreprise qui a 50 millions de PFC.

M. Charles de Courson. Non, de chiffre d'affaires !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Or il sait que la commission des finances a adopté un amendement...

M. Charles de Courson. C'est ce que j'ai dit !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... permettant de prendre en compte une très grande partie des situations dont nous avons été saisis.

Je sais que vous allez lever la séance dans un instant, monsieur le président, je présenterai donc cet amendement au début de la séance de nuit. Néanmoins, je tiens d'ores et déjà à dire à nos collègues que les entreprises ne sont absolument pas nos ennemies. Cela n'a pas de sens.

M. Christian Cabal. Alors, il ne faut pas les assassiner !

M. Didier Migaud, rapporteur général. On a laissé entendre que nous subirions des pressions. Pas du tout ! Comme vous, comme d'ailleurs le Gouvernement, nous sommes à l'écoute de chefs d'entreprise qui appellent notre attention sur certaines difficultés que peut générer une disposition figurant dans la loi de finances. L'amendement de la commission des finances que je présenterai permettra précisément de résoudre la quasi-totalité des situations dont nous avons été saisis.

Nous ne sommes pas ici pour faire des effets de scène. Tout le monde souhaite être efficace dans la discussion budgétaire. Il ne sert à rien de faire comme si la commission des finances n'avait pas adopté un amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Christian Cabal. Vous rendez malade et, après, vous apportez le médicament !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Mes chers collègues, je comprends que l'on s'exprime sur l'article, mais nous y avons passé dix-huit heures en commission ! Vous savez pertinemment que la plupart des interventions qui viennent d'avoir lieu – c'est votre droit de les faire – n'ont plus de sens ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Christian Cabal. C'est la séance publique !

Mme Christine Boutin. Ce n'est pas possible !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Madame Boutin, ce qui n'est pas possible c'est qu'on travaille pendant dix-huit heures et que des commissaires aux finances fassent semblant de ne pas être au courant ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Je rappelle à l'Assemblée, qui ne le sait pas, que M. de Courson s'exprime comme s'il ignorait cet amendement alors qu'il l'a voté ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Charles de Courson. Je l'ai cité !

Mme Christine Boutin. Que la gauche dise ça, c'est incroyable !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Après les quatre interventions qui se sont succédé, on me permettra de corriger, avec courtoisie, M. Bouvard et M. de Courson : FIFO se dit PEPS en français : premier entré, premier sorti.

M. Charles de Courson. Tous les comptables disent FIFO !

M. Michel Bouvard. Ce n'est pas parce que nous manquons de « peps » !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je vous encourage à utiliser les sigles français. C'est une remarque mineure.

Beaucoup plus sérieusement, je suis d'accord avec M. Cabal lorsqu'il dit que la spéculation vient de grands groupes. Cette phrase forte méritait d'être soulignée par le Gouvernement.

J'ajoute, très calmement, que, dans la présentation que nous avons faite du budget, Dominique Strauss-Kahn et moi-même avons bien insisté sur le fait que nous étions attentifs à ne gêner ni par cette disposition, ni par aucune autre les petites et moyennes entreprises.

La sagesse de la commission à laquelle, je suis sûr, les commissaires de l'opposition ont apporté leur concours...

M. Michel Bouvard. Merci !

M. le secrétaire d'Etat au budget. ... a débouché sur amendement qui, en plaçant une limite à 60 millions de francs, ne concerne plus que 22 entreprises qui ne sont ni des scieries ni des entreprises de métaux non ferreux et beaucoup d'autres pour lesquelles le Gouvernement a autant de sollicitude que les membres de l'opposition ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

PÊCHE MARITIME ET CULTURES MARINES

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :
« Paris, le 15 octobre 1997

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur la pêche maritime et les cultures marines.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission de la production et des échanges.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1998, n° 230 ;

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

